



# Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF = SFCR) Unique pour le Groupe MNCAP

Exercice 2018

UMG Cap Mutualité SIREN  
n° 538 780 859  
LEI n° 9695006SRS5RJYYRXE39

MNCAP  
SIREN n° 391 398 351  
LEI n° 9695004R1EI1KQKAPV54

MNCAP-AC  
SIREN n° 442839452  
LEI n° 969500RZTN6V1Q8JH237

Version du 1.04 du 18/06/2019 validée par le CA du 19/06/2019



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE – Objet du rapport unique .....</b>	<b>7</b>
<b>PREAMBULE – Processus d’élaboration du SFCR unique : Contribution des fonctions clés et implication des organes de gouvernance .....</b>	<b>7</b>
<b>PREAMBULE – Périmètre de couverture du SFCR unique : Liste des organismes du Groupe .....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1. Synthèses .....</b>	<b>8</b>
1. Synthèse MNCAP.....	8
2. Synthèse MNCAP-AC.....	10
3. Synthèse CAP Mutualité .....	12
<b>PARTIE 2. Activité et performance du Groupe .....</b>	<b>13</b>
1. Activité et performance de la MNCAP .....	13
1.1. Nom et localisation de la personne juridique/Organigramme .....	13
1.2. Types de garanties proposées .....	13
1.3. Gamme de produits .....	13
1.4. Clientèles visées/canaux de distribution .....	13
1.5. Activité 2018 .....	14
1.6. Performance de la souscription : moyens de maîtrise des risques et efficacité .....	14
1.7. Performance de l’investissement .....	15
1.8. Partenariats.....	15
1.9. Entreprises liées/Structure simplifiée du groupe.....	15
1.9. Performance des autres activités .....	15
2. Activité et performance de la MNCAP-AC .....	16
2.1. Nom et localisation de la personne juridique/Organigramme .....	16
2.2. Types de garanties proposées .....	16
2.3. Gamme de produits.....	16
2.4. Clientèles visées/canaux de distribution.....	16
2.5. Activité 2018.....	16
2.6. Performance de la souscription : moyens de maîtrise des risques et efficacité.....	17
2.7. Performance de l’investissement .....	17
2.8. Partenariats .....	17
2.9. Entreprises liées/Structure simplifiée du groupe .....	17
2.10. Performance des autres activités .....	17
3. Activité de CAP Mutualité .....	18
3.1. Nom et localisation de la personne juridique.....	18
3.2. Types de garanties proposées .....	18
3.3. Gamme de produits.....	18
3.4. Clientèles visées/canaux de distribution.....	18
3.5. Activité 2017.....	18
3.6. Performance de la souscription : moyens de maîtrise des risques et efficacité.....	18
3.7. Performance de l’investissement .....	18
3.8. Partenariats .....	18

3.9. Entreprises liées et structure simplifiée du groupe .....	18
3.10. Performance des autres activités .....	19
<b>PARTIE 3. Système de gouvernance du Groupe .....</b>	<b>19</b>
1. Informations générales.....	19
1.1. Présentation .....	19
1.2. Les Conseils d'administration de la MNCAP et de la MNCAP-AC .....	20
1.2.1. Composition et tenue des réunions .....	20
1.2.2. Rôle et fonctionnement .....	20
1.4. Le Conseil d'administration de CAP Mutualité.....	21
1.4.1. Composition et tenue des réunions.....	21
1.4.2. Rôle et fonctionnement .....	21
1.5. Les comités Groupe MNCAP .....	21
1.5.1. Le Comité d'orientation stratégique (COS).....	21
1.5.2. Le Comité d'audit et des risques (CAR).....	22
1.5.3. Le Comité financier et des placements (CFP) .....	24
1.5.4. Le Comité des rémunérations.....	24
1.6. Les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés communs au Groupe MNCAP .....	24
1.6.1. La direction effective .....	24
1.6.2. Les responsables des fonctions clés.....	24
1.7. Eventuels changements communs importants survenus au cours de l'exercice.....	25
1.8. Pratique et politique communes de rémunération .....	26
1.8.1. La rémunération des salariés.....	26
1.8.2. Les frais et indemnités des membres des Conseils d'administration .....	26
1.8.3. La rémunération du dirigeant opérationnel .....	27
1.9. Adéquation du système de gouvernance commun.....	27
2. Exigences de compétence et d'honorabilité .....	27
2.1. Politique commune de compétence et d'honorabilité.....	27
2.1.1. Candidatures au poste d'administrateur .....	27
2.1.2. Principe continu d'honorabilité.....	28
2.1.3. Principe continu de compétence .....	28
2.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés .....	28
2.2.1. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs .....	28
2.2.2. Compétence et honorabilité des fonctions clés .....	28
3. Système de gestion des risques commun au Groupe (dont ORSA) .....	29
3.1. Description détaillée du système de gestion des risques.....	29
3.1.1. Processus d'identification, mesure, contrôle, gestion et déclaration des risques ...	30
3.1.2. Informations sur les risques significatifs auxquels le Groupe est exposé sur la durée de la vie des engagements d'assurance (et de réassurance) des Mutuelles affiliées et sur la manière dont ces risques ont été pris en compte dans son besoin global de solvabilité (BGS).....	31
3.1.3. Processus d'intégration dans la structure organisationnelle et dans les prises de décision (y compris fonction gestion des risques)	32
3.2. Description du processus ORSA .....	33
3.2.1. Déclaration sur la fréquence d'approbation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité par l'OAGC (AMSB)	34

3.2.2. Déclaration expliquant comment le Groupe a déterminé ses propres besoins de solvabilité compte tenu de son profil de risque ainsi que des interactions entre la gestion de ses fonds propres et son système de gestion des risques .....	35
4. Système de contrôle interne commun au Groupe .....	35
4.1. La politique de contrôle interne du Groupe MNCAP .....	35
4.2. Le système de contrôle interne du Groupe MNCAP .....	35
4.2.1. Description du système de contrôle interne.....	35
4.2.2. Rôle spécifique de la fonction conformité .....	36
5. Fonction d’audit interne.....	37
6. Fonction actuarielle.....	37
7. Politique de sous-traitance d’activités essentielles du Groupe (= externalisation)....	38
<b>PARTIE 4. Profil de risque du Groupe (y compris les techniques d’atténuation) .....</b>	<b>40</b>
1. Souscription.....	40
1.1. Appréhension du risque de souscription au sein de la MNCAP et de la MNCAP-AC .....	40
1.2. Mesure du risque de souscription par les Mutuelles et risques majeurs.....	41
1.3. Maîtrise du risque de souscription par les Mutuelles .....	41
2. Marché.....	41
2.1. Appréhension du risque de marché au sein du Groupe.....	41
2.2. Mesure du risque de marché et risques majeurs.....	41
2.3. Maîtrise du risque de marché et risques majeurs .....	42
3. Crédit .....	42
3.1. Appréhension du risque de crédit au sein du Groupe.....	42
3.2. Mesure du risque de crédit et risques majeurs.....	42
3.3. Maîtrise du risque de crédit .....	43
4. Liquidité.....	43
4.1. Appréhension du risque de liquidité au sein du Groupe.....	43
4.2. Mesure du risque de liquidité et risques majeurs.....	43
4.3. Maîtrise du risque de liquidité .....	43
5. Risque opérationnel .....	44
5.1. Appréhension du risque opérationnel au sein du Groupe.....	44
5.2. Mesure du risque opérationnel et risques majeurs.....	44
5.3. Maîtrise du risque opérationnel .....	44
6. Autres risques importants .....	45
7. Autres informations importantes .....	45
<b>PARTIE 5. Valorisation des comptes prudentiels .....</b>	<b>45</b>
1. Valorisation des actifs .....	45
2. Valorisation des provisions techniques .....	46
2.1. Provisions techniques et meilleures estimations (Best Estimate) .....	46
2.2. Marge de risque.....	46
2.3. Valorisation des autres passifs.....	46
2.4. Impôts différés .....	47
2.5. Méthodes de valorisation alternatives.....	47
2.6. Autres informations .....	47
<b>PARTIE 6. Gestion du capital .....</b>	<b>47</b>

1. Gestion du capital de la MNCAP .....	47
1.1. Fonds propres.....	47
1.2. Le SCR.....	48
1.3. Le MCR.....	48
1.4. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	48
1.5. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	48
1.6. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis .....	49
1.7. Autres informations .....	49
2. Gestion du capital de la MNCAP-AC .....	49
2.1. Fonds propres .....	49
2.2. Le SCR.....	49
2.3. Le MCR .....	50
2.4. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	50
2.5. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	50
2.6. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis .....	51
2.7. Autres informations .....	51
3. Gestion du capital de CAP Mutualité .....	51
3.1. Fonds propres .....	51
3.1.2. Fonds propres émis par une entreprise d'assurance ou de réassurance de pays tiers .....	52
3.1.3. Fonds propres émis par une entreprise qui ferait l'objet d'exigences de classement par niveaux autres que celles de la directive Solvabilité 2.....	52
3.1.4. Manière dont les fonds propres ont été calculés, déduction faite des transactions intragroupes.....	52
3.1.5. Restrictions à la transférabilité et la fongibilité des éléments de fonds propres dans les entreprises liées.....	52
3.2. Le SCR .....	52
3.3. Le MCR.....	53
3.4. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	53
3.5. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	53
3.6. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis .....	53
3.7. Autres informations .....	53
<b>ANNEXE 1 - Organigramme de la MNCAP en vigueur en décembre 2018 .....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE 2 - Organigramme de la MNCAP-AC en vigueur en décembre 2018</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 3 - Organigramme de CAP Mutualité en vigueur en décembre 2018 .....</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXE 4 - Réunions du Conseil d'Administration MNCAP tenues en 2018 et ordres du jour.....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE 5 - Réunions du Conseil d'Administration MNCAP-AC tenues en 2018 et ordres du jour .....</b>	<b>60</b>

**ANNEXE 6 - Réunions du Conseil d'Administration Cap Mutualité tenues en 2018 et ordres du jour ..... 63**

**ANNEXE 7 – QRT demandés ..... 66**

**ANNEXE 7.1 – QRT demandés MNCAP..... 73**

**ANNEXE 7.2 – QRT demandés MNCAP-AC.....105**

**ANNEXE 7.3 – QRT demandés CAP Mutualité.....136**

## **PREAMBULE – Objet du rapport unique**

La structure de ce Rapport a été pensée en application de l'article 292 du règlement délégué (UE) n° 2015/35 du 10/10/2014 complétant la directive européenne dite Solvabilité 2.

Comme préconisé par l'ACPR, ce rapport est rédigé avec un objectif de simplicité. Il peut tout à fait, si nécessaire, faire l'objet de sous-rapports, par structure, pouvant constituer des documents cohérents isolés.

Son objectif est de constituer une synthèse sur la solvabilité et la situation financière de chacune des mutuelles du Groupe (processus solos) et au sein de l'Union (processus groupe), **précision étant faite que les deux entités solos que sont MNCAP et MNCAP-AC font l'objet d'un traitement identique**. Cette synthèse met en évidence tout changement important survenu dans l'activité et les résultats des entités du Groupe MNCAP (étant précisé que seules la MNCAP et la MNCAP-AC ont une **activité d'assurance**), leur système de gouvernance, leur profil de risque, la valorisation qu'elles appliquent à des fins de solvabilité et la gestion de leur capital sur une période de référence.

Les résultats présentés reflètent la situation des Mutuelles et de l'UMG au 31/12/2018.

Le présent rapport est établi selon le champ défini par l'instruction 2015.I.27 du 17/12/2015 et les orientations EIOPA-ACPR parues le 18/12/2015.

## **PREAMBULE – Processus d'élaboration du SFCR unique : Contribution des fonctions clés et implication des organes de gouvernance**

Les hypothèses ayant servi de base à la rédaction de ce rapport ont fait l'objet d'échanges avec les responsables des fonctions clés ainsi que les membres des Conseils d'administration du Groupe et ont été présentées, pour validation du rapport RSR Groupe, lors de la réunion de chacun des différents Conseils qui se sont tenus le 16/05/2019 pour la MNCAP et la MNCAP-AC. Les résultats de ce rapport unique ont été présentés au Comité d'audit et des risques du 15/05/2019 et validés lors des Conseils d'administration de CAP Mutualité le 16/05/2019 et le 19/06/2019.

## **PREAMBULE – Périmètre de couverture du SFCR unique : Liste des organismes du Groupe**

Le périmètre du présent rapport correspond à celui du Groupe MNCAP qui réunit les structures suivantes :

- La MNCAP (Mutuelle Nationale des Constructeurs et Accédants à la Propriété), mutuelle portant les risques Vie-Décès (Branche 20), Accidents prestations forfaitaires Non-Vie et Maladie prestations forfaitaires Non-Vie (Branches 1 et 2) ;

Ci-après dénommée « la MNCAP ».

- La MNCAP-AC (Mutuelle Nationales des Constructeurs et Accédants à la Propriété – Assurances Caution-Protection Chômage), mutuelle portant les risques Caution et Pertes pécuniaires, Risques Perte d'Emploi (Branches 15 et 16) ;

Ci-après dénommée « la MNCAP-AC ».

Ci-après dénommées ensemble « les Mutuelles ».

- L'Union Mutualiste de Groupe (UMG) Cap Mutualité dont les statuts, adaptés aux exigences de la législation issue de la directive Solvabilité 2 et, notamment, aux dispositions de l'ordonnance du 2 avril 2015 et du décret du 07/05/2015 et approuvés par l'Assemblée générale du 23/06/2016, lui confèrent la capacité à nouer et gérer des relations financières fortes et durables avec les entreprises

affiliées et de disposer d'un système de gouvernance commun aux dites entreprises comprenant les fonctions clés : actuariat, audit interne, gestion des risques et vérification de la conformité, l'Union Mutualiste de Groupe Cap Mutualité constitue une structure de coordination et de concertation propre à accueillir d'autres organismes mutualistes ainsi que d'autres entreprises d'assurance non lucratives.

Ci-après dénommée « L'UMG ».

Ci-après dénommées ensemble « le Groupe MNCAP ».

**Il convient de noter que seules la MNCAP et la MNCAP-AC sont des entités ayant une activité d'assurance et que l'UMG est l'entité combinante et de solidarité financière.**

## **PARTIE 1. Synthèses**

### **1. Synthèse MNCAP**

La MNCAP est une mutuelle du livre II du Code de la Mutualité, organisme à but non lucratif, agréée pour pratiquer des opérations d'assurance relevant des branches 1a (Accidents Prestations forfaitaires), 2a (Maladie Prestations forfaitaires) et 20 (Vie-Décès).

Acteur mutualiste de référence, elle peut assurer :

- des contrats intégrant toutes les garanties possibles dès lors qu'elles rentrent dans les champs couverts par ces branches ;
- des risques concernant des contrats de prêt souscrits en France métropolitaine et, éventuellement, dans les départements, régions et collectivités d'Outre-mer, auprès de banques françaises ou ayant un établissement situé sur ces territoires, et dont la garantie est également située sur ces mêmes territoires ;
- des personnes physiques réalisant des opérations :
  - o De regroupement de crédits ;
  - o D'acquisition d'immeubles en propriété ;
  - o De crédits à la consommation ;
  - o De création ou de reprise d'entreprise.

En bref, la Mutuelle assure tout type de prêt. A moyen terme, elle assurera également des produits de prévoyance individuelle, dont la tarification sera individuelle.

L'activité de la Mutuelle se structure autour de la valeur fondatrice suivante : en respect du principe de la mutualité, la politique de souscription de la Mutuelle se résume en une politique d'appréciation des risques présentés par l'assuré personne physique, destinée à lui apporter la meilleure solution possible, tout en restant dans un cadre permettant la maîtrise des risques qui en découlent pour le Groupe MNCAP.

La gouvernance de la Mutuelle repose sur les trois types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration et la direction opérationnelle salariée qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites ;
- Les dirigeants effectifs (le président et le dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la Mutuelle auprès de tiers ;
- Les fonctions clé qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs de compétence spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes, en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel ;
- Le principe de la personne prudente : la Mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Pour l'exercice 2018, la Mutuelle présente les indicateurs de référence suivants :

<b>Indicateurs de référence MNCAP</b>				
	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
<b>Cotisations nettes de taxes en K€</b>	<b>Opérations nettes</b>		<b>Opérations nettes</b>	
Cotisations Vie	14 146		10 134	
Cotisations acquises Non-Vie	6 268		4 330	
<b>TOTAL</b>	<b>20 414</b>		<b>14 464</b>	
<b>Résultat de souscription (Résultats techniques des opérations)</b>	<b>Opérations brutes</b>	<b>Opérations nettes</b>	<b>Opérations brutes</b>	<b>Opérations nettes</b>
Vie	5 864	1 917	5 859	2 394
Non Vie	577	- 1 047	119	-1 041
<b>TOTAL</b>	<b>6 441</b>	<b>869</b>	<b>5 977</b>	<b>1 353</b>
<b>Résultat financier (Taux de rendement moyen)</b>	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
Produits financiers	1 300		1 256	
Assiette des placements	60 520		61 802	
Taux annuel de rendement	2.15%		2.03%	
Résultat des autres activités	<i>Non concerné</i>		<i>Non concerné</i>	
Fonds propres Solvabilité 2	84 793		85 304	
Ratio de couverture du SCR	265%		409%	
Ratio de couverture du MCR	1 060%		1273%	

Par ailleurs, la MNCAP est également affiliée à une l'Union Mutualiste de Groupe (UMG) CAP Mutualité, (articles L.111-4, L.111-4-1 et L.111-4-2 du Code de la Mutualité). L'UMG est soumise, dans les mêmes conditions que la Mutuelle, au contrôle de l'ACPR.

## 2. Synthèse MNCAP-AC

La MNCAP-AC est une mutuelle du livre II du Code de la Mutualité, organisme à but non lucratif, agréée pour pratiquer des opérations d'assurance relevant des branches 15a (Caution directe) et 16a (Pertes pécuniaires diverses – Risques d'emploi).

Acteur mutualiste de référence, elle peut assurer :

- des contrats intégrant toutes les garanties possibles dès lors qu'elles rentrent dans les champs couverts par ces branches ;
- des risques concernant des contrats de prêt souscrits en France métropolitaine et, éventuellement, dans les départements, régions et collectivités d'Outre-mer, auprès de banques françaises ou ayant un établissement situé sur ces territoires, et dont la garantie est également située sur ces mêmes territoires ;
- des personnes physiques réalisant des opérations :
  - De regroupement de crédits ;
  - D'acquisition d'immeubles en propriété ;
  - De crédits à la consommation ;
  - De création ou de reprise d'entreprise ;
- des dirigeants, dans le cadre d'une garantie de perte d'emploi avec ou sans option de révocation ;
- des loyers impayés et détériorations immobilières (garantie dite GLI).

L'activité de la Mutuelle se structure autour de la valeur fondatrice suivante : en respect du principe de la mutualité, la politique de souscription de la Mutuelle se résume en une politique d'appréciation des risques présentés par l'assuré, destinée à lui apporter la meilleure solution possible, tout en restant dans un cadre permettant la maîtrise des risques qui en découlent pour le Groupe MNCAP.

La gouvernance de la Mutuelle repose sur les trois types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration et la direction opérationnelle salariée qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites ;
- Les dirigeants effectifs (le président et le dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la Mutuelle auprès de tiers ;
- Les fonctions clé qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs de compétence spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes, en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel ;
- Le principe de la personne prudente : la Mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Pour l'exercice 2018, la Mutuelle présente les indicateurs de référence suivants :

<i>Indicateurs de référence MNCAP-AC</i>				
	2018		2017	
Cotisations nettes de taxes	Opérations nettes		Opérations nettes	
Chômage	2 382		2 433	
Caution	193		177	
GLI	1 615		1 550	
<b>TOTAL</b>	<b>4 190</b>		<b>4 160</b>	
Résultat de souscription (Résultats techniques par branches d'activité)	Opérations brutes	Opérations nettes	Opérations brutes	Opérations nettes
Non Vie	596	- 893	1 118	170
Résultat financier (Taux de rendement moyen)	2018		2017	
Produits financiers	590		656	
Assiette des placements	32 169		31 185	
Taux annuel de rendement	1.83%		2.10%	
Résultat des autres activités	<i>Non concerné</i>		<i>Non concerné</i>	
Fonds propres Solvabilité 2	11 629		14 817	
Ratio de couverture du SCR	174%		253%	
Ratio de couverture du MCR	314%		400%	

Par ailleurs, la MNCAP-AC est affiliée à l'Union Mutualiste de Groupe (UMG) CAP Mutualité, articles L.111-4, L.111-4-1 et L.111-4-2 du Code de la Mutualité). L'UMG est soumise, dans les mêmes conditions que la Mutuelle, au contrôle de l'ACPR.

### 3. Synthèse CAP Mutualité

Cap Mutualité est une union du livre II du Code de la Mutualité, organisme à but non lucratif, non agréée pour pratiquer des opérations d'assurance. Elle est seulement la structure faîtière du Groupe MNCAP permettant, d'une part, la consolidation des comptes des Mutuelles MNCAP et MNCAP-AC, d'autre part, une solidarité financière entre elles. Elle n'a aucune activité directe d'assurance.

La gouvernance de l'Union repose sur les trois types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration et la direction opérationnelle salariée qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que la validation des politiques écrites ;
- Les dirigeants effectifs (le président et le dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager l'Union auprès de tiers ;
- Les fonctions clé qui participent au pilotage et à la surveillance des activités des entreprises affiliées, sur leurs champs de compétence spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes, en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel ;
- Le principe de la personne prudente : la Mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Pour l'exercice 2018, l'Union présente les indicateurs de référence suivants :

<i>Indicateurs de référence Groupe</i>	2018	2017	Evolution
Fonds propres Solvabilité 2	93 200	97 241	14%
Ratio de couverture du SCR	284%	454%	Sans objet

L'UMG est soumise, dans les mêmes conditions que les Mutuelles adhérentes, au contrôle de l'ACPR.

## **PARTIE 2. Activité et performance du Groupe**

### **1. Activité et performance de la MNCAP**

#### **1.1. Nom et localisation de la personne juridique/Organigramme**

Créée en 1971 sous l'égide de la Fédération Nationale des Services-Conseils et d'action pour le Logement (FNSCL), association régie par la loi de 1901 et acteur de l'habitat social, la Mutuelle relève du livre II du Code de la Mutualité. Elle est inscrite sous le numéro SIREN 391 398 351 et, en application de l'article L.612-2 du Code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'ACPR située 61, rue Taitbout, 75009 PARIS.

Elle a donné mandat pour la certification de ses comptes à la SAS Audirex Communication sis au 107, cours de Vincennes, 75020 PARIS, représentée par Monsieur Yves BLANC.

##### **1.1.1. Siège social**

Le siège social de la Mutuelle est situé au 5, rue Dosne à Paris 16ème.

##### **1.1.2. Mise à disposition de personnel par le groupement d'employeur Cap Human**

Le Directeur général est l'unique salarié de l'entité.

Le reste du personnel est mis à disposition de la Mutuelle par le groupement d'employeurs Cap Human avec lequel elle a signé une convention de mise à disposition le 29.04.2014 (dispositif de mutualisation des emplois permettant la mise à disposition, en prêt de main d'œuvre sans but lucratif, d'un ou plusieurs de ses salariés).

La structure organisationnelle figure en **Annexe 1**.

#### **1.2. Types de garanties proposées**

La Mutuelle est spécialiste de « l'assurance emprunteur ». Elle détient les agréments administratifs pour réaliser les opérations d'assurances relevant du Livre II du Code de la mutualité pour les branches suivantes de l'article R.211-2 :

- Branche 1a – Accidents Prestations forfaitaires ;
- Branche 2a – Maladie Prestations forfaitaires ;
- Branche 20 – Vie-Décès.

Pour sécuriser le montage financier lié au remboursement de prêts, elle propose d'intervenir en cas de décès, incapacité et invalidité.

#### **1.3. Gamme de produits**

Historiquement axée sur la mise en place de contrats d'assurance emprunteur de type collectif au bénéfice des adhérents des établissements prêteurs, la Mutuelle a fait évoluer sa gamme pour proposer des solutions d'assurance adaptées à la délégation accordée par les établissements prêteurs. Une segmentation adaptée des tarifs pratiqués permet dorénavant de proposer des solutions originales et adaptées aux caractéristiques et comportements des adhérents.

#### **1.4. Clientèles visées/canaux de distribution**

La Mutuelle n'assure qu'un seul type de population : des personnes physiques (travailleurs salariés ou non-salariés) au moment de l'adhésion.

Ces personnes physiques, bénéficiaires des garanties, peuvent être membres d'une personne morale qui paie les cotisations d'assurance, ou caution de la personne morale qui souscrit le contrat de prêt (ex. SCI, SARL).

Jusqu'en 2008, la MNCAP a distribué ses produits exclusivement par l'intermédiaire de contrats d'assurance de groupe.

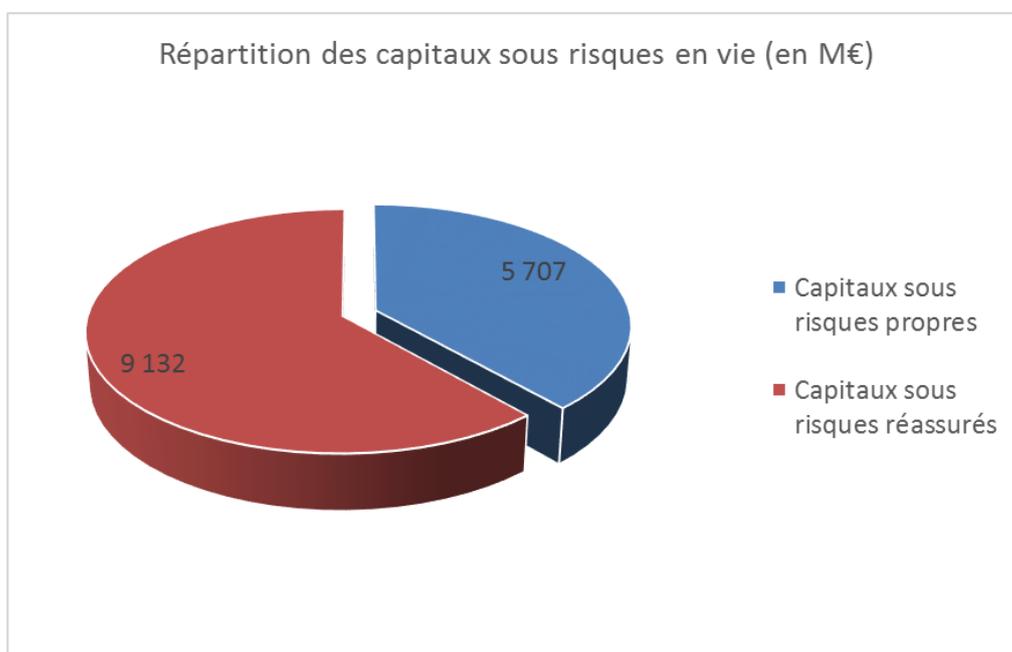
Désormais, la distribution des produits de la Mutuelle s'effectue par l'intermédiaire des canaux suivants :

- Par le biais d'établissements bancaires ou de crédit (banques, établissements de crédit, banques distribuant des crédits de restructuration) ;
- Par le biais d'autres intermédiaires (courtiers, réseau historique des Services Conseil et d'Action pour le Logement et d'organismes intervenant dans le monde du logement social).

### 1.5. Activité 2018

La nature même de l'activité d'assurance emprunteurs conduit à observer le stock de capitaux sous risques, générateurs de cotisations et de prestations, jusqu'au terme du prêt assuré.

Ainsi, le stock de capitaux sous risques à fin 2018 est le suivant :



Soit un total de 14.838 M€

Nombre de nouveaux dossiers : 67.439

Nouveaux engagements de l'année : 8.666 M€

La production de l'année 2018 est la plus forte connue par la MNCAP.

### 1.6. Performance de la souscription : moyens de maîtrise des risques et efficacité

Le volume et la répartition des cotisations se résument de la manière suivante, en vision brute (avant) et nette (après) application des programmes de réassurance :

Cotisations en k€	Brutes		Nettes	
	2018	2017	2018	2017
Non vie	9 344	6 793	6 268	4 330
Vie	21 904	15 752	14 146	10 134
Total	31 248	22 545	20 414	14 464

L'évolution des cotisations brutes s'explique par le développement soutenu des 3 dernières années de production et, en partie, par le fort développement de l'année 2018.

L'évolution plus rapide des cotisations nettes est toujours liée à la quote-part plus réduite de cession en réassurance retenue par la Mutuelle, sur certains partenariats.

## 1.7. Performance de l'investissement

Le taux de rendement moyen reste stable entre 2017 et 2018, sur la base d'un portefeuille d'actifs assez stable et très prudent dans sa structure, par la volonté du Conseil d'administration. Cette baisse reste toutefois dans la tendance générale des marchés financiers.

En k€	2018	2017
Produits financiers <sup>(1)</sup>	1 300	1 256
Assiette des placements	60 520	61 802
Taux annuel de rendement	2.15%	2.03%

## 1.8. Partenariats

La production de l'année 2018 est la plus forte connue par la MNCAP, avec :

- le maintien à un bon niveau du partenariat historique avec le courtier CBP, notamment avec le positionnement concurrentiel de l'offre SMA Banque et de SMA Courtage IAssure. Ce portefeuille a produit 2 273 M€ de capitaux assurés en 2018 ;
- la confirmation du partenariat avec Assurea : poursuite de la commercialisation du produit Assurée Distribution commercialisé depuis 2017 (production de 2 719 M€ de capitaux assurés en 2018) et mise en production d'un nouveau produit, Assurée Prestige, destiné à une clientèle haut de gamme ;
- la mise en place de nouveaux partenariats :
  - o Avec le courtier April : deux nouvelles offres ont vu le jour, après avoir gagné un appel d'offre pendant l'été 2017, avec une offre en capital restant dû et l'autre en capital initial, affichant un volume de production soutenu, quasiment au même niveau que celui de CBP (2 288 M€ de capitaux assurés) ;
  - o Avec Aramis Auto : mise en place d'un produit d'assurance dédié à sa clientèle qui achète en LOA avec option d'achat en fin de location. L'objectif des 60% de taux de pénétration a été atteint fin 2018 ;
  - o ARTÉE : assurance des travaux de rénovations énergétiques destinés aux propriétaires privés ;
  - o Lifesquare/Prepar/Onexia : délégation de gestion accordée à la MNCAP par Prépar Vie du produit Onexia Initial Emprunteur ;
  - o Magnolia : la MNCAP intervient en qualité de gestionnaire pour le compte de Magnolia et d'assureur en mettant à disposition des produits pour leurs offres B to B : assurance emprunteur, contrat capital obsèques, garanties des accidents de la vie ;
  - o Un produit ELO Famille : il s'agit d'une garantie des accidents de la vie, distribuée par Elois Magnolia et gérée par POP Santé.

Le portefeuille global gagne ainsi en diversification, avec 3 portefeuilles produisant plus de 2 Md€ de capitaux assurés annuels disposant de canaux de distribution très différents (réseaux bancaires, comparateurs d'assurance et réseaux de courtiers spécialisés).

## 1.9. Entreprises liées/Structure simplifiée du groupe

Cf. § 3.9. ci-après.

### 1.9. Performance des autres activités

La Mutuelle n'est pas concernée par ce point.

## **2. Activité et performance de la MNCAP-AC**

### **2.1. Nom et localisation de la personne juridique/Organigramme**

Créée en 2003 avec la réforme du code de la Mutualité, association régie par la loi de 1901 et acteur de l'habitat social, la Mutuelle relève du livre II dudit code. Elle est inscrite sous le numéro SIREN 442 839 452 et, en application de l'article L.612-2 du Code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'ACPR située 61, rue Taitbout, 75009 PARIS.

Elle a donné mandat pour la certification de ses comptes au Cabinet COEXCO sis au 11, rue des Immeubles industriels, CS 41132, 75543 PARIS Cedex 11, représenté par Monsieur Vincent Ouzoulias et Madame Julie DESNEE.

#### **2.1.1. Siège social**

Le siège social de la Mutuelle est situé au 5, rue Dosne à Paris 16ème.

#### **2.1.2. Mise à disposition de personnel par le groupement d'employeur Cap Human**

Le Directeur général est l'unique salarié de l'entité.

Le reste du personnel est mis à disposition de la Mutuelle par le groupement d'employeurs Cap Human avec lequel elle a signé une convention de mise à disposition le 29.04.2014 (dispositif de mutualisation des emplois permettant la mise à disposition, en prêt de main d'œuvre sans but lucratif, d'un ou plusieurs de ses salariés).

La structure organisationnelle figure en **Annexe 2**.

### **2.2. Types de garanties proposées**

Dans la continuité de sa spécialité historique de « l'assurance emprunteur », elle détient les agréments pour l'exercice d'activités relevant du Livre II du code de la Mutualité avec les branches suivantes de l'article R.211-2 :

- Branche 15a – Caution directe ;
- Branche 16a – Pertes pécuniaires diverses – Risques d'emploi.

### **2.3. Gamme de produits**

Dans le prolongement des garanties décès, incapacité et invalidité proposées par la MNCAP, la Mutuelle MNCAP-AC propose des garanties en couverture des risques économiques pouvant toucher ses adhérents, en cas de chômage ou en cas de besoin de cautionnement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Mutuelle propose la prise en charge des loyers impayés et de détériorations locatives dans le cadre d'une offre dédiée.

### **2.4. Clientèles visées/canaux de distribution**

Tout comme la MNCAP, la Mutuelle MNCAP-AC n'assure qu'un seul type de population : des personnes physiques (travailleurs salariés ou non-salariés, retraités au moment de l'adhésion).

La distribution des produits de la Mutuelle s'effectue par l'intermédiaire des canaux suivants :

- Par le biais d'établissements bancaires ou de crédit (banques, établissements de crédit, banques distribuant des crédits de restructuration) ;
- Par le biais d'autres intermédiaires (courtiers, réseau historique des Services Conseil et d'Action pour le Logement et d'organismes intervenant dans le monde du logement social).

### **2.5. Activité 2018**

Nombre de nouveaux dossiers de protection chômage emprunteur : environ **272**

Nombre de dossiers de protection chômage des dirigeants : **273**

Nombre de nouveaux dossiers de garantie loyers impayés : environ 15 000 logements assurés pour 126 administrateurs de biens.

## **2.6. Performance de la souscription : moyens de maîtrise des risques et efficacité**

En termes de poids d'activité, la Mutuelle se situe ainsi :

Cotisations en k€	Brutes		Nettes	
	2018	2017	2018	2017
Chômage	3 654	3 570	2 382	2 433
Caution	193	177	193	177
GLI	2 514	2 361	1 615	1 550
Total	6 362	6 109	4 190	4 160

Les cotisations brutes sont en légère progression en 2018, grâce à l'augmentation du portefeuille de garantie de loyers impayés.

## **2.7. Performance de l'investissement**

Le taux de rendement moyen diminue entre 2016 et 2017, sur la base d'un portefeuille d'actifs assez stable dans sa structure :

En k€	2018	2017
Produits financiers	590	656
Assiette des placements	32 169	31 185
Taux annuel de rendement	1.83%	2.10%

## **2.8. Partenariats**

Les faits marquants de l'année 2018 sont :

- maintien de l'activité du portefeuille chômage, à l'exception de la partie issue du transfert de portefeuille réalisé en 2015, en quasi run off comme prévu. La sinistralité reste en nette amélioration, après les craintes observées en 2015 ;
- consolidation du nouveau partenariat ayant pour objet la garantie de loyers impayés, avec une sinistralité maîtrisée ;
- nouveau partenariat avec ARTÉE qui complète son offre d'assurance emprunteur des prêts destinés à la rénovation énergétique de l'habitat par un contrat d'assurance caution ;
- retour à la normale pour le portefeuille caution.

## **2.9. Entreprises liées/Structure simplifiée du groupe**

Cf. § 3.9. ci-après.

## **2.10. Performance des autres activités**

La Mutuelle n'est pas concernée par ce point.

### **3. Activité de CAP Mutualité**

#### **3.1. Nom et localisation de la personne juridique**

Créée en décembre 2011 pour permettre la consolidation des comptes de MNCAP et MNCAP-AC, ainsi que la solidarité financière entre les deux Mutuelles, l'UMG relève du livre II du Code de la Mutualité. Elle est inscrite sous le numéro SIREN 538 780 859 et, en application de l'article L.612-2 du Code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'ACPR située 61, rue Taitbout, 75009 PARIS.

Pour s'assurer du respect de l'obligation de co-commissariat aux comptes, elle a donné mandat pour la certification de ses comptes à la SAS Audirex Communication sis au 107, cours de Vincennes, 75020 PARIS, représenté par Madame Claude-Marie LEROY, et au Cabinet d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes COEXCO, sis au 11, rue des Immeubles industriels, CS 41132, 75543 PARIS Cedex 11, représenté par Monsieur Vincent Ouzoulias et Madame Julie DESNEE.

#### **3.1.1. Siège social**

Le siège social de Cap Mutualité est situé au 5, rue Dosne à Paris 16ème.

#### **3.1.2. Mise à disposition de personnel par le groupement d'employeur Cap Human**

Le Directeur général est l'unique salarié de l'entité.

Le reste du personnel est mis à disposition de l'UMG par le groupement d'employeurs Cap Human avec lequel elle a signé une convention de mise à disposition le 29/04/2014 (dispositif de mutualisation des emplois permettant la mise à disposition, en prêt de main d'œuvre sans but lucratif, d'un ou plusieurs de ses salariés).

La structure organisationnelle figure en **Annexe 3**.

#### **3.2. Types de garanties proposées**

CAP Mutualité n'a pas d'activité d'assurance et ne dispose d'ailleurs d'aucun agrément de branche. Elle n'est en conséquence pas concernée par ce point.

#### **3.3. Gamme de produits**

CAP Mutualité n'est pas concernée par ce point.

#### **3.4. Clientèles visées/canaux de distribution**

CAP Mutualité n'est pas concernée par ce point.

#### **3.5. Activité 2017**

CAP Mutualité n'est pas concernée par ce point.

#### **3.6. Performance de la souscription : moyens de maîtrise des risques et efficacité**

CAP Mutualité n'est pas concernée par ce point.

#### **3.7. Performance de l'investissement**

CAP Mutualité n'est pas concernée par ce point.

#### **3.8. Partenariats**

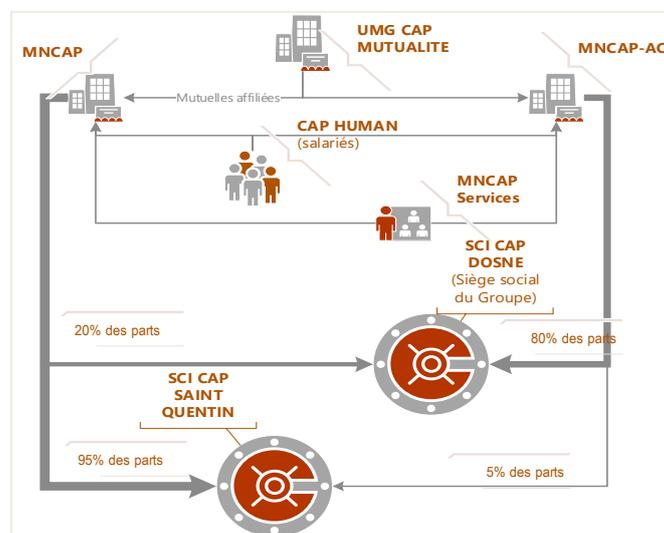
CAP Mutualité n'est pas concernée par ce point.

#### **3.9. Entreprises liées et structure simplifiée du groupe**

Le groupe auquel appartient l'UMG réunit les structures suivantes :

- La MNCAP (Mutuelle Nationale des Constructeurs et Accédants à la Propriété), mutuelle portant les risques Vie-Décès (Branche 20), Accidents prestations forfaitaires Non-Vie et Maladie prestations forfaitaires Non-Vie (Branches 1 et 2) ;
- La MNCAP-AC (Mutuelle Nationales des Constructeurs et Accédants à la Propriété – Assurances Caution-Protection Chômage), mutuelle portant les risques Caution et Pertes pécuniaires, Risques Perte d'Emploi (Branches 15 et 16) ;
- L'UMG Cap Mutualité, structure combinante et de solidarité financière ;
- MNCAP Services, structure de droit marocain hébergeant une plateforme de gestion ;
- La SCI CAP SAINT QUENTIN, société immobilière propriétaire d'un immeuble sis à Beauvais (60), détenue à 95% par MNCAP et à 5% par MNCAP-AC ;
- La SCI CAP DOSNE, société immobilière propriétaire d'un immeuble sis à Paris 16 (75), détenue à 20% par MNCAP et à 80% par MNCAP-AC.

Le schéma d'organisation du Groupe se résume ainsi :



### 3.10. Performance des autres activités

CAP Mutualité n'exerce aucune activité directe d'assurance. Seules les Mutuelles MNCAP et MNCAP-AC disposent d'agrément pour l'activité d'assurance.

Cap Mutualité n'est pas non plus concernée par d'autres activités.

## PARTIE 3. Système de gouvernance du Groupe

### 1. Informations générales

#### 1.1. Présentation

Le choix du système de gouvernance du Groupe MNCAP a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive Solvabilité 2, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du Code de la Mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des Actes délégués.

La gouvernance du groupe est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- les administrateurs élus aux Conseils d'administration,
- la présidence et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales et dont les acteurs sont désignés dirigeants effectifs,
- les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, conformité et audit interne) devant soumettre leurs travaux aux Conseils d'administration.

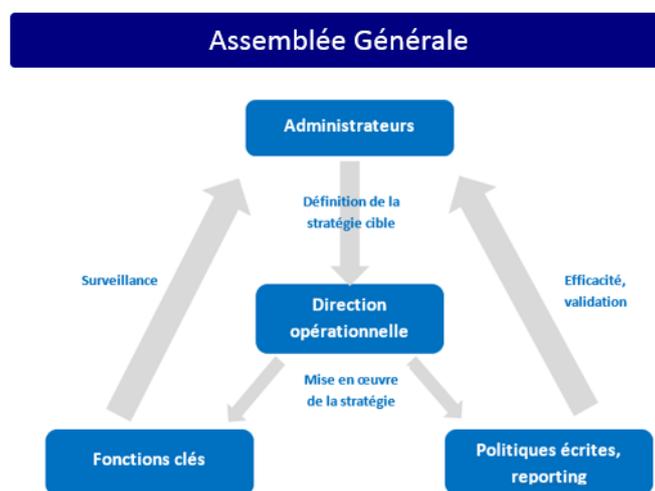
L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts des deux Mutuelles et de l'union, approuvés par les Assemblées générales de chaque structure.

Au sein du Groupe MNCAP, ce système de gouvernance repose sur le rôle de pilotage conféré à l'UMG, structure de tête du Groupe. Il se traduit par une gouvernance centralisée, une cohésion dans la gestion des risques, une stratégie commune et un renforcement du pilotage des relations de solidarité financière existant entre les entreprises affiliées et l'UMG.

Il repose sur une stratégie partagée, une direction générale et un système de gestion des risques communs. Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe MNCAP : le Conseil d'administration de chacune des entités du Groupe, les comités issus du Conseil d'administration de l'UMG, la Direction générale, ainsi que tout le personnel salarié, ainsi que les principaux partenaires commerciaux des Mutuelles affiliées à l'UMG, seuls organismes du groupe à pratiquer des activités d'assurance.

Ainsi, les rôles et responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis. Cela permet de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ces acteurs ont été également définis.

La vision schématique des systèmes de gouvernance de chaque structure se présente comme suit :



## 1.2. Les Conseils d'administration de la MNCAP et de la MNCAP-AC

### 1.2.1. Composition et tenue des réunions

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration de la MNCAP et de la MNCAP-AC étaient composés respectivement de 14 et 12 membres élus dont un président et un vice-président délégué.

Le Conseil d'administration de la MNCAP et celui de la MNCAP-AC se réunissent a minima 2 fois par an. Au cours de l'exercice 2018, 7 séances ont été tenues :

- ◆ 08.02.2018
- ◆ 05.04.2018
- ◆ 26.04.2018
- ◆ 06.06.2018
- ◆ 21.06.2018
- ◆ 20.09.2018
- ◆ 25.10.2018

### 1.2.2. Rôle et fonctionnement

Les principales prérogatives des Conseils d'administration des Mutuelles sont fixées dans leurs statuts respectifs auxquels il convient de se référer pour de plus amples détails.

Leur fonctionnement ainsi que les conditions d'application de leurs statuts sont précisés dans leurs règlements intérieurs respectifs, approuvés par les Conseils d'administrations des Mutuelles lors de leur

séance du 27/04/2017. Au cours de l'exercice passé, les Conseils d'administration des Mutuelles ont examiné les sujets détaillés en **Annexe 4**.

## **1.4. Le Conseil d'administration de CAP Mutualité**

### **1.4.1. Composition et tenue des réunions**

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration de l'UMG était composé de 15 membres élus dont un président, un vice-président délégué et 3 vice-présidents.

La mise en place d'une gouvernance centralisée se traduit dans la structuration du Conseil d'administration : Neuf administrateurs disposant de 60% des voix au Conseil d'administration sont choisis parmi les délégués à l'Assemblée générale représentant la MNCAP, et six administrateurs, disposant de 40% des voix au Conseil d'administration, choisis parmi les délégués à l'Assemblée générale représentant la MNCAP-AC.

Le Conseil d'administration se réunit a minima 2 fois par an. Au cours de l'exercice passé, 7 séances ont été tenues :

- ◆ 08.02.2018
- ◆ 05.04.2018
- ◆ 26.04.2018
- ◆ 06.06.2018
- ◆ 21.06.2018
- ◆ 20.09.2018
- ◆ 25.10.2018

### **1.4.2. Rôle et fonctionnement**

Les principales prérogatives du Conseil d'administration de l'UMG sont fixées dans ses statuts auxquels il convient de se référer pour de plus amples détails.

Son fonctionnement ainsi que les conditions d'application des statuts sont précisés dans le règlement intérieur de l'UMG approuvé par le Conseil d'administration de l'UMG lors de sa séance du 27/04/2017.

Le système de gouvernance du Groupe MNCAP repose sur le rôle de pilotage confié au Conseil d'administration de l'UMG qui s'impose comme structure de tête. Il fixe les grandes orientations stratégiques, financières et commerciales des Mutuelles et le cadre d'appétence aux risques au sein duquel elles peuvent évoluer.

Il exerce également des attributions de contrôle et de surveillance mises en exergue dans les statuts de l'UMG. (Contrôle de suivi des bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance, des politiques d'assurance et de réassurance, de l'audit, du contrôle interne, de la gestion technique, financière et des placements...)

Au cours de l'exercice passé, le Conseil d'administration de l'UMG a notamment examiné les sujets détaillés en **Annexe 6**.

## **1.5. Les comités Groupe MNCAP**

Ces comités permanents sont des émanations du Conseil d'administration de l'UMG. Ils ne détiennent aucun pouvoir décisionnel afin de ne pas diluer les compétences du Conseil d'administration.

### **1.5.1. Le Comité d'orientation stratégique (COS)**

Le COS comprend 7 membres. Il est présidé par le vice-président délégué de l'UMG et comprend les trois vice-présidents institués de l'UMG et 3 administrateurs.

Les membres sont des représentants des Conseils d'administration des Mutuelles qui s'engagent à participer de manière régulière et constructive.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général des Mutuelles et de l'UMG assistent, de droit, à ses réunions. Le COS est chargé d'assister la direction effective de l'UMG et des entreprises affiliées dans l'élaboration de la stratégie du Groupe. Ce comité est la traduction de l'engagement du Groupe et de chacune des Mutuelles affiliées à mettre en œuvre un système de gouvernance commun, reposant sur une stratégie partagée.

**Au cours de l'année 2018, le COS s'est réuni quatre fois : le 25 avril, 19 septembre, 24 octobre, le 11 décembre.**

## 1.5.2. Le Comité d'audit et des risques (CAR)

Par souci d'homogénéité au sein du Groupe, et en application du système de gouvernance et de gestion des risques communs, l'Assemblée générale de chaque Mutuelle (lors de la réunion du 23 juin 2016) a délégué, dans le cadre des deux conventions d'affiliation à l'UMG, les missions réglementairement dévolues au Comité d'audit et des risques au Comité d'audit et des risques du Groupe.

### **1.5.2.1. Sa composition**

Comportant cinq membres nommés par le Conseil d'administration pour trois ans renouvelables, le Comité d'audit et des risques se compose pour 2/3 au moins de membres d'administrateurs indépendants (au sens défini dans la Charte<sup>1</sup>) et le Président est choisi parmi ces administrateurs indépendants.

Chaque année, le Conseil d'administration procède à l'identification des administrateurs indépendants et procède à la publication des critères retenus pour les qualifier dans le compte rendu de l'Assemblée Générale.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L.823-19 du Code de Commerce, un membre au moins du Comité d'audit et des risques présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est indépendant au regard des critères précisés et rendus publics par le Conseil d'administration.

En application de cette prescription, au cours de sa réunion du 25/09/2017, le Comité s'est interrogé sur l'indépendance de ses membres, notamment de celui spécialiste des questions financières et comptables. A l'unanimité, en se référant aux critères retenus, le Comité a confirmé que chacun de ses membres est indépendant.

Le Responsable de la fonction Gestion des risques et du contrôle Interne au sein du groupe remplit les fonctions de secrétaire du Comité.

### **1.5.2.2. Ses missions**

Le Comité d'audit et des risques a pour mission d'assister le Conseil d'administration de l'union et de préparer ses travaux.

Dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par la loi (Ordonnance du 8 décembre 2008, loi du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière et Ordonnance du 17 mars 2016), le Comité d'audit et des risques est notamment en charge du suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière,
- De l'efficacité du système de contrôle interne,
- De la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques,
- Du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes, et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

---

<sup>1</sup> Un administrateur indépendant ne doit pas entretenir ni avoir entretenu avec la société, durant l'année écoulée, une relation d'affaires significative.

Il émet également une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Il agit « sous la responsabilité exclusive et collective » du Conseil d'administration et lui rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Pour résumer, les principales missions du Comité d'audit et des risques sont en pratique les suivantes :

- **Missions relatives aux comptes et à l'information financière**
- **Missions relatives à la solidarité financière**
- **Missions relatives à la gestion des risques et au contrôle interne (en ce compris à la conformité)**
- **Missions relatives aux commissariats aux comptes**
- **Missions relatives à l'audit interne**

### 1.5.2.3. Ses pouvoirs

Le Conseil d'administration autorise le Comité d'audit et des risques à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions,
- Recevoir toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles,
- Obtenir des conseils auprès d'experts indépendants du Groupe, et s'assurer de la présence d'intervenants disposant, de l'expérience et de l'expertise appropriées s'il l'estime nécessaire.

### 1.5.2.4. Son fonctionnement

#### 1.5.2.4.1. La convocation et la tenue des réunions

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président.

Le Comité peut inviter à ses séances les Commissaires aux comptes (au moins une fois par an en leur seule présence) et toute personne employée au sein du Groupe, notamment le Directeur général, les directeurs délégués, les responsables des fonctions clés, le responsable opérationnel de l'audit interne ainsi que les responsables de services, notamment les responsables des fonctions comptables et financières. Ces interviews, qui peuvent avoir lieu hors la présence du dirigeant opérationnel, sont à l'initiative des membres du Comité d'audit et des risques qui en définissent les conditions et les objectifs attendus. Il peut se faire communiquer tout document interne et toute information nécessaire à son bon fonctionnement.

#### 1.5.2.4.2. Les modalités d'intervention

Chaque année, le Comité d'audit et des risques détermine un programme de travail qui permet de planifier l'ensemble des missions à réaliser, d'identifier les interlocuteurs à rencontrer et de définir les documents nécessaires à ses missions.

Le Comité d'audit et des risques n'a pas de pouvoir décisionnel. Il émet des avis, des relevés de dysfonctionnements et des demandes de régularisation de ces dysfonctionnements qui sont adressés au Directeur général<sup>2</sup> et communiqués au Conseil d'administration.

Les avis, relevés de dysfonctionnements et demandes de résolution émis par le Comité d'audit et des risques sont pris à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

---

<sup>2</sup> Les avis, relevés de dysfonctionnement et demandes de régularisation ne sont pas formulés directement auprès des opérationnels. Le Directeur général est l'interlocuteur intermédiaire.

#### 1.5.2.4.3. L'auto-évaluation

Il revoit également chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité par le biais d'une évaluation conduite par sa Secrétaire et met en œuvre tout changement jugé nécessaire après approbation du Conseil d'administration.

En particulier, le Comité d'audit et des risques revoit chaque année sa Charte et procède aux mises à jour nécessaires, après approbation du Conseil d'administration.

Ce comité s'est réuni **7 fois en 2018 : le 7/02/2018, 29/03/2018, 6/06/2018, 20/06/2018, 19/09/2018, 24/10/2018 et 11/12/2018.**

#### 1.5.3. Le Comité financier et des placements (CFP)

Le CFP est composé de 4 membres nommés parmi les administrateurs du Groupe ayant une expérience financière formelle et hors membres du Comité d'audit et des risques afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Il est présidé par le Vice-président délégué de l'UMG. Le Directeur général des Mutuelles est l'invité permanent des réunions de ce comité.

Il a principalement pour rôle d'assister le Conseil d'administration de l'UMG et des entreprises affiliées dans l'exercice de leur fonction de gestion financière du Groupe, notamment, dans la définition de la politique financière et de placement des entités du Groupe, en prenant en compte le contexte nouveau relatif à l'application de la directive Solvabilité 2.

Ce comité s'est réuni **cinq fois en 2017 : le 26/04/2018, 20/06/2018, 19/09/2018, 24/10/2018 et 11/12/2018.**

#### 1.5.4. Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé du Président de l'UMG, du Vice-président délégué de l'UMG et du Président du Comité d'audit et des risques lorsqu'il s'agit de fixer la rémunération du dirigeant opérationnel. Il est composé du Président du Conseil d'administration de l'UMG, du Vice-président délégué de l'UMG, du Président du Comité d'audit et des risques et du Directeur général lorsqu'il s'agit de déterminer les rémunérations des autres salariés.

**Il s'est réuni le 9 janvier 2018.**

### **1.6. Les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés communs au Groupe MNCAP**

#### 1.6.1. La direction effective

La direction effective de chaque Mutuelle et de l'UMG est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le Président de chaque Conseil d'administration, Monsieur Jean-Claude FRET, mandat renouvelé le 21/06/2018 pour un an ;
- Le Dirigeant opérationnel, Monsieur Xavier CZECH, depuis sa désignation lors des réunions des Conseils d'administration du 05/11/2015.

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs du Groupe sont impliqués dans les décisions significatives, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

#### 1.6.2. Les responsables des fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, chacune des Mutuelles et l'UMG ont nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines. Dans le cadre de leur affiliation à l'UMG, les Mutuelles se sont engagées à nommer aux fonctions de responsables des fonctions clés les responsables des fonctions clés de l'UMG suivants :

Fonction clé	Date de nomination	Autres fonctions au sein des Mutuelles et du Groupe	Date de présentation des travaux au Conseil d'administration
Gestion des risques	05/11/2015	Juriste contentieux et responsable du contrôle interne	6.06.2018
Actuarielle	05/11/2015	Directeur adjoint – Responsable Technique et Actuariat	18.10.2018
Audit interne	05/11/2015	Président du comité d'audit et des risques	26.04.2018
Vérification de la conformité	05/11/2015	Secrétaire générale - Juriste institutionnel	6.06.2018

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du présent rapport.

Les modalités permettant à la fonction clé de disposer de toute l'autorité, des ressources et de l'indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener ses tâches à bien sont précisées dans la politique relative à son domaine de compétence.

### **1.7. Eventuels changements communs importants survenus au cours de l'exercice**

La structure de la gouvernance des structures du Groupe n'a pas évolué au cours de l'exercice 2018.

## **1.8. Pratique et politique communes de rémunération**

Le Groupe MNCAP a défini et validé sa politique de rémunération lors des Conseils d'administration du 05/11/2015.

Cette politique est revue annuellement. Elle favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas les prises de risques excessives.

### **1.8.1. La rémunération des salariés**

La rémunération de tous les salariés est définie par le Comité de rémunération qui se réunit chaque fin d'année. Elle comprend une part de salaire fixe, une part variable ainsi que des primes spéciales.

Pour le Directeur général des Mutuelles et de l'UMG, cette part variable est à la discrétion du Comité de rémunération et la proposition de rémunération est signée par le Président du Conseil d'administration et un des autres membres. Elle sera suivie d'un entretien et éventuellement d'un réajustement si nécessaire.

Concernant les salariés exerçant les fonctions clés au sens de Solvabilité 2, la part variable de leur rémunération est totalement indépendante de la performance des unités et domaines opérationnels placés sous leur contrôle.

Ces parts variables n'encouragent en aucun cas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque du Groupe MNCAP.

Des suppléments de salaire et avantages en nature peuvent compléter les salaires. Ces avantages en nature sont nombreux au sein du Groupe, ils concernent :

**La protection sociale**

**La prévoyance Décès – Incapacité – Invalidité**

**Le plan d'épargne entreprise**

**Les tickets restaurants**

**La mise en place en 2018 d'un régime de retraite complémentaire à cotisation définie (Article 83 CGI)**

**Les congés payés** : maintien des avantages de l'ancienne convention collective. Jusqu'au 31/12/2014, le Groupe MNCAP appliquait la Convention collective des HLM. Cette Convention prévoyait des dispositions relatives aux congés payés avantageuses pour les salariés. Le Groupe a choisi de conserver ces avantages alors même qu'il applique depuis le 01/01/2015, la Convention Collective nationale de la mutualité du 31/01/2000.

Les charges salariales ainsi que leurs évolutions sur les années à venir (à périmètre équivalent, puis en tenant compte de nouvelles embauches), sont évaluées dans un Business plan présenté en Conseil d'administration chaque année.

### **1.8.2. Les frais et indemnités des membres des Conseils d'administration**

Les administrateurs du Groupe MNCAP exercent leurs fonctions selon le principe de gratuité énoncé à l'article L 114-26 du code de la mutualité.

Des indemnités peuvent être versées au Président (Dirigeant effectif) et aux membres d'un comité permanent au titre des fonctions spécifiques exercées en sus de l'exercice de leur mandat d'administrateurs.

Dans la pratique, cela concerne :

- Le Vice-président délégué, par ailleurs, président du Comité d'orientation stratégique et qui pourrait, en sus, présider un comité créé par le Conseil d'administration ;
- Le ou les vice-présidents et les administrateurs qui pourraient, par ailleurs, exercer des attributions permanentes au sein du Comité d'audit et des risques et/ou du Comité financier et des placements.

En 2017, les administrateurs membres des comités permanents, comme l'ensemble des administrateurs du Groupe, ont signé un engagement spécifique de disponibilité, d'exercice effectif des responsabilités confiées et d'acquisition et de maîtrise des connaissances énoncées par l'article R. 211-15 du Code de la mutualité.

Ils rendent compte de leur activité en renseignant, chaque année, un rapport d'activité présenté à l'Assemblée générale de chacune des entités du Groupe.

### 1.8.3. La rémunération du dirigeant opérationnel

La rémunération du dirigeant opérationnel ne peut être indexée de manière directe ou indirecte sur le chiffre d'affaires des Mutuelles ou de l'UMG.

## **1.9. Adéquation du système de gouvernance commun**

Le système de gouvernance est revu annuellement par la fonction vérification de la conformité.

## **2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

### **2.1. Politique commune de compétence et d'honorabilité**

Le Groupe MNCAP a défini une politique de compétences et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration le 05/11/2015. Cette politique est revue annuellement. Elle prévoit :

- la constitution d'un dossier individuel de compétences et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
- la constitution d'un dossier individuel de compétences collectives du Conseil d'administration ;
- les modalités d'évaluation de l'honorabilité et des compétences ainsi que de formation et de constitution des dossiers.

#### 2.1.1. Candidatures au poste d'administrateur

Les prétendants à un poste d'administrateur doivent accompagner leur demande de tout document (CV, lettre de motivation, extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire...) permettant au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de déterminer s'ils remplissent les conditions de compétences individuelles et collectives et d'honorabilité requises. Ils remplissent en outre un dossier « Compétence et honorabilité » qui comprend un curriculum vitae, un questionnaire d'évaluation de l'honorabilité, une grille d'auto-évaluation qui fait référence aux 5 champs de compétence suivants :

- ✗ Connaissance du marché et de l'environnement ;
- ✗ Stratégie d'entreprise et modèle économique ;
- ✗ Système de gouvernance ;
- ✗ Analyse financière et actuarielle ;
- ✗ Cadre et dispositions réglementaires.

Il déclare également sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation visées aux I et II de l'article L 322-2 du code des assurances, au I de l'article L 114-21 du code de la mutualité et à l'article l 931-7-2 du code de la Sécurité Sociale.

Les informations contenues dans ces documents sont vérifiées par les services du Groupe (fonction conformité ou fonction gestion des risques). Les candidatures sont ensuite examinées par le Conseil qui émet

un avis sur la compétence et l'honorabilité des candidats et sur l'absence de conflit d'intérêts dans les mandats électifs, avis qui peut être accompagné d'une obligation de formation dans les domaines que le Conseil juge utiles. Si l'avis est positif, la candidature est présentée à l'Assemblée générale suivante.

## 2.1.2. Principe continu d'honorabilité

Les administrateurs ayant un siège au Conseil d'administration sont tenus de délivrer, à chaque demande émanant des fonctions clé conformité ou gestion des risques, un extrait du bulletin n° 3 de leur casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

## 2.1.3. Principe continu de compétence

Le principe de continuité de la compétence des administrateurs est assuré par l'élaboration annuelle d'un plan de formation des administrateurs mis en œuvre au moyen de formations réalisées par les équipes internes (notamment sur les produits et processus de la Mutuelle) et de formations réalisées par des cabinets externes sur tous les sujets nécessaires à la compréhension de l'environnement dans lequel évoluent les Mutuelles et l'Union.

Ce plan de formation est élaboré en fonction des besoins exprimés par les administrateurs dans la grille d'auto-évaluation.

## **2.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés**

### 2.2.1. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs

Les dirigeants des Mutuelles et de l'UMG sont recrutés après appréciation de leur niveau d'étude, de leur parcours professionnel, de leurs compétences générales dans le domaine des métiers de la finance et de l'assurance.

Leur recrutement peut être effectué directement par les organismes ou par l'intermédiaire de cabinets extérieurs.

Après sélection, le Président propose à chaque Conseil d'administration de valider leur adéquation au poste et/ou la fonction.

Ils suivront ensuite, tout au long de leur activité au sein du Groupe, un plan de formation particulier leur permettant d'avoir toutes les dispositions pour exercer pleinement leur métier ou leur fonction.

Les dirigeants effectifs sont tenus de délivrer, à chaque demande émanant des services du Groupe, un extrait du bulletin n° 3 de leur casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

Le Curriculum Vitae de chacun permet d'évaluer leurs compétences individuelles. Et afin d'assurer une compétence collective, les dirigeants effectifs complètent une grille d'auto-évaluation qui fait référence aux 5 champs de compétences déjà cités pour l'évaluation de la compétence collective de l'OAGC.

Cette évaluation est réalisée en fonction de l'actualité assurantielle ou lorsqu'une nouvelle obligation réglementaire apparaît.

### 2.2.2. Compétence et honorabilité des fonctions clés

Les responsables des fonctions clé des Mutuelles et de l'UMG ont été choisis après appréciation de leur niveau d'étude, de leur parcours professionnel, de leurs compétences générales dans le domaine de l'assurance et des processus dont ils avaient déjà la charge.

Ils suivront, tout au long de leur activité au sein du Groupe, un plan de formation particulier leur permettant d'avoir toutes les dispositions pour exercer pleinement leur fonction.

Ils sont également tenus de délivrer, à chaque demande émanant des services du Groupe, un extrait du bulletin n° 3 de leur casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

Le contrôle des exigences de compétence pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés est assurée par les fonctions gestion des risques et conformité.

### **3. Système de gestion des risques commun au Groupe (dont ORSA)**

#### **3.1. Description détaillée du système de gestion des risques**

En application de l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, l'Union est tenue de mettre en place un système de gestion des risques. Etant donné que l'Union ne pratique elle-même aucune activité d'assurance, ce système a surtout pour vocation d'identifier et de mesurer les risques auxquels les Mutuelles qui lui sont affiliées sont exposées dans le cadre de leurs activités d'assurance.

A cet effet, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique commune de gestion des risques et validée par les Conseils : elle annonce les objectifs de gestion des risques et les principes associés, l'appétence aux risques des organismes du Groupe ainsi que les missions et responsabilités des acteurs-clés impliqués dont la gestion des risques.

Ce système comprend :

- des dispositifs de détection et d'évaluation des risques ;
- des mesures de contrôle et de maîtrise ;
- une intégration des processus décisionnels des entités.

Il est à noter que le système décrit est pleinement intégré à l'organisation des structures et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes, procédures et modes opératoires encadrant au quotidien les activités de chaque organisme.

Le système de gestion des risques présenté dans ce document est repris au sein de toutes les politiques écrites concourant à la gestion des risques :

- politique relative à la gouvernance,
- politique relative à la rémunération,
- politique relative à la compétence et à l'honorabilité,
- politique relative à l'ORSA,
- politique de gestion des risques
  - Gouvernance de la gestion des risques
  - Dispositif de gestion du risque de souscription : politique générale de souscription
  - Dispositif d'atténuation des risques par la réassurance : politique générale de réassurance
  - Dispositif de gestion du risque de provisionnement
  - Gestion des risques opérationnels
- politique relative à la gestion financière (dont gestion des risques environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance)
  - Gestion actif-passif
  - Gestion des investissements
  - Gestion du risque de liquidité

▫ Gestion du risque de concentration

- politique relative à la gestion des fonds propres
- politique de contrôle interne
- politique de conformité,
- politique d'audit interne
- politique relative à la valorisation des actifs et des passifs
- politique relative à la sous-traitance
- politique relative à la gestion des partenariats.

Toutes ces politiques sont définies annuellement et documentées : elles annoncent les objectifs de gestion des risques et les principes associés, l'appétence aux risques du Groupe ainsi que les missions et responsabilités des acteurs-clés impliqués dont la gestion des risques. Elles sont soumises aux instances dirigeantes pour validation.

### 3.1.1. Processus d'identification, mesure, contrôle, gestion et déclaration des risques

#### **3.2.2.1. Par grandes familles de risques...**

Le système de gestion des risques du Groupe MNCAP couvre l'ensemble des domaines présentant un niveau de criticité significatif et susceptible de représenter une menace quantifiable pour les activités des Mutuelles, la qualité du service rendu à leurs adhérents et à leurs partenaires distributeurs, la pérennité de son modèle économique ou la capacité des Mutuelles à couvrir leurs engagements assurantiels.

La cartographie des risques constitue le support de collecte, d'évaluation et de hiérarchisation des risques auxquels est confronté le Groupe MNCAP.

Elle a été construite au moyen d'une analyse de tous les processus appliqués au sein du Groupe selon la méthodologie IFACI Assurances. Les grandes familles de risques sont les suivantes :

- les risques stratégiques et environnementaux : risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directs et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents (pilotage de l'activité, de la gouvernance, gestion de la croissance, processus de reprise d'activité et de sécurité des SI) ;
- les risques d'assurance : risques spécifiques aux activités techniques d'assurance (acceptation, tarification et engagements techniques, souscription, cession en réassurance, provisionnement des engagements réglementés) ;
  - les risques financiers : risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière (comptabilité générale, processus comptable, gestion financière, gestion actif-passif, trésorerie) ;
  - les risques opérationnels : risques de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs (gestion des sinistres, lutte contre les fraudes et les erreurs, sécurité des locaux, gestion de projet, gestion du personnel) ;
  - les risques de non-conformité : les processus concernant la gestion des partenariats (avec 3 sous-processus : la contractualisation, la création et la modification des produits, la gestion déléguée), la gestion des réclamations, des contentieux, sont classés comme des risques de non-conformité et le contrôle de ces processus est effectué par la Fonction clé Conformité.

Il convient d'ajouter dans le cadre des risques de non-conformité, l'ensemble des risques transverses attachés aux problématiques suivantes :

- gouvernance (conformité juridique des instances, conformité réglementaire des dispositifs (contrôle interne, gestion des risques), répartition des responsabilités (exécution/contrôle), délégations de pouvoir...),
- dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (= conformité juridique du dispositif destiné à assurer la continuité et la reprise d'activité),

- protection des données à caractère personnel et médical,
- externalisation,
- lutte contre blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude fiscale,
- protection de la clientèle,
- éthique et déontologie,
- lutte contre la fraude.

Ces risques thématiques de non-conformité font partie des autres processus et les dispositifs associés sont intégrés aux contrôles de premier et second niveau de l'activité. Ils font l'objet d'une cartographie et d'une évaluation spécifiques.

### 3.2.2.2. ... Déclinées dans une cartographie globale des risques et une cartographie des risques majeurs

La fonction Gestion des risques coordonne la réalisation de la cartographie des risques. Elle effectue les entretiens sur une base annuelle afin de mettre à jour les niveaux de risques sur les parties qui la concerne. La partie relative aux risques de non-conformité est réalisée conjointement avec la fonction de vérification de la conformité.

En outre, la cotation de ces principaux risques a été effectuée selon les principes AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs effets et de leurs Criticités) :

- Gravité et probabilité d'apparition des risques ;
- Hiérarchisation par grande typologie et réflexion collective visant à identifier les actions correctrices déjà existantes ou décider des actions correctrices à mettre en place afin de globalement maîtriser et réduire ces risques.

L'ensemble a donné lieu à la formalisation d'une « **Cartographie globale des risques** » approuvée par les membres du Comité d'audit et dont l'essentiel est reproduit sous forme d'une **matrice des risques majeurs**. Cette matrice des risques majeurs représente les risques processus par processus.

A cette matrice des risques majeurs s'ajoute désormais une **matrice des risques de non-conformité transverses**.

Ces matrices de risques majeurs sont le fruit de l'identification de tous les risques présentés par l'activité des Mutuelles du Groupe MNCAP, de leur qualification, de leur cotation par la mesure : de leur fréquence d'apparition, de leur impact financier et réglementaire (à dire d'expert), des éléments de maîtrise existants ou manquants. Chacun de ces trois éléments est noté sur une échelle de 1 à 4. La multiplication de chacun de ces éléments entre eux aboutit au risque résiduel.

### 3.1.2. Informations sur les risques significatifs auxquels le Groupe est exposé sur la durée de la vie des engagements d'assurance (et de réassurance) des Mutuelles affiliées et sur la manière dont ces risques ont été pris en compte dans son besoin global de solvabilité (BGS)

Dans le cadre du présent rapport, les domaines concernés par cette définition sont les suivants :

- Souscription et provisionnement ;
- Gestion actif-passif ;
- Gestion des actifs :
  - respect de la politique de placement, maîtrise et cohérence des véhicules d'investissement utilisés par l'entité ;
  - gestion du risque de liquidité et de concentration ;
- Gestion du risque opérationnel ;
- Dispositifs d'atténuation ou de partage du risque ;

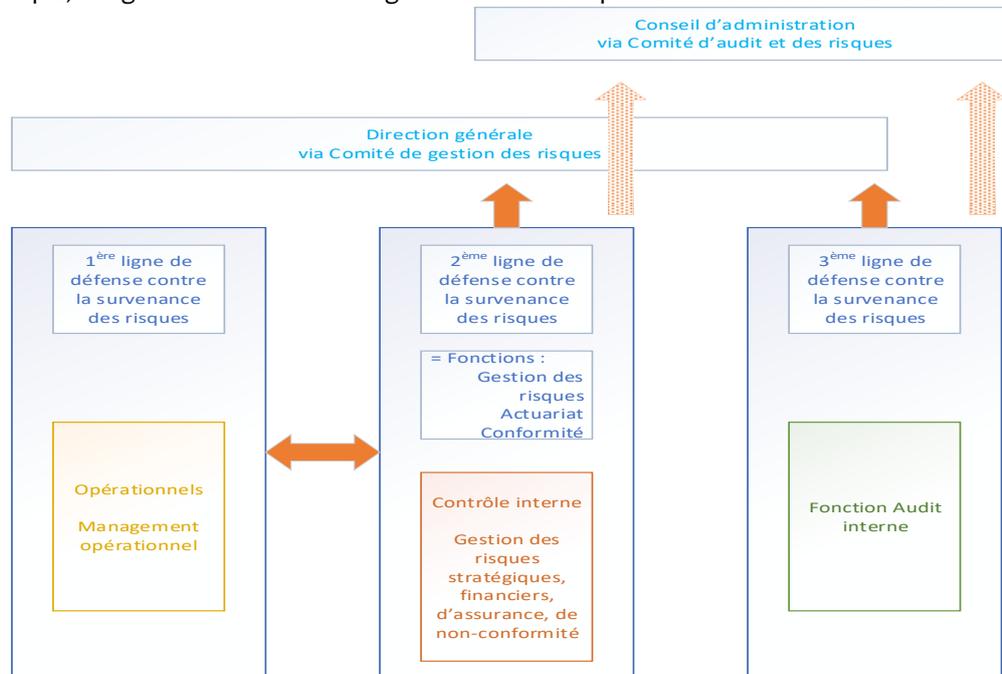
- Gestion du risque d'image.

Ces domaines sont abordés d'un point de vue technique par le dispositif de revue des risques quantitatifs induit par l'évaluation du SCR selon la formule standard (cf. partie 6 - Gestion du capital – 6.2 SCR) et d'un point de vue processus par le rapprochement des méthodes d'identification dites « top down » (partant des directeurs) et « bottom up » (issue des opérationnels). Différents outils contribuent à ces deux dernières méthodes et leur résultat est décrit de manière détaillée dans le rapport ORSA.

### 3.1.3. Processus d'intégration dans la structure organisationnelle et dans les prises de décision (y compris fonction gestion des risques)

#### **3.2.4.1. Processus d'intégration de la gestion des risques dans la gouvernance du Groupe MNCAP**

Le système de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs intervenant dans l'exercice de la cartographie des risques. Son pilotage, tout comme celui du système de contrôle interne qui lui est étroitement imbriqué, s'organise autour de trois lignes de défense réparties dans le schéma suivant :



Le management opérationnel pilote les contrôles correspondant à la première ligne de défense : il s'agit des contrôles dits de premier niveau. Sa connaissance des métiers de l'assurance le place dans un rôle essentiel pour l'identification et l'évaluation des risques liés aux activités, pour l'actualisation de la cartographie et pour le déploiement des contrôles destinés à maîtriser les risques identifiés.

Le management a ainsi la responsabilité de la maîtrise des risques sur son périmètre. Il examine les expositions aux risques et définit les moyens à mettre en œuvre. Il sensibilise ses équipes en pilotant les objectifs de gestion des risques.

Les fonctions instituées pour assurer le contrôle et le suivi des risques, dites « fonctions clés » (actuariat, conformité et gestion des risques) définies dans Solvabilité 2, composent la deuxième ligne de défense. Leur mission, leur rattachement et leur compétence permettent une garantie de la fiabilité de leurs travaux d'évaluation, l'adéquation de leurs propositions de maîtrise et le suivi du plan de maîtrise des risques. Elles

interviennent en support du management dans l'élaboration et la mise au point des opérations de contrôle interne.

La fonction audit interne permet d'assurer la troisième ligne de défense.

Le périmètre de chaque fonction clé est décrit plus loin dans le présent rapport (§4.2.2. pour la fonction Conformité ; §5. pour la fonction Audit interne; §6. pour la fonction Actuarielle).

Les autres fonctions supports (comptabilité/finances, informatique, RH, juridique...) sont amenées à émettre des politiques et des directives applicables au sein de l'organisation, elles assurent également les opérations de contrôle de leurs activités. Ces services fonctionnels, responsables de domaines d'expertise, disposent d'un rôle spécifique dans le dispositif de maîtrise des risques, soit par le fait de leur pouvoir de contrôle reçu sur certaines opérations ou certains processus, soit par l'assistance effective qu'ils apportent pour identifier, évaluer les principaux risques liés à leur domaine et accompagner la conception des contrôles techniques les plus efficaces.

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs du système de gouvernance, les instances de gestion, d'administration et de contrôle tiennent aussi un rôle fondamental puisque c'est auprès d'elles que rapportent chacune des fonctions clés et chacune des fonctions supports. Au sein du Groupe MNCAP, ces instances sont principalement le Conseil d'administration de l'UMG, le Comité d'orientation stratégique et le Comité d'audit et des risques qui émanent du Conseil d'administration de l'UMG, ainsi que le dirigeant opérationnel (salarié). Le Président du Conseil d'administration et le dirigeant opérationnel, en tant que dirigeants déclarés effectifs, représentent les « 4 yeux ».

### 3.2.4.2. Rôle de la fonction Gestion des risques

La fonction de gestion des risques, au travers du système de gestion des risques qu'elle anime, vise à déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques auxquels est soumise chaque structure composant le Groupe MNCAP. Son objectif principal est de gérer de manière continue, sur tous les domaines d'activités, les risques auxquels le Groupe est soumis, à savoir : identifier les risques existants et les potentiels nouveaux risques, les évaluer et les piloter (les diminuer, les transférer ou les éliminer).

Telle que décrite à l'article 44 de la directive cadre ainsi qu'à l'article 269 du règlement délégué, cette fonction fait partie des structures dites de « pilotage » qui apportent une garantie sur la gouvernance des risques au sein de l'organisme. Elle fournit une vision transversale et synthétique des risques majeurs auxquels est exposé le Groupe MNCAP et veille à ce que le niveau de risque soit cohérent avec les orientations et les objectifs définis par le Conseil d'administration de l'UMG. Elle assume, à ce titre, les aspects suivants de la politique de gestion des risques :

- La relation avec les directions opérationnelles, les « preneurs de risques » ;
- La coordination/réalisation de la cartographie des risques pour l'ensemble des risques ;
- Le pilotage du système de contrôle interne ;
- Le suivi de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques ;
- L'organisation de la continuité des activités ;
- L'information des autres fonctions clés en ce qui concerne les risques de leur périmètre ;
- L'information des dirigeants effectifs et du Conseil d'administration.

Le responsable de la fonction dispose aussi de la responsabilité du contrôle interne et doit, pour cela, s'assurer du développement et du bon fonctionnement du système de contrôle interne au sein du Groupe et de la diffusion de la culture « risque et contrôle ».

## 3.2. Description du processus ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante de la gouvernance du Groupe. Elle est menée de la façon suivante.

**Le Conseil d'administration de l'UMG et la fonction clé gestion des risques**

En étroite collaboration avec le Directeur Technique et Actuariat (également fonction clé actuariat), le responsable de la gestion des risques anime le processus ORSA. Les deux responsables participent à la rédaction du rapport ORSA, présentent les résultats au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration. Ce dernier approuve également la politique ORSA et s'assure que le processus ORSA est adapté et mis en œuvre.

**La Direction technique et actuariat**

La Direction technique et actuariat est le principal contributeur à la production des données et des calculs nécessaires au processus ORSA, en étroite relation avec le responsable comptable. A ce titre, le Directeur technique et actuariat :

- Calcule le BGS (Besoin Global de Solvabilité) ;
- Définit les hypothèses et méthodes de calcul (y compris simplifications éventuelles) utilisées dans les projections ;
- Met en œuvre les calculs du scénario central et des scénarios stressés à horizon 3 ans au minimum une fois par an et à chaque fois que le processus nécessite d'être déclenché ;
- Calcule la significativité éventuelle de la déviation du profil de risque ;
- Contribue aux calculs de certaines limites opérationnelles dans le cadre de l'établissement de tableaux de bord des risques (en cours de mise en place).

**Le Comité de gestion des risques (comité opérationnel)**

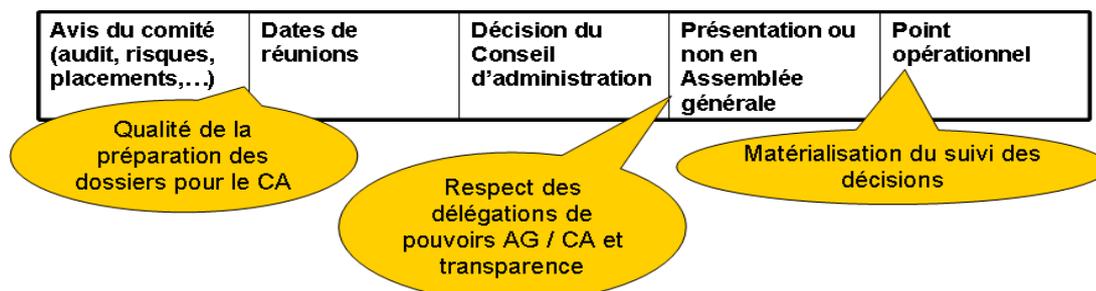
Sur le périmètre ORSA, le Comité de gestion des risques, composé du Directeur général, du Directeur technique et actuariat, du responsable de la gestion des risques :

- Intègre les principales hypothèses de construction du Business Plan afin de définir les scénarios de stress-tests qui sont proposés pour validation au Conseil d'administration ;
- Analyse et valide les hypothèses et simplifications retenues dans la détermination du BGS (Besoin Global de Solvabilité) ;
- Réfléchit aux scénarios de stress proposés au Conseil d'administration ;
- Valide les évaluations quantitatives du processus ORSA.

**3.2.1. Déclaration sur la fréquence d'approbation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité par l'OAGC (AMSB)**

Le processus est approuvé par le Conseil d'administration au minimum une fois par an et avec une fréquence supérieure en cas de modification significative du profil de risque.

Plus généralement, les principales décisions du Conseil d'administration (avec ou sans avis préalable du Comité d'audit et des risques) sont suivies selon le circuit suivant :



3.2.2. Déclaration expliquant comment le Groupe a déterminé ses propres besoins de solvabilité compte tenu de son profil de risque ainsi que des interactions entre la gestion de ses fonds propres et son système de gestion des risques

La détermination du Besoin Global de Solvabilité (BGS) est effectuée chaque année sur la base de la cartographie des risques majeurs du Groupe MNCAP. Chaque risque majeur est étudié au regard de sa prise en compte, ou non, dans la formule standard du calcul du SCR. Ainsi, la gestion du capital se pilote en fonction du niveau de solvabilité du Groupe.

**4. Système de contrôle interne commun au Groupe**

**4.1. La politique de contrôle interne du Groupe MNCAP**

Conformément à l'article 41-3 de la directive Solvabilité 2, la politique de contrôle interne du Groupe MNCAP vise à décrire le système de contrôle interne mis en place par le Groupe, ses objectifs, son fonctionnement, ses missions et son positionnement au sein du Groupe.

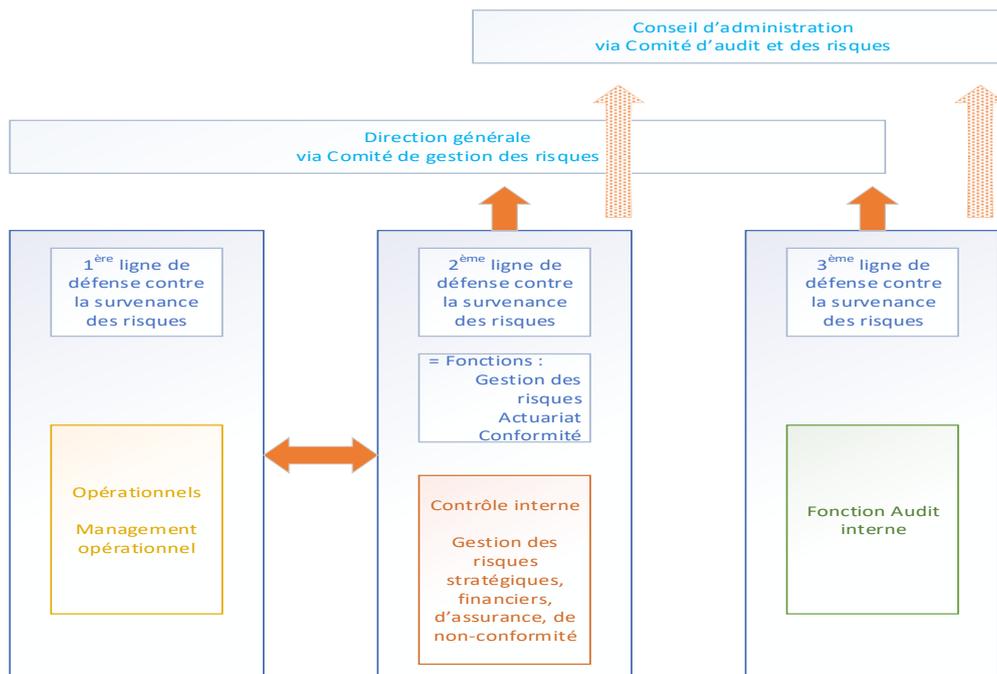
Cette politique écrite est réexaminée au moins une fois par an. Elle est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration et est adaptée compte-tenu de tout changement important affectant le système ou le domaine concerné.

Cette politique a d'ailleurs été validée dans sa dernière forme lors du Conseil d'administration du 26/04/2018.

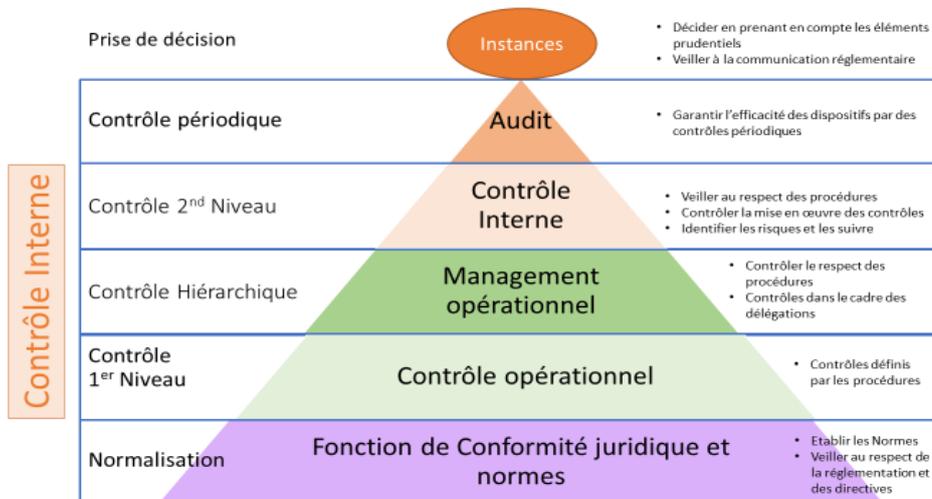
**4.2. Le système de contrôle interne du Groupe MNCAP**

**4.2.1. Description du système de contrôle interne**

Tout comme le système de gestion des risques, le système de contrôle interne du Groupe MNCAP, commun à chaque entité affiliée à l'UMG, s'appuie sur une gouvernance structurée par 3 lignes de défense représentées de la manière suivante :



Chacune des lignes de défense prend part au dispositif de contrôle qui s'articule de la façon suivante :



- **Les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau** consistent en une surveillance permanente opérationnelle effectuée dans le cadre du traitement des opérations. Ils portent sur le traitement et la gestion des opérations et leur correcte intégration dans les systèmes d'information. Ces contrôles sont réalisés par chacun des collaborateurs du Groupe affilié à l'Union dans le cadre naturel de leurs activités quotidiennes.
- **Les contrôles hiérarchiques** sont les contrôles opérationnels effectués par les responsables hiérarchiques, afin de renforcer la sécurité des opérations et de se conformer aux délégations de pouvoir accordées.
- **Les contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau** sont réalisés a posteriori, à une fréquence prédéfinie ou aléatoire, par des entités non impliquées opérationnellement dédiées au contrôle. Ils sont réalisés sous la responsabilité des 2 fonctions clés : gestion des risques et conformité. La fonction clé actuarielle assure une partie de ces contrôles sur les matières comprises dans le champ de son rapport actuariel.

Ces contrôles sont définis dans les procédures et modes opératoires. Ils font l'objet d'une formalisation afin d'en assurer la traçabilité.

- **Les contrôles périodiques**

Ces contrôles sont effectués par des collaborateurs indépendants intervenant sur pièce et sur place dans le cadre d'audits ponctuels. Il s'agit de l'audit interne chargé de fournir à la Direction générale la garantie de l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne.

#### 4.2.2. Rôle spécifique de la fonction conformité

Cette fonction constitue un socle transverse pour l'ensemble des activités du Groupe MNCAP. Elle a pour mission principale de veiller au respect par les Mutuelles affiliées à l'UMG de la réglementation relative aux activités d'assurance.

Son responsable élabore une politique de conformité. Cette fonction doit également jouer un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour le Groupe soient identifiées. La fonction clé de vérification de la conformité assume, à ce titre, les aspects suivants de la politique de gestion des risques :

- La gouvernance et le respect des normes internes et externes ;
  - La relation avec les directions opérationnelles, en ce qui concerne les sujets de conformité ;
  - La réalisation de la cartographie des risques de non-conformité en coordination avec la fonction gestion des risques ;
  - Le suivi de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques de non-conformité en coordination avec la fonction gestion des risques ;
  - L'information des dirigeants effectifs et du Conseil d'administration.
- Elle s'appuie sur le dispositif de contrôle en place et dispose pour ses thématiques d'un plan de conformité.

## **5. Fonction d'audit interne**

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, le Groupe MNCAP dispose d'une fonction opérationnelle d'audit interne, partagée dans le cadre d'un GIE dont les Mutuelles et l'Union sont membres.

La nomination d'une fonction clé à compter du 01/01/2016 est venue compléter le dispositif. Son responsable a été désigné en la personne du Président du Comité d'audit et des risques.

Depuis le 23/06/2016 et la mise en place d'un système de gouvernance et de gestion des risques commun, le Comité d'audit et des risques du Groupe MNCAP/CAP Mutualité est en charge de la supervision des activités et du dispositif d'audit interne.

La Responsable opérationnelle de l'audit interne est hiérarchiquement directement rattachée au Directeur général et, afin de garantir son indépendance, a une relation étroite et continue avec le Comité d'audit et des risques qu'elle peut saisir de tout manquement grave qu'elle aurait constaté. Dans ce même cadre, l'audit interne :

- Rend compte de la réalisation de son plan d'audit ;
- Présente les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées ;
- Réalise un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises ;
- Propose un plan d'audit préalablement validé par le Directeur général.

La fonction d'audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit. A cet effet, toute détection ou évènement majeur portant au dispositif de maîtrise des risques mis en œuvre par le Directeur général est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

Par ailleurs, pour garantir la pleine indépendance de l'audit interne, aussi bien le responsable fonctionnel que la responsable opérationnelle peuvent saisir le Conseil d'administration de tout manquement grave qui aurait été constaté au cours d'une des missions d'audit interne. Toutefois, la personne responsable de la fonction clé demeure la seule à pouvoir saisir le régulateur.

## **6. Fonction actuarielle**

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, le Groupe MNCAP/CAP Mutualité dispose d'une fonction actuarielle.

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, elle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier. Le rapport actuariel de l'année 2017 a été approuvé par le Conseil d'administration du 19/10/2017.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques du Groupe MNCAP. En cela, elle :

- Elabore des modèles de risques techniques, qu'il s'agisse de ceux associés au développement de produits, de ceux liés au portefeuille de contrats bruts et nets de réassurance, de risque financier, de modèle de risque opérationnel. Elle alimente ainsi le calcul des exigences de fonds propres ainsi que les évaluations prospectives du rapport ORSA ;
- Emet un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

## **7. Politique de sous-traitance d'activités essentielles du Groupe (= externalisation)**

Dans le cadre de leurs activités d'assurance, et en fonction du degré d'expertise de leurs partenaires et des outils de gestion dont ils disposent, il arrive aux Mutuelles du Groupe de sous-traiter partiellement, voire totalement, des activités importantes :

- Le processus de gestion des souscriptions d'assurance ;
- Le processus de gestion des cotisations ;
- Le processus de gestion des sinistres ;
- Le processus de gestion des réclamations de 1<sup>er</sup> niveau ;
- Une partie des activités d'actuariat ;

L'UMG est également concernée lorsqu'il s'agit des activités suivantes :

- L'évolution et la maintenance des SI ;
- Une partie de la fonction audit interne.

Une politique de sous-traitance rédigée et approuvée par le Conseil d'administration du 05/11/2015 prévoit les modalités de sélection et d'engagement, de suivi et de contrôle des prestations déléguées :

- La Direction commerciale propose le candidat à la sous-traitance. Un comité d'habilitation décide si cette candidature est acceptable ou non ;
- Le Responsable des moyens généraux est responsable des orientations et intentions générales relatives aux achats et approvisionnements.

S'agissant des particularités liées à la délégation de gestion, le cadre de l'étendue des délégations est fixé de la façon suivante :

- o une délégation d'acceptation des risques jusqu'à 150.000€ de capital assuré peut être accordée tant qu'elle est limitée à l'appréciation de pathologies simples ;
- o une délégation plus importante (acceptation des risques pour un capital assuré plus élevé, suivi du portefeuille, encaissement des cotisations, gestion des sinistres) peut être accordée si le partenaire a une expérience confirmée dans la gestion de l'assurance emprunteur, l'appui d'un Médecin-conseil pour la tarification des risques et l'acceptation des sinistres, un système d'information performant permettant des reportings répondant aux besoins de l'assureur (pour le pilotage de l'activité et les reportings réglementaires).
- o La délégation de gestion n'est jamais totale, les Mutuelles se réservant l'appréciation des risques qui les exposent le plus : par exemple capital assuré supérieur à 450.000€, une

catégorie socio professionnelle classée à risque hors nomenclature, un postulant résident hors UE, une surprime supérieure à 150%, le rachat d'une exclusion contractuelle...

S'agissant des particularités liées à l'externalisation :

- L'externalisation d'une partie des opérations d'inventaire pour le calcul de certaines provisions sociales ;
- L'externalisation de la fonction audit interne concerne la responsabilité opérationnelle de la réalisation des missions incombant à cette fonction ;
- Dans chacun des deux cas, les personnes en charge de la réalisation des opérations pour le compte du Groupe rendent compte de façon étroite à la personne en charge de leur supervision (au Responsable de l'actuariat et au Responsable fonctionnel de l'audit interne).

En ce qui concerne la gestion des sous-traitants intervenant dans le cadre des opérations d'assurance (= délégataires de gestion), celle-ci est contrôlée dans le cadre d'audits de délégation organisés par le Directeur délégué aux opérations en concertation avec les fonctions clés gestion des risques et conformité. Les résultats de ces contrôles sont examinés par le Comité d'audit et des risques.

En ce qui concerne la gestion des achats, celle-ci est contrôlée dans le cadre du sous-processus de gestion des frais généraux rattaché à la comptabilité générale. Elle est en conséquence contrôlée en 2<sup>nd</sup> niveau par la fonction gestion des risques.

En outre, le Conseil d'administration revoit annuellement la liste des prestataires externes.

## **PARTIE 4. Profil de risque du Groupe (y compris les techniques d'atténuation)**

Cap Mutualité définit globalement le profil de risque de ses Mutuelles adhérentes, seules entités pratiquant des activités d'assurance. Chaque Mutuelle adhérente dispose d'une gamme particulière de produits. Des adaptations spécifiques peuvent apparaître pour chacune d'entre elles (par exemple la souscription médicale pour la MNCAP, sans objet pour la partie Caution de la MNCAP-AC).

Une synthèse des profils de risque est résumée dans cette partie.

### **1. Souscription**

#### **1.1. Appréhension du risque de souscription au sein de la MNCAP et de la MNCAP-AC**

Le risque de souscription des Mutuelles adhérentes correspond au risque que les cotisations des adhérents ne permettent pas de couvrir, de façon pérenne et en adéquation avec l'appétence au risque, les prestations à leur verser et les provisions de l'année.

Ce risque de souscription regroupe un ensemble de risques dont les plus classiques sont identifiés et valorisés par la formule standard :

- le risque de primes et provisions : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres ainsi qu'à leur mauvaise estimation ;
- le risque de longévité : risque de table lié à une sortie /reprise d'activité plus tardive que celle prévue par les tables de provisionnement utilisées ;
- le risque de frais : risque d'une inadéquation des chargements contractuels au regard des frais généraux ;
- le risque de catastrophe : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements résultant d'évènements extrêmes (pandémies, catastrophes type stade ou crash d'avion, crise économique comme celle de 1929,...)

En plus des risques précédents, et conformément aux principes généraux de la gestion des risques appliqués par les deux Mutuelles, l'identification des risques en matière de souscription passe également par l'exercice de la cartographie des risques. Les risques potentiels identifiés comme pouvant impacter la souscription des garanties décès, incapacité/invalidité et chômage sont les suivants :

- le risque d'erreur ;
- le risque de fraude (très faible) ;
- les risques de conformité suivants :
  - o le risque de manquement à une obligation professionnelle envers un client ;
  - o l'absence de mise en œuvre de la réglementation LCB-FT et Gel des avoirs ;
  - o le risque de manquement au devoir d'information et de conseil ;
  - o le risque de non-respect de la protection des données personnelles ou à la confidentialité relative aux données de santé ;
  - o le risque de mauvaise mise en œuvre des obligations liées à la gestion des réclamations ;
- le risque d'inadéquation de la tarification : risque lié à des caractéristiques de portefeuille sensiblement divergentes par rapport aux données ayant servi à produire le tarif ou causé par une erreur de calcul au moment de la souscription (humaine ou informatique). Ce risque est avéré lorsque les critères de tarification sont différents des variables discriminantes du risque ;
- le risque de contentieux.

## **1.2. Mesure du risque de souscription par les Mutuelles et risques majeurs**

Dans le cadre de la déclinaison des indicateurs d'appétence au risque, des indicateurs de tolérance au risque de souscription ont été validés par un Comité de gestion des risques ORSA/Souscriptions du 09/08/2017 :

- l'évolution du portefeuille (le nombre d'adhérents, le montant des cotisations encaissées, production assurée, encours de capitaux sous risque, la durée moyenne, sous l'angle du taux de résiliation) ;
- le rapport S/P ou P/C.

Au regard des risques importants impactant le processus de souscription, les Mutuelles sont particulièrement sensibles, opérationnellement, aux modifications législatives et réglementaires, notamment en matière de protection de la clientèle et LCB-FT.

## **1.3. Maîtrise du risque de souscription par les Mutuelles**

Afin de maîtriser les risques évoqués ci-avant, le Groupe MNCAP a défini une politique de souscription qui contribue au système de gestion des risques. A cet effet, des règles et limites à respecter ont été définies, elles portent sur :

- la personne du candidat (les risques acceptés ne portent que sur des personnes physiques ; les deux Mutuelles vérifient si ces personnes sont des PPE ou résident dans des pays étrangers) ;
- le niveau de couverture (ce niveau est fonction d'un processus de sélection médicale et/ou financière, est limité à 100% du capital souscrit).

De façon plus générale, et en respect du principe de la mutualité, la politique de souscription du Groupe MNCAP se résume en une politique d'appréciation des risques présentés par l'assuré, destinée à lui apporter la meilleure solution possible, tout en restant dans un cadre permettant la maîtrise des risques qui en découlent.

## **2. Marché**

### **2.1. Appréhension du risque de marché au sein du Groupe**

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres des Mutuelles et de l'UMG de mouvements défavorables liés aux investissements. Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par les entités ;
- d'une dégradation de notation des titres qu'elles détiennent ;
- d'une forte concentration d'investissements sur un même émetteur ;
- d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif de chaque portefeuille.

### **2.2. Mesure du risque de marché et risques majeurs**

Les Mutuelles et l'UMG pilotent leur risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'administration ;
- le coût d'un euro de placement en termes de SCR ;
- l'évolution des plus et moins-values latentes et le rendement par type d'actifs ;
- l'évolution des notations des actifs en portefeuille ;
- la non-concentration du portefeuille.

Au regard des risques importants impactant leurs investissements, les Mutuelles et l'UMG sont particulièrement sensibles aux risques actions, immobilier et de contrepartie (Cf. partie 6 du rapport).

### **2.3. Maîtrise du risque de marché et risques majeurs**

Afin de maîtriser les risques évoqués ci-avant, le Groupe MNCAP a défini une politique d'investissement et de gestion actif-passif qui contribue au système de gestion des risques. De plus, le Groupe MNCAP s'appuie sur l'expertise du Comité financier et des placements.

Plus précisément, le dispositif d'atténuation du risque de marché est le suivant :

- La Politique de gestion actif / passif, qui consiste à analyser la situation du bilan et son évolution probable, permet d'estimer les risques financiers et de piloter la marge d'intérêts, et de s'assurer que les risques de taux et de liquidité sont maîtrisés : compte tenu de la structure actuelle de l'actif et du passif des Mutuelles MNCAP et MNCAP-AC, à savoir le niveau très excédentaire d'actif, il a été décidé de ne faire aucun calcul ou étude spécifiques à la gestion actif passif aussi longtemps que le ratio Provisions techniques brutes (engagements vis-à-vis des assurés)/Actif Net Comptable reste inférieur à 50%.

Le Conseil d'administration fixe également un objectif de rentabilité des actifs, de la façon suivante :

- a) la rentabilité doit surpasser le taux d'intérêt légal de l'année ;
- b) elle doit prendre en compte le niveau minimal de trésorerie encadré par la limite de trésorerie ;
- c) des objectifs par classe d'actif pourront aussi être fixés : ils dépendront des marchés financiers et des performances long-terme attendues de ces actifs.

- La Politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration qui repose sur le principe de la personne prudente :

a) le Groupe MNCAP n'investit dans des actifs et instruments présentant des risques qu'il peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation du besoin global de solvabilité de chaque entité du groupe ;

b) il s'appuie sur les politiques de valorisation et de contrôle de qualité des données.

- La Politique de gestion du risque de liquidité : tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille de chaque entité du Groupe MNCAP. Ils doivent être supérieurs, trimestriellement, aux derniers MCR et SCR connus. En outre, la localisation de ces actifs est telle qu'elle garantit leur disponibilité.

Ces orientations de placement sont définies en cohérence avec la stratégie de préservation des fonds propres et de pilotage de la situation financière et de solvabilité du Groupe MNCAP et les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents des deux Mutuelles.

## **3. Crédit**

### **3.1. Appréhension du risque de crédit au sein du Groupe**

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- Du non-paiement des créances détenues auprès des tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

### **3.2. Mesure du risque de crédit et risques majeurs**

Les Mutuelles et l'Union pilotent leur risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques ;
- La notation des réassureurs ;

- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

### **3.3. Maîtrise du risque de crédit**

En ce qui concerne tout particulièrement le risque présenté par les réassureurs, les Mutuelles veillent à leur qualité et leur fiabilité lors de leur sélection et suivent leur solidité financière. Par ailleurs :

- La protection des Mutuelles est recherchée auprès de plusieurs réassureurs ;
- L'appétit au risque est décliné en des limites quantitatives de tolérance au risque par catégorie de risque puis des limites de risque applicables aux opérations quotidiennes ;
- Plusieurs traités existent avec ces réassureurs, adaptés à chaque partenariat et aux profils de risques sous-jacents.

L'efficacité de ces réassurances est mesurée par l'analyse des résultats bruts et nets de réassurance et par l'analyse de sensibilité dans le modèle prudentiel, notamment pour la mesure du SCR.

## **4. Liquidité**

### **4.1. Appréhension du risque de liquidité au sein du Groupe**

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements du Groupe MNCAP. Dans le cadre de l'activité des Mutuelles, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

### **4.2. Mesure du risque de liquidité et risques majeurs**

Pour leurs engagements à court terme relatifs à l'activité, les Mutuelles MNCAP et MNCAP-AC suivent tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures via l'indicateur Best Estimate ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

### **4.3. Maîtrise du risque de liquidité**

Afin de maîtriser le risque de liquidité, les Mutuelles MNCAP et MNCAP-AC, dans le cadre de leur gestion des placements, s'assurent de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

Dans sa politique de placements, le Groupe veille, dans le respect des règles de limitation et de dispersion des actifs, à préserver ses fonds par une gestion qui garantit :

- un volume suffisant pour honorer le paiement de ses engagements,
- une protection de la valeur des actifs et la limitation des risques éventuels de perte en capital,
- des liquidités disponibles permettant de régler les prestations et permettant de faire face, le cas échéant, à d'éventuelles dérives de prestations.

Par ailleurs, les investissements du Groupe MNCAP sont catégorisés en fonction de leur liquidité : on leur affecte un nombre de jours de liquidation. La liquidité court terme est comparée au montant des provisions pour sinistres et ce ratio est l'objet d'une limite à respecter dans la réalisation de ces investissements.

## **5. Risque opérationnel**

### **5.1. Appréhension du risque opérationnel au sein du Groupe**

Le risque opérationnel du Groupe MNCAP correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein des Mutuelles et de l'UMG, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- La réalisation des risques de non-conformité ;
- La réalisation des risques juridiques ;
- La réalisation des risques de fraude interne et externe ;
- La réalisation des risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation...);
- La réalisation des risques de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail...);
- La réalisation des risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délais de gestion...);
- La réalisation des risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie ou autre événement affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux) ;
- La réalisation des risques de réputation (dégradation de l'image de la Mutuelle suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits...);
- La réalisation des risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité des Mutuelles à maintenir leur activité).

### **5.2. Mesure du risque opérationnel et risques majeurs**

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisées au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, réglementaire ou de réputation important sont remontés en Conseil d'administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

### **5.3. Maîtrise du risque opérationnel**

La maîtrise du risque opérationnel du Groupe MNCAP passe en tout premier lieu par la cartographie des risques via :

- l'étude des processus et procédures,
- l'identification des risques clés concernés et de leur cotation avec la mise en œuvre d'un processus simple de revue de cette cartographie,
- le recensement des contrôles existants et à mettre en place par les opérationnels eux-mêmes.

Elle passe également par la détection, la gestion, le suivi et la déclaration des risques significatifs. La détection des risques opérationnels fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne décrit dans la politique de contrôle interne du Groupe.

Le suivi de ces risques est effectué par la mise en place d'une procédure de remontée des incidents décrite dans le processus et la procédure de gestion des risques opérationnels via :

- une base incidents déployée au sein de tous les services du Groupe ;
- un comité incidents, commun à toutes les entités du Groupe.

La tolérance au risque du Groupe est matérialisée par les niveaux d'alerte du processus d'escalade concernant les incidents : les incidents significatifs (pouvant induire une perte financière potentielle > 5000€ ou un risque réglementaire) font l'objet d'une information systématique du Directeur général.

## **6. Autres risques importants**

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par l'Union et ses affiliées susceptible d'impacter le profil de risque présenté ci-avant n'est à mentionner.

## **7. Autres informations importantes**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme tel par l'Union et ses affiliées susceptible d'impacter le profil de risque présenté ci-avant n'est à mentionner.

## **PARTIE 5. Valorisation des comptes prudentiels**

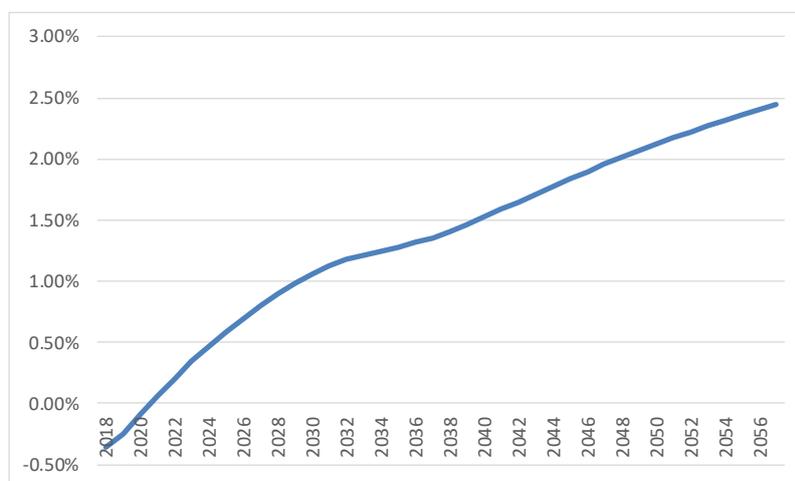
Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation mise en place à l'occasion de la transposition de la Directive européenne Solvabilité 2.

### Normes de valorisation

Sur le fondement d'un bilan établi suivant les normes comptables françaises actuelles, nous avons procédé à la transposition de ce dernier en bilan conforme à la réglementation Solvabilité 2 en respectant les règles suivantes : toutes les données nécessaires au remplissage du bilan prudentiel sont issues de la balance comptable, de l'inventaire des valeurs au bilan et des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marges de risque.

### Courbe d'actualisation

L'actualisation des meilleures estimations (Provisions techniques) est réalisée à partir de la courbe des taux sans risques publiée par EIOPA le 09/01/2017, illustrée ci-dessous :



## **1. Valorisation des actifs**

Les actifs sont valorisés en valeur de marché, sauf cas particulier, comme le prévoit la réglementation Solvabilité 2. C'est le cas notamment des actifs de type action, obligation et immobilier.

### Traitement des Titres Participatifs mis à disposition de la MNCAP-AC par la MNCAP

La MNCAP a émis des Titres Participatifs pour une valeur nominale de 19 M€ au profit de la MNCAP-AC. Nous avons retenu la définition des entreprises liées entre la MNCAP et la MNCAP-AC au sein de l'UMG CAP Mutualité. Dès lors, les titres participatifs ont été considérés comme un actif stratégique et ont été traités comme tels dans le calcul du SCR actions au sein du SCR de marché de la MNCAP.

Ils sont neutralisés au sein de l'UMG CAP Mutualité. Aucun choc particulier ne leur est appliqué au niveau du Groupe.

## 2. Valorisation des provisions techniques

### 2.1. Provisions techniques et meilleures estimations (Best Estimate)

Les provisions techniques calculées selon la définition dite « Best Estimate » correspondent à la marge future la plus probable des activités d'assurance (cotisations – prestations – frais).

La segmentation des engagements d'assurance et de réassurance en lignes d'activité et groupes homogènes de risques reflète la nature des risques sous-jacents aux engagements.

Les engagements ont d'abord été scindés en fonction des caractéristiques intrinsèques des garanties à modéliser inclus dans les contrats d'assurance.

La réassurance est prise en compte en appliquant les modalités de chacun des traités prévus pour chaque segment modélisé.

La consolidation des provisions techniques du Groupe MNCAP s'effectue en additionnant les résultats des provisions techniques évaluées au sein de chaque Mutuelle, c'est-à-dire les garanties décès et arrêt de travail pour la MNCAP et les garanties chômage, caution et loyers impayés pour la MNCAP-AC.

A fin 2018, les valeurs des différentes provisions techniques sont les suivantes :

Best Estimate en k€	MNCAP	MNCAP-AC	CAP Mutualité
BE Décès	-25 317		-25 317
BE Arrêt travail	4 401		4 401
BE Chômage		-1 007	-1 007
BE Caution		2 523	2 523
BE Gar. Loyers Imp.		-108	-108
<b>TOTAL</b>	<b>-20 916</b>	<b>1 408</b>	<b>-19 508</b>

### 2.2. Marge de risque

La marge de risque a pour objectif de combler la part d'incertitude dans le calcul des provisions techniques et représente la part additionnelle que devrait payer un repreneur du portefeuille d'assurance en cas de transaction.

La consolidation des marges de risque au sein du Groupe MNCAP, comme pour les provisions techniques, est l'addition des marges de risques évaluées pour chaque garantie des Mutuelles.

A fin 2018, les valeurs de marge de risque sont les suivantes :

Marge de risque en k€	MNCAP	MNCAP-AC	CAP Mutualité
MR Décès	6 225		6 225
MR Arrêt travail	8 573		8 573
MR Chômage		1 193	1 193
MR Caution		274	274
MR Gar. Loyers Imp.		48	48
<b>TOTAL</b>	<b>14 798</b>	<b>1 514</b>	<b>16 312</b>

### 2.3. Valorisation des autres passifs

Par ailleurs le Groupe n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation.

#### **2.4. Impôts différés**

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan fiscal, en accord avec la réglementation.

#### **2.5. Méthodes de valorisation alternatives**

Le Groupe n'utilise aucune méthode de valorisation alternative.

#### **2.6. Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par le Groupe susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs n'est à mentionner.

## **PARTIE 6. Gestion du capital**

### **1. Gestion du capital de la MNCAP**

#### **1.1. Fonds propres**

La gestion des fonds propres de la MNCAP est revue chaque année par le Conseil d'administration qui valide la couverture de marge de la Mutuelle ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 3 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres a été rédigée et validée par le Conseil d'administration le 05/11/2015. Il la revoit chaque année.

A fin 2018, après passage à la vision prudentielle, du bilan Solvabilité 1 vers Solvabilité 2, les fonds propres éligibles du Groupe MNCAP et les ratios de solvabilité s'établissent comme suit :

MNCAP				
Ratio solvabilité en k€	2018	2017	Ecart	Evol en %
Capital éligible	84 793	85 304	-511	-1%
Capital requis (SCR)	31 993	20 855	11 138	53%
Capital requis (MCR)	7 998	6 700	1 298	19%
Ratio solvabilité (SCR)	265%	409%	-144%	Sans objet
Ratio solvabilité (MCR)	1060%	1273%	-213%	Sans objet

Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%.

### 1.2. Le SCR

Le capital de solvabilité requis (SCR) de la Mutuelle est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la Mutuelle n'a été utilisée pour les besoins du calcul du SCR qui se décompose de la manière suivante (en k€) :

Décomposition du SCR (en K€)	2018	2017
<b>BSCR</b>	<b>30 681</b>	<b>20 019</b>
SCR de marché	10 737	10 440
SCR de défaut	2 375	837
SCR vie	12 992	8 897
SCR santé	17 893	8 477
SCR non-vie	0	0
SCR incorporels	-	-
Effet de diversification	- 13 316	-8 632
SCR opérationnel	1 312	836
<b>SCR global</b>	<b>31 993</b>	<b>20 855</b>

Le SCR de marché s'établit à **10 737 k€** et se décompose en différentes composantes de risques, selon la nature des placements :

MNCAP	2018	2017
SCR de marché		
Risque spread	694	639
Risque taux	2 246	7 963
Risque actions	4 723	4 810
Risque immobilier	5 666	5 585
Risque change	197	171
Risque concentration	2 240	2 398
Diversification	-5 029	-10 856
<b>SCR de marché</b>	<b>10 737</b>	<b>10 711</b>

### 1.3. Le MCR

Le MCR, déterminé selon l'approche standard, s'établit à **7 998 k€**.

### 1.4. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La Mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

### 1.5. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

**1.6. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis**

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

**1.7. Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

**2. Gestion du capital de la MNCAP-AC**

**2.1. Fonds propres**

La gestion des fonds propres de la Mutuelle est revue chaque année par le Conseil d'administration qui valide la couverture de marge de la Mutuelle ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 3 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres a été rédigée et validée par le Conseil d'administration le 05/11/2015.

Ainsi, à fin 2018, les fonds propres éligibles et les ratios de solvabilité s'établissent comme suit :

MNCAP-AC					
Ratio solvabilité en k€	2018	2017		Ecart	Evol en %
Capital éligible	11 629	14 817		-3 188	-22%
Capital requis (SCR)	6 676	5 857		819	14%
Capital requis (MCR)	3 700	3 700		0	0%
Ratio solvabilité (SCR)	174%	253%		-79%	Sans objet
Ratio solvabilité (MCR)	314%	400%		-86%	Sans objet

**Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%.**

Il est à noter que sur la base de la clause de grandfathering, les titres participatifs émis par la MNCAP-AC et souscrits intégralement par la MNCAP ont été classés en fonds propres auxiliaires (Tier 2). Ils ont donc été inclus dans le calcul des fonds propres entrant en couverture des MCR et SCR.

**2.2. Le SCR**

Le capital de solvabilité requis (SCR) de la Mutuelle est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la Mutuelle n'a été utilisée pour les besoins du calcul du SCR qui se décompose de la manière suivante (en k€) :

Décomposition du SCR	2018	2017
<b>BSCR</b>	<b>6 485</b>	<b>5 674</b>
<b>SCR de marché</b>	<b>3 531</b>	<b>3 565</b>
<b>SCR de défaut</b>	<b>622</b>	<b>0</b>
<b>SCR vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SCR santé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SCR non-vie</b>	<b>4 240</b>	<b>3 612</b>
<b>SCR incorporels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Effet de diversification</i>	<i>- 1 908</i>	<i>-1 503</i>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>133</b>	<b>183</b>
<b>SCR global</b>	<b>6 485</b>	<b>5 857</b>

Le SCR de marché s'établit à **3 531 k€** et se décompose en différentes composantes de risques, selon la nature des placements :

MNCAP-AC	2018	2017
<b>SCR de marché</b>	<b>3 531</b>	<b>3 565</b>
Risque spread	1 542	1 299
Risque taux	1 053	1 309
Risque actions	281	334
Risque immobilier	1 811	1 790
Risque change	45	35
Risque concentration	1 302	1 868
Diversification	-2 502	-3 070
<b>SCR de marché</b>	<b>3 531</b>	<b>3 565</b>

### 2.3. Le MCR

Le MCR est déterminé selon l'approche standard.

Il s'établit à **3 700 k€**.

### 2.4. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La Mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

### 2.5. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

## 2.6. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

## 2.7. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

## 3. Gestion du capital de CAP Mutualité

### 3.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres de l'Union est revue chaque année par le Conseil d'administration qui valide la couverture de marge de l'Union ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 3 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres a été rédigée et validée par le Conseil d'administration le 05/11/2015.

L'ensemble des fonds propres du Groupe MNCAP sont constitués d'éléments relevant du Tier 1 : du fonds d'établissement (apports des membres), des autres réserves et du résultat de l'exercice.

A fin 2018, la vision comparée du bilan social et du bilan prudentiel affiche :

En k€	Bilan prudentiel	Bilan social	Ecart	Commentaire
Actifs incorporels	0	1 809	-1 809	
Actifs d'impôts différés	0	0	0	Cf. § 3.5
Placements	70 701	62 469	8 232	Ecart de valeur
Provisions techniques cédées	0	8 720	-8 720	Impact économique réassurance
Créances nées d'opération d'assurance	18 601	16 222	2 379	
Créances nées d'opération de réassurance	14 615	0	14 615	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 186	15 186	0	
Autres actifs	0	21 734	-21 734	
<b>Sous total actif</b>			<b>-7 036</b>	
Provisions techniques	-3 196	18 133	-21 329	Surplus sur provisions techniques
Passifs d'impôts différés	5 910	0	5 910	Cf. § 3.5
Dettes nées d'opération d'assurance	496	496	0	
Dettes nées d'opération de réassurance	3 451	3 451	0	
Autres dettes	3 872	7 309	-3 437	
<b>Sous total passif</b>			<b>-18 856</b>	
<b>Total Fonds propres</b>	<b>93 200</b>	<b>81 381</b>	<b>11 820</b>	

Ainsi, à fin 2018, les fonds propres éligibles et les ratios de solvabilité s'établissement comme suit :

CAP Mutualité	2018	2017	2016	Ecart	Ecart	Evol en %
Ratio solvabilité en k€						
Capital éligible	93 200	97 241	Sans objet	-4 041	Sans objet	-4%
Capital requis (SCR)	32 792	21 346	Sans objet	11 447	Sans objet	54%
Ratio solvabilité (SCR)	284%	456%	Sans objet	-172%	Sans objet	Sans objet

3.1.2. Fonds propres émis par une entreprise d'assurance ou de réassurance de pays tiers

Au 31/12/2017, Cap Mutualité ne détient aucun fond propre émis par une entreprise d'assurance ou de réassurance de pays tiers.

3.1.3. Fonds propres émis par une entreprise qui ferait l'objet d'exigences de classement par niveaux autres que celles de la directive Solvabilité 2

Au 31/12/2017, Cap Mutualité ne détient aucun fond propre émis par une entreprise qui ferait l'objet d'exigences de classement par niveaux autres que celles de la directive Solvabilité 2.

3.1.4. Manière dont les fonds propres ont été calculés, déduction faite des transactions intragroupes

L'unique retraitement réalisé pour le Groupe MNCAP concerne les titres participatifs émis par le MNCAP au profit de la MNCAP-AC à hauteur de 19 millions d'euros. Ces titres participatifs sont annihilés à l'échelle du Groupe et sont considérés comme inexistant.

3.1.5. Restrictions à la transférabilité et la fongibilité des éléments de fonds propres dans les entreprises liées

Au 31/12/2017, Cap Mutualité n'est pas concernée par ce point.

**3.2. Le SCR**

Le capital de solvabilité requis (SCR) de l'Union est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la Mutuelle n'a été utilisée pour les besoins du calcul du SCR qui se décompose de la manière suivante (en k€) :

Décomposition du SCR	2018	2017
<b>BSCR</b>	<b>31 318</b>	<b>20 328</b>
<b>SCR de marché</b>	<b>10 437</b>	<b>10 213</b>
<b>SCR de défaut</b>	<b>2 398</b>	<b>0</b>
<b>SCR vie</b>	<b>12 992</b>	<b>8 897</b>
<b>SCR santé</b>	<b>17 893</b>	<b>8 477</b>
<b>SCR non-vie</b>	<b>4 240</b>	<b>3 612</b>
<b>SCR incorporels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Effet de diversification</i>	<i>-16 641</i>	<i>-10 871</i>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>1 474</b>	<b>1 107</b>
<b>SCR global</b>	<b>32 792</b>	<b>21 346</b>

Le SCR de marché s'établit à **10 437 k€** et se décompose en différentes composantes de risques, selon la nature des placements :

CAP Mutualité		
<b>SCR de marché</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Risque spread	2 257	1 937
Risque taux	3 337	2 431
Risque actions	974	1 135
Risque immobilier	7 476	7 376
Risque change	237	206
Risque concentration	1 741	2 730
Diversification	-5 587	-5 600
<b>SCR de marché</b>	<b>10 437</b>	<b>10 213</b>

### **3.3. Le MCR**

L'UMG n'est pas concernée par le calcul du MCR.

### **3.4. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

Ni l'UMG ni les Mutuelles n'utilisent le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

### **3.5. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

Le Groupe (aussi bien l'UMG que les Mutuelles) utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

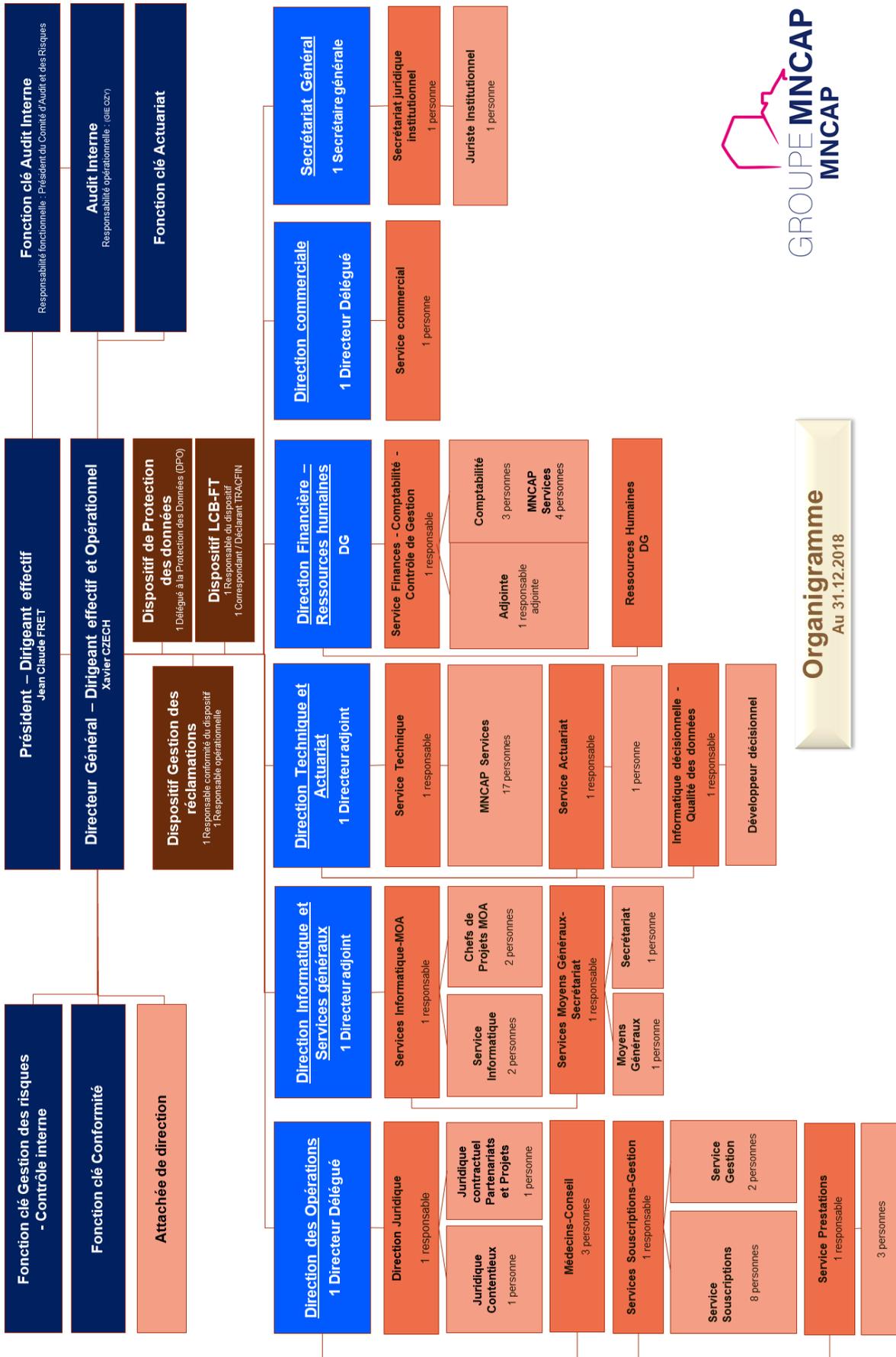
### **3.6. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis**

Aucun manquement en capital relatif au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

### **3.7. Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par L'Union susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

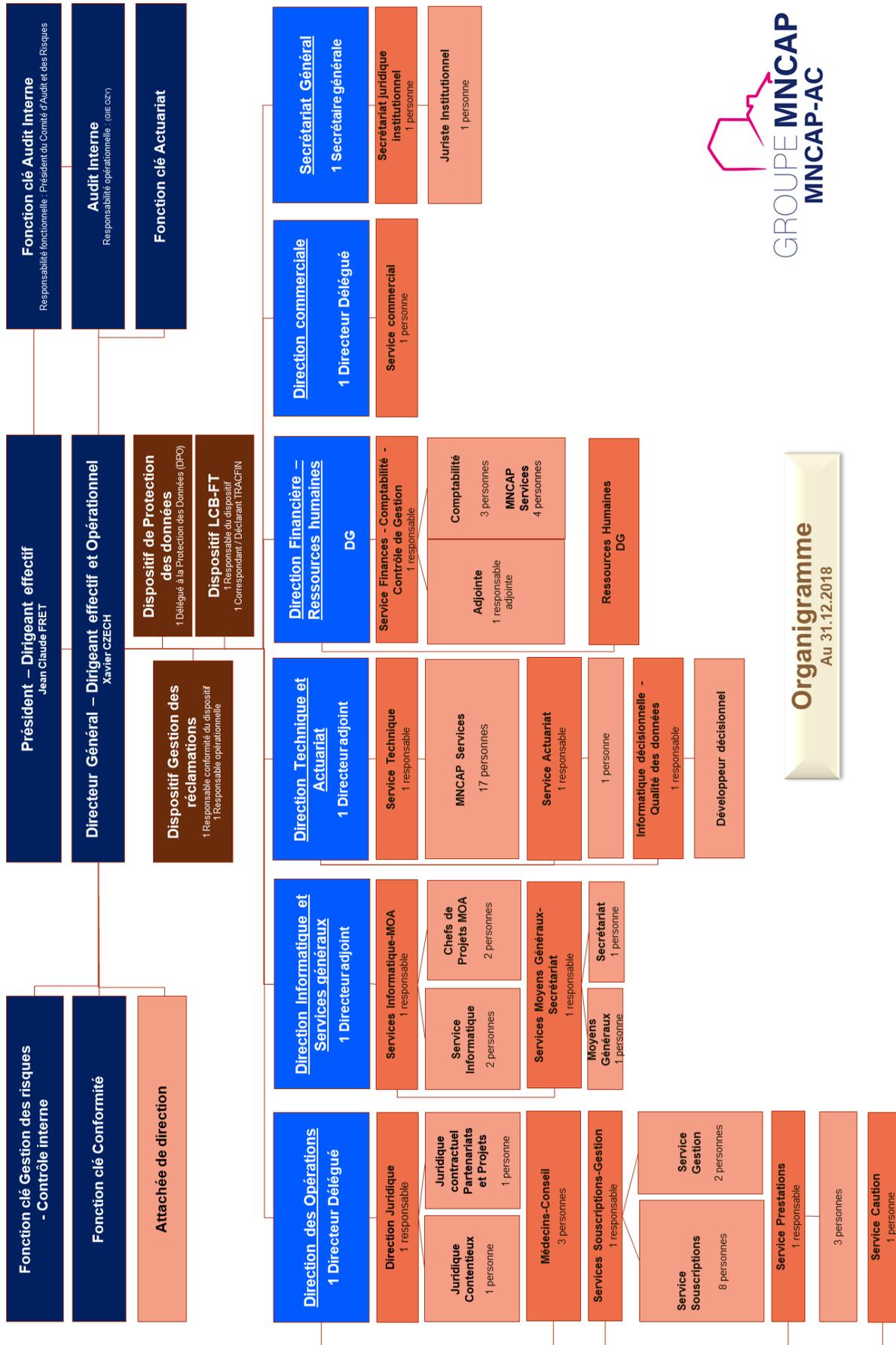
ANNEXE 1 - Organigramme de la MNCAP en vigueur en décembre 2018



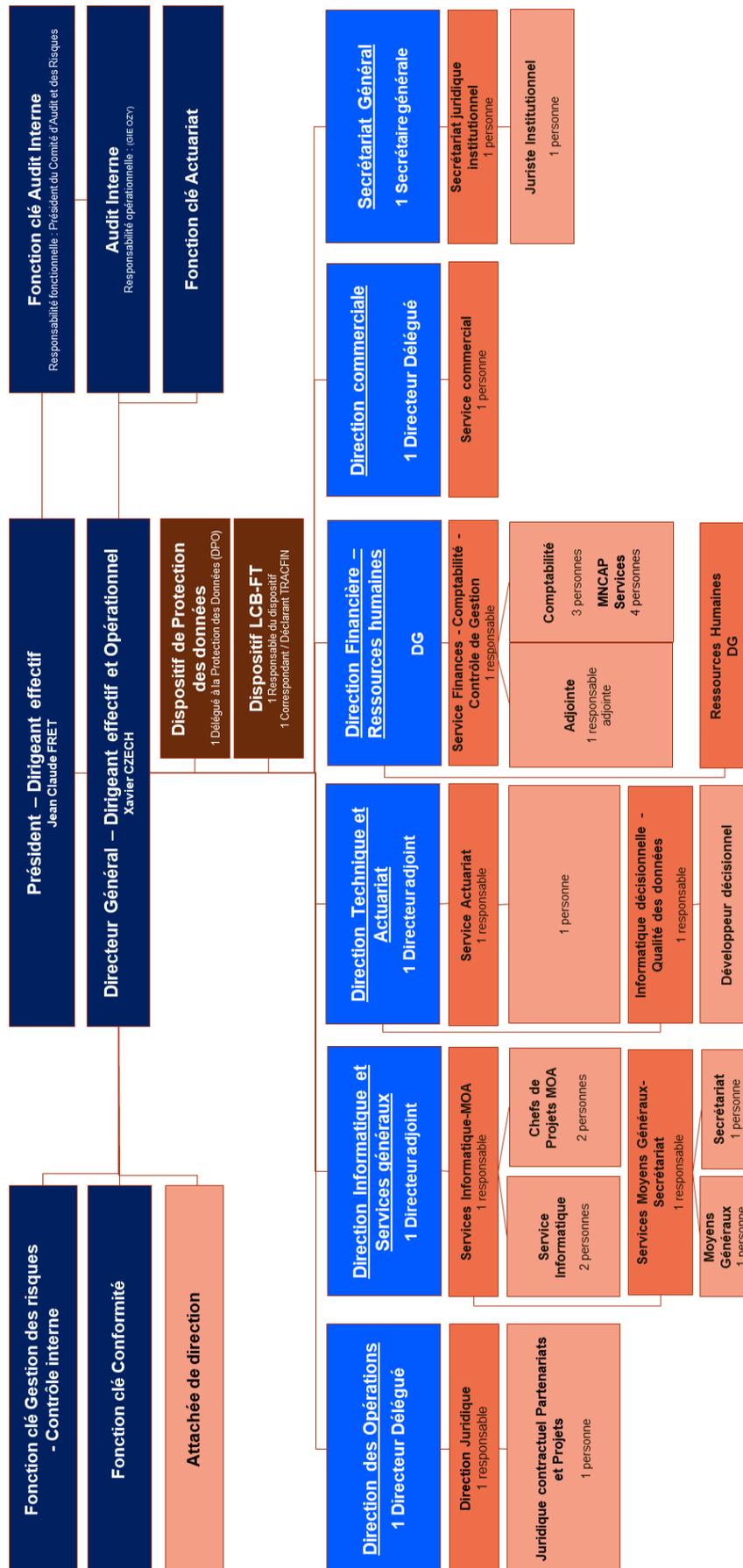
**Organigramme**  
Au 31.12.2018



ANNEXE 2 - Organigramme de la MNCAP-AC en vigueur en décembre 2018



ANNEXE 3 - Organigramme de CAP Mutualité en vigueur en décembre 2018



Organigramme  
Au 31.12.2018



## ANNEXE 4 - Réunions du Conseil d'Administration MNCAP tenues en 2018 et ordres du jour

Le Conseil d'Administration s'est réuni **sept fois au cours de l'exercice 2018** et a pris les décisions suivantes :

### Conseil d'Administration du 8.02.2018

1. **Etat des projets actuels et futurs – Projection de coûts**
2. **Mise en place du Plan de Continuité d'Activité de MNCAP Services**
3. **Atterrissage de la garantie de caution 2017**
4. **Problématique financière Contrat CBP**
5. **Point sur les recommandations d'audit**
6. **Placements : perspectives 2018**
7. **Dépôt d'une demande d'agrément de commercialisation en Nouvelle-Calédonie**
8. **Adhésion de la MNCAP en qualité de membre actif de la FNSCL**
9. **Points divers**

### Conseil d'Administration du 5.04.2018

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26.09.2017 et du 19.10.2017**
2. **Approbation des comptes financiers au 31.12.2017**
  - Bilans et comptes de résultats 2017
  - Etat des actifs
3. **Cotisation d'adhésion à l'UMG CAP MUTUALITE**
4. **Compte rendu d'activités**
  - Gestion.
    - i. Statistiques de production
    - ii. Cotisations
    - iii. Prestations
    - iv. Contentieux
    - v. Réclamations
    - vi. Gestion pour compte de tiers
    - vii. Ressources humaines
    - viii. Immobilier
      1. Expertises
      2. Locations
      3. Contentieux Cap Saint Quentin
    - ix. Informatique
    - x. Délégation de tarifs et prestations
  - Partenariats.
5. **Organisation**
  - Nomination
6. **Juridique institutionnel**
  - Proposition de renouvellement d'un administrateur et délibération sur la compatibilité entre les activités professionnelles, les fonctions électives et les fonctions d'administrateur
  - Convention de groupement de fait
  - Réunion de l'Assemblée Générale 2018
    - i. Convocation
    - ii. Programme
7. **Conformité**

- Approbation de la mise à jour des politiques écrites suivantes :
    - i. Audit interne
    - ii. Contrôle interne
    - iii. Conformité
    - iv. Financière
  - Avenant n° 2 aux délégations de pouvoirs
    - i. Délégations d'engagement relatives aux opérations techniques
    - ii. Délégation d'engagement relatives aux opérations administratives (gestion)
8. Dépôt d'une demande d'agrément de commercialisation à Monaco
9. Points divers.

## Conseil d'Administration du 26.04.2018

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8.02.2018
2. Système de gouvernance
  - Comité d'audit et des risques (CAR)
    - Rapport de Joseph PEREY, Président du CAR, sur les activités du comité
  - Audit interne
  - Conformité
    - i. Etat des lieux ;
    - ii. Rétroplanning Règlement général sur la protection des données (RGPD)
    - iii. FICOVIE ;
    - iv. Approbation des règlements mutualistes
    - v. Politiques : mise à jour à la suite du débat au Conseil d'administration du 5.04.2018 :
      1. Politique financière,
      2. Politique de conformité,
      3. Politique de contrôle interne,
      4. Politique d'audit interne.
3. Juridique institutionnel
  - Constat que 2/3 des administrateurs ont moins de 70 ans conformément à l'article L.114-22 du Code de la mutualité
  - Renouvellement d'un administrateur et délibération sur la compatibilité entre activités professionnelles, fonctions électives et fonctions d'administrateur, conformément à l'article L.114-30 du Code de la mutualité
4. Organisation
  - Organigramme
5. Points divers

## Conseil d'Administration du 6.06.2018

1. Système de gouvernance
  - Présentation de la notice de cotation des risques (qui remplace le rapport annuel sur le contrôle interne)
  - Approbation des rapports réglementaires
    - i. Approbation du Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR Groupe)
    - ii. Approbation du Rapport RSR Groupe
    - iii. Approbation du Rapport annuel sur le contrôle interne relatif au dispositif LCB-FT
  - Désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO)
2. Juridique institutionnel
  - Modifications Statutaires
  - Désignation de l'administrateur qui représentera la MNCAP au Conseil d'administration de la FNSCL
3. Convention de groupement de fait

4. Points divers

**Conseil d'Administration du 21.06.2018**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5.04.2018
2. Juridique institutionnel
  - a. Election du Président du Conseil d'administration
  - b. Election du Vice-président délégué du Conseil d'administration
3. Système de gouvernance
4. Approbation de la charte du comité d'audit et des risques
5. Point divers

**Conseil d'Administration du 20.09.2018**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6.06.2018 et du 21.06.2018
2. Comptes au 30.06.2018
3. Compte rendu d'activités – 1<sup>er</sup> semestre 2018
  - a. Partenariats
    - i. En cours
    - ii. En négociation
  - b. Gestion
    - i. Cotisations
    - ii. Prestations
    - iii. Statistiques de production
    - iv. Contentieux
    - v. Réclamations
    - vi. Ressources humaines
    - vii. Immobilier
    - viii. Actuariat
    - ix. Informatiques
    - x. MNCAP-SERVICES
4. Gestion des risques  
Réflexion / Définition des scénarios ORSA
5. Expertises immobilières : non provisionnement de la moins-value latente sur la Résidence Robert Ternacle, sous couvert du terme éloigné de ce placement
6. Juridique institutionnel  
  
Avenant n° 4 aux délégations de pouvoir
7. Audit ACPR : synthèse du déroulement
8. Point divers

**Conseil d'Administration du 25.10.2018**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20.09.2018
2. Intervention du président du Comité d'audit et des risques
3. Approbation du Rapport ORSA Groupe 2018
4. Approbation du Rapport actuariel Groupe 2018
5. Approbation du Guide des Politiques du Groupe V5
6. Mission de contrôle ACPR : synthèse de la restitution officielle du 21.09.2018
7. Points divers : Agenda 2019 des instances

## ANNEXE 5 - Réunions du Conseil d'Administration MNCAP-AC tenues en 2018 et ordres du jour

Le Conseil d'Administration s'est réuni **sept fois au cours de l'exercice 2018** et a pris les décisions suivantes :

### Conseil d'Administration du 8.02.2018

10. Etat des projets actuels et futurs – Projection de coûts
11. Mise en place du Plan de Continuité d'Activité de MNCAP Services
12. Atterrissage de la garantie de caution 2017
13. Problématique financière Contrat CBP
14. Point sur les recommandations d'audit
15. Placements : perspectives 2018
16. Dépôt d'une demande d'agrément de commercialisation en Nouvelle-Calédonie
17. Adhésion de la MNCAP en qualité de membre actif de la FNSCL
18. Points divers

### Conseil d'Administration du 5.04.2018

10. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26.09.2017 et du 19.10.2017
11. Approbation des comptes financiers au 31.12.2017
  - Bilans et comptes de résultats 2017
  - Etat des actifs
12. Cotisation d'adhésion à l'UMG CAP MUTUALITE
13. Compte rendu d'activités
  - Gestion.
    - i. Statistiques de production
    - ii. Cotisations
    - iii. Prestations
    - iv. Contentieux
    - v. Réclamations
    - vi. Gestion pour compte de tiers
    - vii. Ressources humaines
    - viii. Immobilier
      1. Expertises
      2. Locations
      3. Contentieux Cap Saint Quentin
    - ix. Informatique
    - x. Délégation de tarifs et prestations
  - Partenariats.
14. Organisation
  - Nomination
15. Juridique institutionnel
  - Proposition de renouvellement d'un administrateur et délibération sur la compatibilité entre les activités professionnelles, les fonctions électives et les fonctions d'administrateur
  - Convention de groupement de fait
  - Réunion de l'Assemblée Générale 2018
    - i. Convocation

- ii. Programme
- 16. Conformité**
  - Approbation de la mise à jour des politiques écrites suivantes :
    - i. Audit interne
    - ii. Contrôle interne
    - iii. Conformité
    - iv. Financière
  - Avenant n° 2 aux délégations de pouvoirs
    - i. Délégations d'engagement relatives aux opérations techniques
    - ii. Délégation d'engagement relatives aux opérations administratives (gestion)
- 17. Dépôt d'une demande d'agrément de commercialisation à Monaco**
- 18. Points divers.**

### **Conseil d'Administration du 26.04.2018**

- 6. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8.02.2018**
- 7. Système de gouvernance**
  - **Comité d'audit et des risques (CAR)**
    - Rapport de Joseph PEREY, Président du CAR, sur les activités du comité
  - **Audit interne**
  - **Conformité**
    - i. Etat des lieux ;
    - ii. Rétroplanning Règlement général sur la protection des données (RGPD)
    - iii. FICOVIE ;
    - iv. Approbation des règlements mutualistes
    - v. Politiques : mise à jour à la suite du débat au Conseil d'administration du 5.04.2018 :
      - 1. Politique financière,
      - 2. Politique de conformité,
      - 3. Politique de contrôle interne,
      - 4. Politique d'audit interne.
- 8. Juridique institutionnel**
  - Constat que 2/3 des administrateurs ont moins de 70 ans conformément à l'article L.114-22 du Code de la mutualité
  - Renouvellement d'un administrateur et délibération sur la compatibilité entre activités professionnelles, fonctions électives et fonctions d'administrateur, conformément à l'article L.114-30 du Code de la mutualité
- 9. Organisation**
  - Organigramme
- 10. Points divers**

### **Conseil d'Administration du 6.06.2018**

- 5. Système de gouvernance**
  - Présentation de la notice de cotation des risques (qui remplace le rapport annuel sur le contrôle interne)
  - Approbation des rapports réglementaires
    - iv. Approbation du Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR Groupe)
    - v. Approbation du Rapport RSR Groupe
    - vi. Approbation du Rapport annuel sur le contrôle interne relatif au dispositif LCB-FT
  - Désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO)
- 6. Juridique institutionnel**
  - Modifications Statutaires
  - Désignation de l'administrateur qui représentera la MNCAP au Conseil d'administration de la FNSCL

7. Convention de groupement de fait
8. Points divers

#### **Conseil d'Administration du 21.06.2018**

6. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5.04.2018
7. Juridique institutionnel
  - a. Election du Président du Conseil d'administration
  - b. Election du Vice-président délégué du Conseil d'administration
8. Système de gouvernance
9. Approbation de la charte du comité d'audit et des risques
10. Point divers

#### **Conseil d'Administration du 20.09.2018**

9. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6.06.2018 et du 21.06.2018
10. Comptes au 30.06.2018
11. Compte rendu d'activités – 1<sup>er</sup> semestre 2018
  - a. Partenariats
    - i. En cours
    - ii. En négociation
  - b. Gestion
    - i. Cotisations
    - ii. Prestations
    - iii. Statistiques de production
    - iv. Contentieux
    - v. Réclamations
    - vi. Ressources humaines
    - vii. Immobilier
    - viii. Actuariat
    - ix. Informatiques
    - x. MNCAP-SERVICES
12. Gestion des risques  
Réflexion / Définition des scénarios ORSA
13. Expertises immobilières : non provisionnement de la moins-value latente sur la Résidence Robert Ternacle, sous couvert du terme éloigné de ce placement
14. Juridique institutionnel  
  
Avenant n° 4 aux délégations de pouvoir
15. Audit ACPR : synthèse du déroulement
16. Point divers

#### **Conseil d'Administration du 25.10.2018**

8. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20.09.2018
  9. Intervention du président du Comité d'audit et des risques
  10. Approbation du Rapport ORSA Groupe 2018
  11. Approbation du Rapport actuariel Groupe 2018
  12. Approbation du Guide des Politiques du Groupe V5
  13. Mission de contrôle ACPR : synthèse de la restitution officielle du 21.09.2018
- Points divers : Agenda 2019 des instances

## ANNEXE 6 - Réunions du Conseil d'Administration Cap Mutualité tenues en 2018 et ordres du jour

Le Conseil d'Administration s'est réuni **sept fois au cours de l'exercice 2018** et a pris les décisions suivantes :

### Conseil d'Administration du 8.02.2018

19. Etat des projets actuels et futurs – Projection de coûts
20. Mise en place du Plan de Continuité d'Activité de MNCAP Services
21. Atterrissage de la garantie de caution 2017
22. Problématique financière Contrat CBP
23. Point sur les recommandations d'audit
24. Placements : perspectives 2018
25. Dépôt d'une demande d'agrément de commercialisation en Nouvelle-Calédonie
26. Adhésion de la MNCAP en qualité de membre actif de la FNSCL
27. Points divers

### Conseil d'Administration du 5.04.2018

19. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 26.09.2017 et du 19.10.2017
20. Approbation des comptes financiers au 31.12.2017
  - Bilans et comptes de résultats 2017
  - Etat des actifs
21. Cotisation d'adhésion à l'UMG CAP MUTUALITE
22. Compte rendu d'activités
  - Gestion.
    - i. Statistiques de production
    - ii. Cotisations
    - iii. Prestations
    - iv. Contentieux
    - v. Réclamations
    - vi. Gestion pour compte de tiers
    - vii. Ressources humaines
    - viii. Immobilier
      1. Expertises
      2. Locations
      3. Contentieux Cap Saint Quentin
    - ix. Informatique
    - x. Délégation de tarifs et prestations
  - Partenariats.
23. Organisation
  - Nomination
24. Juridique institutionnel
  - Proposition de renouvellement d'un administrateur et délibération sur la compatibilité entre les activités professionnelles, les fonctions électives et les fonctions d'administrateur
  - Convention de groupement de fait
  - Réunion de l'Assemblée Générale 2018
    - i. Convocation
    - ii. Programme
25. Conformité

- Approbation de la mise à jour des politiques écrites suivantes :
  - i. Audit interne
  - ii. Contrôle interne
  - iii. Conformité
  - iv. Financière
- Avenant n° 2 aux délégations de pouvoirs
  - i. Délégations d'engagement relatives aux opérations techniques
  - ii. Délégation d'engagement relatives aux opérations administratives (gestion)

26. Dépôt d'une demande d'agrément de commercialisation à Monaco

27. Points divers.

## Conseil d'Administration du 26.04.2018

11. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8.02.2018

12. Système de gouvernance

- Comité d'audit et des risques (CAR)
  - Rapport de Joseph PEREY, Président du CAR, sur les activités du comité
- Audit interne
- Conformité
  - i. Etat des lieux ;
  - ii. Rétroplanning Règlement général sur la protection des données (RGPD)
  - iii. FICOVIE ;
  - iv. Approbation des règlements mutualistes
  - v. Politiques : mise à jour à la suite du débat au Conseil d'administration du 5.04.2018 :
    1. Politique financière,
    2. Politique de conformité,
    3. Politique de contrôle interne,
    4. Politique d'audit interne.

13. Juridique institutionnel

- Constat que 2/3 des administrateurs ont moins de 70 ans conformément à l'article L.114-22 du Code de la mutualité
- Renouvellement d'un administrateur et délibération sur la compatibilité entre activités professionnelles, fonctions électives et fonctions d'administrateur, conformément à l'article L.114-30 du Code de la mutualité

14. Organisation

- Organigramme

15. Points divers

## Conseil d'Administration du 6.06.2018

9. Système de gouvernance

- Présentation de la notice de cotation des risques (qui remplace le rapport annuel sur le contrôle interne)
- Approbation des rapports réglementaires
  - vii. Approbation du Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR Groupe)
  - viii. Approbation du Rapport RSR Groupe
  - ix. Approbation du Rapport annuel sur le contrôle interne relatif au dispositif LCB-FT
- Désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO)

10. Juridique institutionnel

- Modifications Statutaires
- Désignation de l'administrateur qui représentera la MNCAP au Conseil d'administration de la FNSCL

11. Convention de groupement de fait

12. Points divers

**Conseil d'Administration du 21.06.2018**

11. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5.04.2018
12. Juridique institutionnel
  - a. Election du Président du Conseil d'administration
  - b. Election du Vice-président délégué du Conseil d'administration
13. Système de gouvernance
14. Approbation de la charte du comité d'audit et des risques
15. Point divers

**Conseil d'Administration du 20.09.2018**

17. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6.06.2018 et du 21.06.2018
18. Comptes au 30.06.2018
19. Compte rendu d'activités – 1<sup>er</sup> semestre 2018
  - a. Partenariats
    - i. En cours
    - ii. En négociation
  - b. Gestion
    - i. Cotisations
    - ii. Prestations
    - iii. Statistiques de production
    - iv. Contentieux
    - v. Réclamations
    - vi. Ressources humaines
    - vii. Immobilier
    - viii. Actuariat
    - ix. Informatiques
    - x. MNCAP-SERVICES
20. Gestion des risques  
Réflexion / Définition des scénarios ORSA
21. Expertises immobilières : non provisionnement de la moins-value latente sur la Résidence Robert Ternacle, sous couvert du terme éloigné de ce placement
22. Juridique institutionnel  
  
Avenant n° 4 aux délégations de pouvoir
23. Audit ACPR : synthèse du déroulement
24. Point divers

**Conseil d'Administration du 25.10.2018**

14. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20.09.2018
15. Intervention du président du Comité d'audit et des risques
16. Approbation du Rapport ORSA Groupe 2018
17. Approbation du Rapport actuariel Groupe 2018
18. Approbation du Guide des Politiques du Groupe V5
19. Mission de contrôle ACPR : synthèse de la restitution officielle du 21.09.2018
- Points divers : Agenda 2019 des instances

**ANNEXE 7 – QRT demandés**
**Pour la MNCAP :**

Nom du QRT	Informations demandées
 S.01.01.01_MNCAP.xlsx	Table des matières
 S.01.02.01_MNCAP.xlsx	Informations de base – Généralités
 S.02.01.01_MNCAP.xlsx	Bilan
 S.02.02.01_MNCAP.xlsx	Actifs et passifs par monnaie
 S.03.01.01_MNCAP.xlsx	Éléments de hors bilan – Généralités
 S.03.02.01_MNCAP.xlsx	Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées reçues par l'entreprise
 S.03.03.01_MNCAP.xlsx	Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par l'entreprise
 S.04.01.01_MNCAP.xlsx	Activité par pays
 S.05.01.01_MNCAP.xlsx	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
 S.06.02.01_MNCAP.xlsx	Liste des actifs
 S.09.01.01_MNCAP.xlsx	Informations sur les profits/revenus et les pertes enregistrés durant la période de référence
 S.12.01.01_MNCAP.xlsx	Provisions techniques vie et santé SLT
 S.13.01.01_MNCAP.xlsx	Projection des flux de trésorerie bruts futurs
 S.14.01.01_MNCAP.xlsx	Analyse des engagements en vie
 S.23.01.01_MNCAP.xlsx	Fonds propres

 S.23.02.01_MNCAP.xlsx	<b>Informations détaillées sur les fonds propres, par niveau</b>
 S.23.03.01_MNCAP.xlsx	<b>Mouvements annuels des fonds propres</b>
 S.25.01.01_MNCAP.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard</b>
 S.26.01.01_MNCAP.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque de marché</b>
 S.26.02.01_MNCAP.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque de défaut de la contrepartie</b>
 S.26.03.01_MNCAP.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en vie</b>
 S.26.04.01_MNCAP.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en santé</b>
 S.26.06.01_MNCAP.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque opérationnel</b>
 S.28.01.01_MNCAP.xlsx	<b>Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement</b>
 S.29.01.01_MNCAP.xlsx	<b>Excédent d'actif sur passif</b>
 S.29.02.01_MNCAP.xlsx	<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les investissements et les dettes financières</b>
 S.29.03.01_MNCAP.xlsx	<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les provisions techniques</b>
 S.29.04.01_MNCAP.xlsx	<b>Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques</b>
 S.30.03.01_MNCAP.xlsx	<b>Programme de cession en réassurance – Données de base</b>
 S.30.04.01_MNCAP.xlsx	<b>Programme de cession en réassurance – Données sur les parts</b>
 S.31.01.01_MNCAP.xlsx	<b>Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)</b>

**Pour la MNCAP-AC :**

Nom du QRT	Informations demandées
 S.01.01.01_MNCPAP AC.xlsx	Table des matières
 S.01.02.01_MNCPAP AC.xlsx	Informations de base – Généralités
 S.02.01.01_MNCPAP AC.xlsx	Bilan
 S.02.02.01_MNCPAP AC.xlsx	Actifs et passifs par monnaie
 S.03.01.01_MNCPAP AC.xlsx	Éléments de hors bilan – Généralités
 S.03.02.01_MNCPAP AC.xlsx	Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées reçues par l'entreprise
 S.03.03.01_MNCPAP AC.xlsx	Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par l'entreprise
 S.04.01.01_MNCPAP AC.xlsx	Activité par pays
 S.05.01.01_MNCPAP AC.xlsx	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
 S.06.02.01_MNCPAP AC.xlsx	Liste des actifs
 S.09.01.01_MNCPAP AC.xlsx	Informations sur les profits/revenus et les pertes enregistrés durant la période de référence
 S.17.01.01_MNCPAP AC.xlsx	Provisions techniques non-vie

 S.18.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Projection des flux de trésorerie futurs                  (meilleure estimation – non-vie)</b>
 S.19.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Sinistres en non-vie</b>
 S.20.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Évolution de la répartition de la charge                  des sinistres</b>
 S.21.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Profil de risque de la distribution des                  sinistres</b>
 S.21.03.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Répartition des risques de souscription                  en non-vie – Par somme assurée</b>
 S.23.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Fonds propres</b>
 S.23.02.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Informations détaillées sur les fonds                  propres, par niveau</b>
 S.23.03.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Mouvements annuels des fonds                  propres</b>
 S.23.04.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Liste des éléments de fonds propres</b>
 S.25.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – pour les                  entreprises qui utilisent la formule                  standard</b>
 S.26.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque                  de marché</b>
 S.26.02.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque                  de défaut de la contrepartie</b>
 S.26.05.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque                  de souscription en non-vie</b>

 S.26.06.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque opérationnel</b>
 S.27.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque de catastrophe en non-vie et santé</b>
 S.28.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement</b>
 S.29.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Excédent d'actif sur passif</b>
 S.29.02.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les investissements et les dettes financières</b>
 S.29.03.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les provisions techniques</b>
 S.29.04.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques</b>
 S.30.03.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Programme de cession en réassurance – Données de base</b>
 S.30.04.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Programme de cession en réassurance – Données sur les parts</b>
 S.31.01.01_MNCPAP AC.xlsx	<b>Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)</b>

**Pour le Groupe CAP Mutualité :**

Nom du QRT	Informations demandées
 S.01.01.04_CAPMUT. xlsx	<b>Table des matières</b>
 S.01.02.04_CAPMUT. xlsx	<b>Informations de base – Généralités</b>

 S.02.01.01_CAPMUT. .xlsx	<b>Bilan</b>
 S.02.02.01_CAPMUT. .xlsx	<b>Actifs et passifs par monnaie</b>
 S.03.01.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Éléments de hors bilan – Généralités</b>
 S.03.02.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées reçues par le groupe</b>
 S.03.03.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par le groupe</b>
 S.05.01.01_CAPMUT. .xlsx	<b>Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité</b>
 S.06.02.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Liste des actifs</b>
 S.09.01.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Informations sur les profits/revenus et les pertes enregistrés durant la période de référence</b>
 S.23.01.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Fonds propres</b>
 S.23.02.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Informations détaillées sur les fonds propres, par niveau</b>
 S.23.03.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Mouvements annuels des fonds propres</b>
 S.25.01.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard</b>
 S.26.01.04_CAPMUT. .xlsx	<b>Capital de solvabilité requis – Risque de marché</b>

 S.26.02.04_CAPMUT. xlsx	<b>Capital de solvabilité requis –                  Risque de défaut de la                  contrepartie</b>
 S.26.03.04_CAPMUT. xlsx	<b>Capital de solvabilité requis –                  Risque de souscription en vie</b>
 S.26.04.04_CAPMUT. xlsx	<b>Capital de solvabilité requis –                  Risque de souscription en santé</b>
 S.26.05.04_CAPMUT. xlsx	<b>Capital de solvabilité requis –                  Risque de souscription en non-vie</b>
 S.26.06.04_CAPMUT. xlsx	<b>Capital de solvabilité requis –                  Risque opérationnel</b>
 S.27.01.04_CAPMUT. xlsx	<b>Capital de solvabilité requis –                  Risque de catastrophe en non-vie                  et santé</b>
 S.31.01.04_CAPMUT. xlsx	<b>Part des réassureurs (y compris                  réassurance finite et véhicules de                  titrisation)</b>
 S.32.01.04_CAPMUT. xlsx	<b>Entreprises dans le périmètre du                  groupe</b>
 S.33.01.04_CAPMUT. xlsx	<b>Exigences individuelles relatives                  aux entreprises d'assurance et de                  réassurance</b>
 S.35.01.04_CAPMUT. xlsx	<b>Contribution aux provisions                  techniques du groupe</b>

## ANNEXE 7.1 – QRT demandés MNCAP

Pour la MNCAP : S.01.01.01

S.01.01.01			
Appendix I: Quantitative reporting templates			
S.01.01.01.01			
Content of the submission			
Template Code - Template name			C0010
S.01.02.01 - Basic Information - General	R0010		1 - Reported
S.01.03.01 - Basic Information - RFF and matching adjustment portfolios	R0020		2 - Not reported as no RFF or MAP
S.02.01.01 - Balance sheet	R0030		1 - Reported
S.02.02.01 - Assets and liabilities by currency	R0040		1 - Reported
S.03.01.01 - Off-balance sheet items - general	R0060		1 - Reported
S.03.02.01 - Off-balance sheet items - List of unlimited guarantees received by the undertaking	R0070		1 - Reported
S.03.03.01 - Off-balance sheet items - List of unlimited guarantees provided by the undertaking	R0080		1 - Reported
S.04.01.01 - Activity by country	R0090		1 - Reported
S.04.02.01 - Information on class 10 in Part A of Annex I of Solvency II Directive, excluding carrier's liability	R0100		2 - Not reported as no activity outside the home country in relation to specific class
S.05.01.01 - Premiums, claims and expenses by line of business	R0110		1 - Reported
S.05.02.01 - Premiums, claims and expenses by country	R0120		3 - Not due in accordance with instructions of the template
S.06.01.01 - Summary of assets	R0130		5 - Not due as S.06.02 and S.08.01 reported annually
S.06.02.01 - List of assets	R0140		1 - Reported
S.06.03.01 - Collective investment undertakings - look-through approach	R0150		2 - Not reported as no Collective investment undertakings
S.07.01.01 - Structured products	R0160		2 - Not reported as no structured products
S.08.01.01 - Open derivatives	R0170		2 - Not reported as no derivative transactions
S.08.02.01 - Derivatives Transactions	R0180		2 - Not reported as no derivative transactions
S.09.01.01 - Income/gains and losses in the period	R0190		1 - Reported
S.10.01.01 - Securities lending and repos	R0200		2 - Not reported as no Securities lending and repos
S.11.01.01 - Assets held as collateral	R0210		2 - Not reported as no Assets held as collateral
S.12.01.01 - Life and Health SLT Technical Provisions	R0220		1 - Reported
S.12.02.01 - Life and Health SLT Technical Provisions - by country	R0230		2 - Not reported as no life and health SLT business
S.13.01.01 - Projection of future gross cash flows	R0240		1 - Reported
S.14.01.01 - Life obligations analysis	R0250		1 - Reported
S.15.01.01 - Description of the guarantees of variable annuities	R0260		2 - Not reported as no variable annuities
S.15.02.01 - Hedging of guarantees of variable annuities	R0270		2 - Not reported as no variable annuities
S.16.01.01 - Information on annuities stemming from Non-Life Insurance obligations	R0280		2 - Not reported as no annuities stemming from Non-Life Insurance obligations
S.17.01.01 - Non-Life Technical Provisions	R0290		2 - Not reported as no non-life business
S.17.02.01 - Non-Life Technical Provisions - By country	R0300		2 - Not reported as no non-life business
S.18.01.01 - Projection of future cash flows (Best Estimate - Non Life)	R0310		2 - Not reported as no non-life business
S.19.01.01 - Non-life insurance claims	R0320		2 - Not reported as no non-life business
S.20.01.01 - Development of the distribution of the claims incurred	R0330		2 - Not reported as no non-life business
S.21.01.01 - Loss distribution risk profile	R0340		2 - Not reported as no non-life business

S.21.02.01 - Underwriting risks non-life	R0350	2 - Not reported as no non-life business
S.21.03.01 - Non-life distribution of underwriting risks - by sum insured	R0360	2 - Not reported as no non-life business
S.22.01.01 - Impact of long term guarantees measures and transitionals	R0370	2 - Not reported as no LTG measures or transitionals are applied
S.22.04.01 - Information on the transitional on interest rates calculation	R0380	2 - Not reported as no such transitional measure is applied
S.22.05.01 - Overall calculation of the transitional on technical provisions	R0390	2 - Not reported as no such transitional measure is applied
S.22.06.01 - Best estimate subject to volatility adjustment by country and currency	R0400	2 - Not reported as volatility adjustment not applied
S.23.01.01 - Own funds	R0410	1 - Reported
S.23.02.01 - Detailed information by tiers on own funds	R0420	1 - Reported
S.23.03.01 - Annual movements on own funds	R0430	1 - Reported
S.23.04.01 - List of items on own funds	R0440	0 - Not reported (in this case special justification is needed)
S.24.01.01 - Participations held	R0450	2 - Not reported as no participations held
S.25.01.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula	R0460	1 - Reported as standard formula is used
S.25.02.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings using the standard formula and partial internal model	R0470	10 - Not reported as use of standard formula
S.25.03.01 - Solvency Capital Requirement - for undertakings on Full Internal Models	R0480	10 - Not reported as use of standard formula
S.26.01.01 - Solvency Capital Requirement - Market risk	R0500	1 - Reported
S.26.02.01 - Solvency Capital Requirement - Counterparty default risk	R0510	1 - Reported
S.26.03.01 - Solvency Capital Requirement - Life underwriting risk	R0520	1 - Reported
S.26.04.01 - Solvency Capital Requirement - Health underwriting risk	R0530	1 - Reported
S.26.05.01 - Solvency Capital Requirement - Non-Life underwriting risk	R0540	2 - Not reported as risk not existent
S.26.06.01 - Solvency Capital Requirement - Operational risk	R0550	1 - Reported
S.26.07.01 - Solvency Capital Requirement - Simplifications	R0560	2 - Not reported as no simplified calculations used
S.27.01.01 - Solvency Capital Requirement - Non-life and Health catastrophe risk	R0570	2 - Not reported as risk not existent
S.28.01.01 - Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity	R0580	1 - Reported
S.28.02.01 - Minimum Capital Requirement - Both life and non-life insurance activity	R0590	2 - Not reported as only life or only non-life insurance or reinsurance activity or only reinsurance activity
S.29.01.01 - Excess of Assets over Liabilities	R0600	1 - Reported
S.29.02.01 - Excess of Assets over Liabilities - explained by investments and financial liabilities	R0610	1 - Reported
S.29.03.01 - Excess of Assets over Liabilities - explained by technical provisions	R0620	1 - Reported
S.29.04.01 - Detailed analysis per period - Technical flows versus Technical provisions	R0630	1 - Reported
S.30.01.01 - Facultative covers for non-life and life business basic data	R0640	2 - Not reported as no facultative covers
S.30.02.01 - Facultative covers for non-life and life business shares data	R0650	2 - Not reported as no facultative covers
S.30.03.01 - Outgoing Reinsurance Program basic data	R0660	1 - Reported
S.30.04.01 - Outgoing Reinsurance Program shares data	R0670	1 - Reported
S.31.01.01 - Share of reinsurers (including Finite Reinsurance and SPV's)	R0680	1 - Reported
S.31.02.01 - Special Purpose Vehicles	R0690	2 - Not reported as no Special Purpose Insurance Vehicles
S.36.01.01 - IGT - Equity-type transactions, debt and asset transfer	R0740	2 - Not reported as no IGT on Equity-type transactions, debt and asset transfer
S.36.02.01 - IGT - Derivatives	R0750	2 - Not reported as no IGT on Derivatives
S.36.03.01 - IGT - Internal reinsurance	R0760	2 - Not reported as no IGT on Internal reinsurance
S.36.04.01 - IGT - Cost Sharing, contingent liabilities, off BS and other items	R0770	2 - Not reported as no IGT on Cost Sharing, contingent liabilities, off BS and other items

## Pour la MNCAP : S.02.01.01

S.02.01.01	BS-C1	
BILAN		
Actif	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux
Goodwill (Écarts d'acquisitions)		
Frais d'acquisition différés		
Immobilisations incorporels	0.00	1 809 494.10
Actifs d'impôts différés	0.00	
Excédent de régime de retraite		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	281 507.69	281 507.69
Investissements	59 740 412.32	53 258 444.36
. Biens Immobiliers (autre que détenus pour usage propre)	21 403 545.95	17 559 078.31
. Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	0.00	0.00
. Actions	1 797 895.48	1 961 952.87
. . Actions cotées	1 777 244.75	1 941 621.75
. . Actions non cotées	20 650.73	20 331.12
. Obligations	26 899 468.50	26 715 730.00
. . Obligations d'Etat	2 307 969.00	2 180 505.00
. . Obligation d'entreprise	24 591 499.50	24 535 225.00
. . Titres structurés		
. . Titres garantis		
. Organismes de placement collectif	1 434.34	1 351.30
. Produits dérivés		
. Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0.00	
. Autres investissements	9 638 068.05	7 020 331.88
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés		
Prêts et prêts hypothécaires	0.00	0.00
. Avances sur polices		
. Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers		
. Autres prêts et prêts hypothécaires		
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (Prov. tech. cédées)	-71 876 200.95	7 811 410.01
. Non vie et santé similaire à la non-vie	0.00	4 259 025.42
. . Non vie hors santé		4 259 025.42
. . Santé similaire à la non vie		
. Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	-71 876 200.95	3 552 384.59
. . Santé similaire à la vie	-28 018 340.85	
. . Vie hors santé, UC et indexés	-43 857 860.10	3 552 384.59
. Vie UC et indexés		
Dépôts auprès des cédantes		
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	17 873 373.84	15 739 377.38
Créances nées d'opérations de réassurance	14 615 058.14	0.00
Autres créances (hors assurance)	2 730 487.61	2 730 487.61
Actions propres auto-détenues (directement)		
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 447 610.65	11 447 610.65
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		19 473 291.22
<b>Total de l'actif</b>	<b>34 812 249.30</b>	<b>112 551 623.02</b>
<b>Passif</b>	<b>Valorisation Solvabilité II</b>	<b>Valeur dans les comptes sociaux</b>
Provisions techniques – non-vie	0.00	0.00
. Provisions techniques non-vie (hors santé)	0.00	0.00
. . Provisions techniques calculées comme un tout		
. . Meilleure estimation		
. . Marge de risque		
. Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	0.00	0.00
. . Provisions techniques calculées comme un tout		
. . Meilleure estimation		
. . Marge de risque		
Provisions techniques - vie (hors UC et indexés)	-77 994 310.95	12 388 870.03
. Provisions techniques santé (similaire à la vie)	-15 044 329.62	6 780 859.86
. . Provisions techniques calculées comme un tout		
. . Meilleure estimation	-23 617 518.19	
. . Marge de risque	8 573 188.57	
. Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	-62 949 981.33	5 608 010.17
. . Provisions techniques calculées comme un tout		
. . Meilleure estimation	-69 175 061.78	
. . Marge de risque	6 225 080.45	
Provisions techniques UC et indexés	0.00	
. Provisions techniques calculées comme un tout		
. Meilleure estimation		
. Marge de risque		
Autres provisions techniques		
Passifs éventuels		
Provisions autres que les provisions techniques	17 039 495.96	17 039 495.96
Provision pour retraite		
Dépôts des réassureurs		
Passifs d'impôts différés	5 301 736.92	
Produits dérivés		
Dettes envers les établissements de crédit	0.00	0.00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	152 091.77	152 091.77
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	0.00	0.00
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 294 355.06	2 294 355.06
Autres dettes (hors assurance)	3 226 318.12	3 226 318.12
Passifs subordonnés	0.00	0.00
. Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base		
. Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0.00	3 261 403.50
<b>Total du passif</b>	<b>-49 980 313.12</b>	<b>38 362 534.44</b>
<b>Actif net</b>	<b>84 792 562.42</b>	<b>74 189 088.58</b>

## Pour la MNCAP : S.02.02.01

S.02.02.01	BS-C1D		
Actifs et passifs par monnaie			
	Valeur totale toutes monnaies	Valeur monnaie de déclaration Solvabilité II	Valeur monnaies restantes
Code monnaie			
<b>Actifs</b>			
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	59 740 412.32	59 740 412.32	0.00
Autres actifs: immobilisations corporelles détenues pour usage propre, trésorerie et équivalents de trésorerie, avances sur polices, prêts et prêts hypothécaires aux particuliers et autres prêts et prêts hypothécaires (hors contrats en unités de compte et indexés)	11 729 118.34	11 729 118.34	0.00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0.00	0.00	0.00
Montants recouvrables au titre de la réassurance	-71 876 200.95	-71 876 200.95	0.00
Dépôts auprès des cédantes, créances nées d'opérations d'assurance, montants à recevoir d'intermédiaires et créances nées d'opérations de réassurance	32 488 431.98	32 488 431.98	0.00
Autres actifs	2 730 487.61	2 730 487.61	0.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>34 812 249.30</b>	<b>34 812 249.30</b>	<b>0.00</b>
		0.00	
<b>Passifs</b>			
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	-77 994 310.95	-77 994 310.95	0.00
Provisions techniques – contrats UC et indexés	0.00	0.00	0.00
Dépôts des réassureurs, des dettes nées d'opérations d'assurance, des montants dus aux intermédiaires et des dettes nées d'opérations de réassurance	2 294 355.06	2 294 355.06	0.00
Produits dérivés	0.00		0.00
Dettes financières	152 091.77	152 091.77	0.00
Passifs éventuels	0.00		0.00
Autres dettes	25 567 551.00	25 567 551.00	0.00
<b>Total du passif</b>	<b>-49 980 313.12</b>	<b>-49 980 313.12</b>	<b>0.00</b>
		0.00	

## Pour la MNCAP : S.03.01.01

S.03.01.01	BS-C1BGE			
Éléments de hors bilan – Généralités				
	Valeur maximale	Valeur des garanties/ sûretés/ passifs éventuels	Valeur des actifs pour lesquels des sûretés sont détenues	Valeur des passifs pour lesquels des sûretés sont données en garantie
<b>Garanties fournies par l'entreprise, y compris lettres de crédit</b>				
Dont garanties, y compris lettres de crédit, fournies à d'autres entreprises du même groupe.				
<b>Garanties reçues par l'entreprise, y compris lettres de crédit</b>				
Dont garanties, y compris lettres de crédit, reçues d'autres entreprises du même groupe.				
<b>Sûretés détenues</b>				
Sûretés détenues au titre de prêts accordés ou d'obligations achetées				
Sûretés détenues au titre de dérivés				
Actifs remis en nantissement par les réassureurs pour provisions techniques cédées		7 887 574.00	7 887 574.00	
Autres sûretés détenues				
<b>Total des sûretés détenues</b>		7 887 574.00	7 887 574.00	
<b>Sûretés données en garantie</b>				
Sûretés données en garantie de prêts reçus ou d'obligations émises				
Sûretés données en garantie de produits dérivés				
Actifs remis en nantissement aux cédantes au titre des provisions techniques (réassurance acceptée)				
Autres sûretés données en garantie				1 176 719.00
<b>Total des sûretés données en garantie</b>				1 176 719.00
<b>Passifs éventuels</b>				
Passifs éventuels non comptabilisés au bilan Solvabilité II				
Dont passifs éventuels envers des entités du même groupe				
Passifs éventuels comptabilisés au bilan Solvabilité II				
<b>Total des passifs éventuels</b>				

**Pour la MNCAP : S.03.02.01**

S.03.02.01		BS-C1BGR						
Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées reçues par l'entreprise								
Code de la garantie	Nom du fournisseur de la garantie	Code d'identification du fournisseur de la garantie	Type de code d'identification du fournisseur de la garantie	Fournisseur de la garantie appartenant au même groupe	Événement(s) déclencheur(s) de la garantie	Événement déclencheur spécifique	Date de prise d'effet de la garantie	Fonds propres auxiliaires
Gar01	MNCAP-AC	969500RZTN6V1Q8JH237	LEI	1	3	SCR < 110%	05/07/2016	2

**Pour la MNCAP : S.03.03.01**

S.03.02.01		BS-C1BGF						
Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par l'entreprise								
Code de la garantie	Nom du destinataire de la garantie	Code d'identification du destinataire de la garantie	Type de code d'identification du destinataire de la garantie	Destinataire de la garantie appartenant au même groupe	Événement(s) déclencheur(s) de la garantie	Éstimation de la valeur maximale de garantie	Événement déclencheur spécifique	Date de prise d'effet de la garantie
Gar02	MNCAP-AC	969500RZTN6V1Q8JH237	LEI	1	3		3	05/07/2016

## Pour la MNCAP : S.05.01.01

S.05.01.01		A1-V									
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité											
	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total		
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie			
<b>Primes émises</b>											
Brut				21 903 775.16							21 903 775.16
Part des réassureurs				7 757 897.07							7 757 897.07
Net				14 145 878.09							14 145 878.09
<b>Primes acquises</b>											
Brut				21 903 775.16							21 903 775.16
Part des réassureurs				7 757 897.07							7 757 897.07
Net				14 145 878.09							14 145 878.09
<b>Charge des sinistres</b>											
Brut				6 073 671.59							6 073 671.59
Part des réassureurs				3 776 792.72							3 776 792.72
Net				2 296 878.87							2 296 878.87
<b>Variation des autres provisions techniques</b>											
Brut				0.00							0.00
Part des réassureurs				0.00							0.00
Net				0.00							0.00
<b>Dépenses engagées</b>											
											0.00
<b>Charges administratives</b>											
Brut				23 005 205.70							23 005 205.70
Part des réassureurs				0.00							0.00
Net				23 005 205.70							23 005 205.70
<b>Frais de gestion des investissements</b>											
Brut				3 160.81							3 160.81
Part des réassureurs				0.00							0.00
Net				3 160.81							3 160.81
<b>Frais de gestion des sinistres</b>											
Brut											0.00
Part des réassureurs											0.00
Net											0.00
<b>Frais d'acquisition</b>											
Brut				-11 048 783.82							-11 048 783.82
Part des réassureurs				0.00							0.00
Net				-11 048 783.82							-11 048 783.82
<b>Frais généraux</b>											
Brut											0.00
Part des réassureurs											0.00
Net											0.00
<b>Autres dépenses</b>											
<b>Total des dépenses</b>											
<b>Montant total des rachats</b>											

Pour la MNCAP : S.06.02.01

(Groupes) Type code id. entreprise	code CIC xxNN	code CIC xxNx	code CIC NNNx					
	09	0	XT0			s.02.01	s.06.02	Ecart
	43	4	FR4	B23	Test xx73, xx74, xx79	0.00	0.00	0.00
	21	2	FR2	B18	Test xx2x sauf TP	24 591 499.50	24 591 499.50	0.00
	21	2	FR2	B24	Test XL28 (TP)	0.00	0.00	0.00
	11	1	FR1	B44	Test xx09	9 638 068.05	9 638 068.05	0.00
	11	1	FR1	B11	Test xx71, xx72	11 447 610.65	11 447 610.65	0.00
	09	0	XT0	B09	Test xx1x	2 307 969.00	2 307 969.00	0.00
	09	0	XT0	B14	Test xx91, xx92	21 403 545.95	21 403 545.95	0.00
	31	3	XL3	B15	Test xx93, xx95, xx96	281 507.69	281 507.69	0.00
	09	0	XT0	B21	Test xx3x sauf XT3x, X	1 777 244.75	1 777 244.75	0.00
	09	0	XT0		Test XL3x et XT3x	20 650.73	20 650.73	0.00
	28	2	XL2		Test xx4x	1 434.34	1 434.34	0.00
	91	9	XT9		Sous total	71 469 530.66	71 469 530.66	0.00
	91	9	XT9					
	91	9	XT9					
	91	9	XT9		<b>Total actifs</b>	<b>71 469 530.66</b>	<b>71 469 530.66</b>	
	91	9	XT9		<b>Ecart</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
	92	9	XT9					
	72	7	XT7					
	72	7	XT7					
	31	3	FR3					
	21	2	FR2					
	21	2	FR2					
	72	7	XT7					
	31	3	FR3					
	31	3	FR3					
	31	3	LU3					
	31	3	LU3					
	31	3	LU3					
	31	3	LU3					
	31	3	LU3					
	31	3	LU3					
	31	3	LU3					
	31	3	LU3					
	11	1	ES1					
	31	3	LU3					
	31	3	LU3					
	21	2	FR2					
	21	2	FR2					
	92	9	XT9					
	95	9	XT9					
	72	7	XT7					

Pour la MNCAP : S.09.01.01

S.09.01.01 AS-D3								
Informations sur les profits/revenus et les pertes enregistrés durant la période de référence								
N° de Ligne	Catégorie d'actifs	Portefeuille	Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	Dividendes	Intérêts	Loyers	Profits et pertes nets	Pertes et gains non réalisés
L01	9 - Immo corporels	6	2			782 091.82	0.00	0.00
L02	1 - Obligations d'Etat	6	2		40 330.06		0.00	0.00
L03	2 - Obligations d'Entreprises	6	2		171 771.66		0.00	0.00
L04	0 - Autres investissements	6	2		176 795.33		0.00	0.00
L05	7 - Trésor et dépôts	6	2		32 827.14		0.00	0.00
L06	3 - Actions	6	2		-85 611.10		0.00	0.00

## Pour la MNCAP : S.12.01.01

S.12.01.01	TP-F1														
Provisions techniques vie et santé SLT															
	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie acceptés et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Total (santé similaire à la vie)
	Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout.															
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>															
<b>Meilleure estimation</b>															
<b>Meilleure estimation brute</b>															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finale, avant ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie															
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de tirisation et réassurance finale) avant ajustement pour pertes probables															
Montants recouvrables au titre des véhicules de tirisation avant ajustement pour pertes probables															
Montants recouvrables au titre de la réassurance finale avant ajustement pour pertes probables															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie															
<b>Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finale</b>															
Marge de risque															
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>															
Provisions techniques calculées comme un tout															
Meilleure estimation															
Marge de risque															
<b>Provisions techniques - Total</b>															
<b>Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de tirisation et de la réassurance finale</b>															
<b>Meilleure estimation des produits avec option de rachat</b>															
<b>Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie</b>															
<b>Sorties de trésorerie</b>															
Prestations garanties et discrétionnaires futures															
Prestations garanties futures															
Prestations discrétionnaires futures															
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie															
<b>Entrées de trésorerie</b>															
Primes futures															
Autres entrées de trésorerie															
<b>Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations</b>															
<b>Valeur de rachat</b>															
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt</b>															
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt															
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité</b>															
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires															
<b>Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur</b>															
Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires															

## Pour la MNCAP : S.13.01.01

S.13.01.01		TP-FIT																		
Projection des flux de trésorerie bruts futurs																				
Année (projection des flux de trésorerie non actualisés attendus)	Assurance avec participation aux bénéfices				Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie				Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie				Réassurance acceptée			
	Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie	
	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
26																				
27																				
28																				
29																				
30																				
31-40																				
41-50																				
51 et suivants																				

Assurance maladie				Réassurance maladie				Total des montants recouvrables au titre de la réassurance (après l'ajustement)										
Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		Cil résu ici		Cil résu proj		Cil écart		
Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie							
												-5 177 175.81	253 530.03	253 530.03			0.00	
												-5 322 629.16	1 923 096.38	1 923 096.38			0.00	
												-5 541 457.06	2 063 946.17	2 063 946.17			0.00	
												-5 255 131.47	1 936 289.19	1 936 289.19			0.00	
												-4 852 457.18	1 722 447.21	1 722 447.21			0.00	
												-4 505 627.48	1 490 309.96	1 490 309.96			0.00	
												-4 170 169.06	1 267 544.67	1 267 544.67			0.00	
												-3 828 122.10	1 155 507.89	1 155 507.89			0.00	
												-3 582 476.31	1 025 988.91	1 025 988.91			0.00	
												-3 526 406.07	986 233.99	986 233.99			0.00	
												-3 128 834.97	1 002 154.91	1 002 154.91			0.00	
												-2 992 827.85	856 531.67	856 531.67			0.00	
												-2 775 251.79	796 596.79	796 596.79			0.00	
												-2 668 825.12	719 000.12	719 000.12			0.00	
												-2 432 258.82	595 367.31	595 367.31			0.00	
												-2 069 645.22	534 135.65	534 135.65			0.00	
												-1 981 751.46	474 304.34	474 304.34			0.00	
												-1 852 928.22	423 938.05	423 938.05			0.00	
												-1 773 513.12	408 527.61	408 527.61			0.00	
												-1 607 087.36	366 729.65	366 729.65			0.00	
												-1 063 210.51	293 906.19	293 906.19			0.00	
												-1 009 741.69	286 929.79	286 929.79			0.00	
												-950 910.71	280 167.25	280 167.25			0.00	
												-872 033.11	263 231.53	263 231.53			0.00	
												-653 668.83	179 645.54	179 645.54			0.00	
												-176 729.26	73 297.06	73 297.06			0.00	
												-131 366.50	55 248.37	55 248.37			0.00	
												-61 532.18	22 189.83	22 189.83			0.00	
												-30 272.53	14 262.80	14 262.80			0.00	
												-18 904.91	9 022.46	9 022.46			0.00	
												-27 190.80	7 926.95	7 926.95			0.00	
												0.00						
												0.00						

Pour la MNCAP : S.14.01.01

S.14.01.01 TP-F3PO									
Analyse des engagements en vie									
Source : CAP M Source : Analyse Source : Analyse Source : Analyse tech 201712 - M									
Portefeuille									
N° Ligne	Code d'identification du produit	Numéro du fonds	Ligne d'activité	Nombre de contrats à la fin de l'année	Nombre de nouveaux contrats conclus durant l'année	Montant total des primes émises	Montant total des sinistres payés durant l'année	Pays	
1	MNCAP-B002		32	42 038	343	2 136 150.16	1 400 040.11	France	
2	MNCAP-B003		32	2 621	0	167 399.09	42 738.00	France	
3	MNCAP-B004		32	1 846	26	701 308.96	47 624.45	France	
4	MNCAP-B005		32	2 476	851	217 358.06	0.00	France	
5	MNCAP-B006		32	564	0	653 982.41	0.00	France	
6	MNCAP-B007		32	5 679	0	22 565.79	17 830.93	France	
7	MNCAP-B008		32	41	0	7 762.71	0.00	France	
8	MNCAP-B010		32	5	0	0.00	0.00	France	
9	MNCAP-B011		32	3 957	1 632	449 365.87	80 895.96	France	
10	MNCAP-B012		32	5 539	10	30 341.42	0.00	France	
11	MNCAP-B013		32	38	17	3 082.33	0.00	France	
12	MNCAP-B014		32	28 511	19 471	3 547 359.45	0.00	France	
13	MNCAP-B015		32	924	929	36 603.72	0.00	France	
14	MNCAP-B016		32	4 371	4 160	385 778.31	0.00	France	
15	MNCAP-B017		32	451	425	33 784.74	0.00	France	
16	MNCAP-B018		32	5 712	5 738	258 648.00	0.00	France	
17	MNCAP-B019		32	9 773	9 883	664 196.57	0.00	France	
18	MNCAP-B020		32	4	4	426.97	0.00	France	
19	MNCAP-B021		32	17	17	608.32	0.00	France	
20	MNCAP-B022		32	1 705	1 705	131 153.45	0.00	France	
21	MNCAP-B023		32	1 392	1 392	89 310.17	0.00	France	
22	MNCAP-B024		32	1 565	1 565	0.00	0.00	France	
23	MNCAP-A001		32	1 528	0	276 668.76	1 045 331.00	France	
24	MNCAP-A002		32	58 653	9 243	11 756 653.25	1 774 043.68	France	
25	MNCAP-A004		32	7 809	7 809	333 266.65	0.00	France	

S.14.01.01 TP-F3PO									
Analyse des engagements en vie									
Caractéristiques du produit									
	Code d'identification du produit	Classification du produit	Type de produit	Dénomination du produit	Produit toujours commercialisé ?	Type de prime	Utilisation d'un instrument financier pour réplication?	Nombre de groupes de risques homogènes dans les produits	
1	MNCAP-B002	5		Périmètre réass UNMI	1	1	2	1	
2	MNCAP-B003	5		Pass Foncier	2	1	2	1	
3	MNCAP-B004	5		Pdt Swiss Ré - Sodimut	1	1	2	1	
4	MNCAP-B005	5		Pdt Gen Ré - As du Grand Lyon	1	1	2	1	
5	MNCAP-B006	5		BPI - La Henin/CFF	2	1	2	1	
6	MNCAP-B007	5		Logliance CAPAVES	2	1	2	1	
7	MNCAP-B008	5		CIF - IdF	2	1	2	1	
8	MNCAP-B010	5		CIB reprise	2	1	2	1	
9	MNCAP-B011	5		Life Square	1	1	2	1	
10	MNCAP-B012	5		Autres partenariats sociaux	1	1	2	1	
11	MNCAP-B013	5		ESA - Sportifs de haut niveau	1	1	2	1	
12	MNCAP-B014	5		Pdt AXA - Assurea	1	1	2	1	
13	MNCAP-B015	5		Pdt Hannover Ré - Hodeva	1	1	2	1	
14	MNCAP-B016	5		Pdt Swiss Ré - Select Empr.	1	1	2	1	
15	MNCAP-B017	5		Pdt Gen Ré - Sphinx	1	1	2	1	
16	MNCAP-B018	5		Pdt SCOR - April ADP Liberté CI	1	1	2	1	
17	MNCAP-B019	5		Pdt SCOR - April ADP Liberté CRD	1	1	2	1	
18	MNCAP-B020	5		Pdt SCOR - Assuric	1	1	2	1	
19	MNCAP-B021	5		Pdt Hannover Ré - Implicare	1	1	2	1	
20	MNCAP-B022	5		Pdt Gen Ré - LOA Aramis	1	1	2	1	
21	MNCAP-B023	5		Pdt UNMI - Amnolia Obsèques	1	1	2	1	
22	MNCAP-B024	5		Pdt Hannover Ré - ELO Famille	1	1	2	1	
23	MNCAP-A001	5		SMA Banques CBP < 2013	2	1	2	1	
24	MNCAP-A002	5		SMA Banques CBP ≥ 2013	1	1	2	1	
25	MNCAP-A004	5		SMA Courtage CBP	1	1	2	1	

<b>S.14.01.01</b>	<b>TP-F3PO</b>				
<b>Analyse des engagements en vie</b>					
<b>Informations sur les groupes de risques homogènes</b>					
	<b>Code d'identification du groupe de risques homogènes</b>	<b>Meilleure estimation</b>	<b>Capital sous risque</b>	<b>Valeur de rachat</b>	<b>Taux garanti annualisé (sur la durée moyenne de la garantie)</b>
1	MNCAP-B002	673 095.79	591 672 518.70	0.00	
2	MNCAP-B003	-653 107.24	61 549 521.58	0.00	
3	MNCAP-B004	-370 944.61	187 911 402.86	0.00	
4	MNCAP-B005	-166 700.41	217 524 408.92	0.00	
5	MNCAP-B006	115 661.50	106 922 434.86	0.00	
6	MNCAP-B007	13 164.05	38 909 602.99	0.00	
7	MNCAP-B008	-10 670.65	2 249 574.40	0.00	
8	MNCAP-B010	59.41	12 123.72	0.00	
9	MNCAP-B011	389 445.41	485 335 229.03	0.00	
10	MNCAP-B012	128 593.76	44 770 579.11	0.00	
11	MNCAP-B013	1 330.58	7 632 475.21	0.00	
12	MNCAP-B014	-3 728 212.70	3 382 678 785.43	0.00	
13	MNCAP-B015	-43 726.21	108 769 562.74	0.00	
14	MNCAP-B016	-251 296.20	541 605 606.04	0.00	
15	MNCAP-B017	-29 926.86	68 738 438.54	0.00	
16	MNCAP-B018	142 272.88	846 474 383.26	0.00	
17	MNCAP-B019	-1 296 475.87	1 389 641 157.64	0.00	
18	MNCAP-B020	-866.97	814 293.11	0.00	
19	MNCAP-B021	-1 444.49	1 276 105.20	0.00	
20	MNCAP-B022	-39 386.59	17 816 867.67	0.00	
21	MNCAP-B023	376 478.25	187 697.16	0.00	
22	MNCAP-B024	0.00	0.00	0.00	
23	MNCAP-A001	-34 002.87	71 866 807.94	0.00	
24	MNCAP-A002	-18 635 802.82	5 767 887 882.63	0.00	
25	MNCAP-A004	-1 880 820.21	896 199 836.60	0.00	

<b>S.14.01.01 TP-F3PO</b>		
<b>Analyse des engagements en vie</b>		
<b>Informations sur les produits et les groupes c</b>		
	<b>Code d'identification du produit</b>	<b>Code d'identification du groupe de risques homogènes</b>
1	MNCAP-B002	MNCAP-B002
2	MNCAP-B003	MNCAP-B003
3	MNCAP-B004	MNCAP-B004
4	MNCAP-B005	MNCAP-B005
5	MNCAP-B006	MNCAP-B006
6	MNCAP-B007	MNCAP-B007
7	MNCAP-B008	MNCAP-B008
8	MNCAP-B010	MNCAP-B010
9	MNCAP-B011	MNCAP-B011
10	MNCAP-B012	MNCAP-B012
11	MNCAP-B013	MNCAP-B013
12	MNCAP-B014	MNCAP-B014
13	MNCAP-B015	MNCAP-B015
14	MNCAP-B016	MNCAP-B016
15	MNCAP-B017	MNCAP-B017
16	MNCAP-B018	MNCAP-B018
17	MNCAP-B019	MNCAP-B019
18	MNCAP-B020	MNCAP-B020
19	MNCAP-B021	MNCAP-B021
20	MNCAP-B022	MNCAP-B022
21	MNCAP-B023	MNCAP-B023
22	MNCAP-B024	MNCAP-B024
23	MNCAP-A001	MNCAP-A001
24	MNCAP-A002	MNCAP-A002
25	MNCAP-A004	MNCAP-A004

## Pour la MNCAP : S.23.01.01

S.23.01.01	OF-B1				
Fonds propres					
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	0.00				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0.00				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	74 189 088.58	74 189 088.58			
Comptes mutualistes subordonnés	0.00				
Fonds excédentaires	0.00				
Actions de préférence	0.00				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0.00				
Réserve de réconciliation	10 603 473.84	10 603 473.84			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0.00	0.00			
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>84 792 562.42</b>	<b>84 792 562.42</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	84 792 562.42	84 792 562.42			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	84 792 562.42	84 792 562.42			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	84 792 562.42	84 792 562.42			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	84 792 562.42	84 792 562.42			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>31 993 240.14</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>7 998 310.04</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>2.65</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>10.60</b>				
<b>Réserve de réconciliation</b>					
Excédent d'actif sur passif	84 792 562.42				
Actions propres (détenues directement et indirectement)					
Dividendes, distributions et charges prévisibles					
Autres éléments de fonds propres de base	74 189 088.58				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés					
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>10 603 473.84</b>				
<b>Bénéfices attendus</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	-20 916 379.03				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie					
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>-20 916 379.03</b>				

**Pour la MNCAP : S.23.02.01**

S.23.02.01		OF-B1-N							
Informations détaillées sur les fonds propres, par niveau									
	Total	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3			
		Total niveau 1	Dont éléments comptés comme tel à titre transitoire	Niveau 2	Dont éléments comptés comme tel à titre transitoire				
<b>Capital en actions ordinaires</b>									
Versé									
Appelé non encore versé									
Actions propres auto-détenues									
<b>Total capital en actions ordinaires</b>									
<b>Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel</b>									
Versé		74 189 088.58							
Appelé non encore versé									
<b>Total</b>									
<b>Comptes mutualistes subordonnés</b>									
Subordonnés, datés									
Subordonnés, non datés, avec option de rachat									
Subordonnés non datés, sans possibilité contractuelle de rachat									
<b>Total comptes mutualistes subordonnés</b>									
<b>Actions de préférence</b>									
Actions de préférence datées									
Actions de préférence non datées, avec option de rachat									
Actions de préférence non datées, sans possibilité contractuelle de rachat									
<b>Total actions de préférence</b>									
<b>Passifs subordonnés</b>									
Passifs subordonnés datés									
Passifs subordonnés non datés, avec possibilité contractuelle de rachat									
Passifs subordonnés non datés, sans possibilité contractuelle de rachat									
<b>Total passifs subordonnés</b>									
<b>Fonds propres auxiliaires</b>									
Éléments pour lesquels un montant a été approuvé									
Éléments pour lesquels une méthode a été approuvée									
<b>Excédent d'actif sur passif – Attribution des écarts de valorisation</b>									
	<b>Total</b>	<b>Explication</b>							
Différence dans la valorisation des actifs	-77 739 373.72								
Différence dans la valorisation des provisions techniques	-90 383 180.98								
Différence dans la valorisation des autres passifs	2 040 333.42								
Total des réserves et des bénéfices non répartis, issus des états financiers.									
<i>Autre, veuillez expliquer pourquoi vous devez utiliser cette ligne.</i>									
Réserves issues des états financiers, corrigées des différences de valorisation avec Solvabilité II	10 603 473.84								
Excédent d'actif sur passif attribuable aux fonds propres de base (hors réserve de réconciliation).	74 189 088.58								
Excédent d'actif sur passif	84 792 562.42								

## Pour la MNCAP : S.23.03.01

S.23.03.01	OF-B1-M					
<b>Mouvements annuels des fonds propres</b>						
	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Réduction</b>			<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
<b>Capital en actions ordinaires – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Versé						
Appelé non encore versé						
Actions propres auto-détenues						
<b>Total capital en actions ordinaires</b>						
<b>Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Niveau 1						
Niveau 2						
<b>Total</b>						
<b>Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Versé	72 808 142.56	1 380 946.02				74 189 088.58
Appelé non encore versé						
<b>Total</b>						
<b>Comptes mutualistes subordonnés – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>	<b>Intervention réglementaire</b>	<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total comptes mutualistes subordonnés</b>						
<b>Fonds excédentaires</b>						
<b>Actions de préférence – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Réduction</b>			<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total actions de préférence</b>						
<b>Primes d'émission liées aux actions de préférence</b>						
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total</b>						
<b>Passifs subordonnés – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>	<b>Intervention réglementaire</b>	<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total passifs subordonnés</b>						
<b>Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets</b>						
<b>Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>		<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1 à traiter en tant qu'éléments non restreints						
Niveau 1 à traiter en tant qu'éléments restreints						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total</b>						
<b>Fonds propres auxiliaires – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Nouveau montant mis à disposition</b>	<b>Réduction du montant disponible</b>	<b>Appelés en fonds propres de base</b>		<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>						

## Pour la MNCAP : S.25.01.01

S.25.01.01	SCR-B2A		
<b>Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard</b>			
Article 112	Normal		
	<b>Capital de solvabilité requis net</b>	<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE</b>
Risque de marché	10 737 380.32	10 737 380.32	
Risque de défaut de la contrepartie	2 374 595.54	2 374 595.54	
Risque de souscription en vie	12 991 959.31	12 991 959.31	
Risque de souscription en santé	17 892 542.60	17 892 542.60	
Risque de souscription en non-vie			
Diversification	- 13 315 529.12	-13 315 529.12	
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>30 680 948.65</b>	<b>30 680 948.65</b>	
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>			
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE			
Risque opérationnel	1 312 291.50		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>31 993 240.15</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>31 993 240.15</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	4		
Prestations discrétionnaires futures nettes			

Pour la MNCAP : S.25.04.11

S.25.04.11	SCR-MCR
<b>Capital de solvabilité requis</b>	
	Capital de solvabilité requis net
Capital de solvabilité requis	31 993 240.14
Minimum de capital requis (MCR)	7 998 310.04

**Pour la MNCAP : S.26.01.01**

S.26.01.01		SCR-B3A							
Capital de solvabilité requis – Risque de marché									
Article 112		Normal							
Utilisation de simplifications									
Simplification risque de spread – obligations et prêts	N	"Y" ou "N"							
Simplification entreprises captives – risque de taux d'intérêt	N	"Y" ou "N"							
Simplification entreprises captives – risque de spread sur obligations et prêts	N	"Y" ou "N"							
Simplification entreprises captives – concentrations du risque de marché	N	"Y" ou "N"							
		Valeurs initiales absolues avant choc		Valeurs absolues après choc					
Risque de marché – informations de base			Actifs	Passifs	Actifs	Passifs (après la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)	Capital de solvabilité requis net	Passifs (avant la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)	Capital de solvabilité requis brut
Risque de taux d'intérêt							2 246 078.63		2 246 078.63
choc baissier de taux d'intérêt	7 899 468.50	-20 916 379.03	8 001 806.25	-19 183 735.12	2 246 078.63	-19 183 735.12	2 246 078.63	-21 138 819.53	2 246 078.63
choc haussier de taux d'intérêt	7 899 468.50	-20 916 379.03	7 386 033.78	-21 138 819.53					
Risque sur actions							4 722 605.49		4 722 605.49
actions de type 1	20 778 679.09		16 056 073.60						
action de type 1	1 778 679.09		1 236 073.60						
participations stratégiques (actions de type 1)	19 000 000.00		14 820 000.00						
fondé sur la durée (actions de type 1)									
actions de type 2									
action de type 2									
participations stratégiques (actions de type 2)									
fondé sur la durée (actions de type 2)									
Titres des sociétés d'infrastructure éligibles									
Titres infrastructurels éligibles autres que des sociétés d'infrastructure									
Risque sur actifs immobiliers	22 663 999.95		16 997 999.96				5 665 999.99		5 665 999.99
Risque de spread							693 984.92		693 984.92
obligations et prêts	7 899 468.50		7 205 483.58				693 984.92		693 984.92
obligations et prêts (invest. éligible en sociétés d'infrastructure)									
obligations et prêts (infrastructurel éligible autre qu'en sociétés d'infrastructure)									
obligations et prêts (autres qu'invest. infrastructurel éligible et sociétés d'infrastructure)									
dérivés de crédit									
choc baissier sur dérivés de crédit									
choc haussier sur dérivés de crédit									
Positions de titrisation									
titrisations de type 1									
titrisations de type 2									
restitutions									
Concentrations du risque de marché	67 772 740.03		70 013 127.94				2 240 387.91		2 240 387.91
Risque de change							197 227.29		197 227.29
augmentation de la valeur de la monnaie étrangère	788 909.15		986 136.44						
diminution de la valeur de la monnaie étrangère									
Diversification au sein du module «risque de marché»							-5 028 903.91		-5 028 903.91
<b>Total risque de marché</b>							<b>10 737 380.32</b>		<b>10 737 380.32</b>

**Pour la MNCAP : S.26.02.01**

<b>S.26.02.01</b>		<b>SCR-B3B</b>					
<b>Capital de solvabilité requis – Risque de défaut de la contrepartie</b>							
Article 112		Normal					
<b>Utilisation de simplifications</b>							
Simplifications		N		"Y" ou "N"			
<b>Risque de défaut de la contrepartie – informations de base</b>		<b>Nom de l'exposition sur signature unique</b>	<b>Code de l'exposition sur signature unique</b>	<b>Type de code de l'exposition sur signature unique</b>	<b>Perte en cas de défaut</b>	<b>Probabilité de défaut</b>	<b>Capital de solvabilité requis net</b>
<b>Expositions de type 1</b>							2 238 300.91
Exposition sur signature unique 1		UNMI			59 426.90	0.00500	
Exposition sur signature unique 2		HANN OVER RE			0.00	0.00010	
Exposition sur signature unique 3		GE Assurance			0.00	0.00050	
Exposition sur signature unique 4		BPCE (Crédit Coopératif)			15.92	0.00010	
Exposition sur signature unique 5		CACEIS			63.10	0.00010	
Exposition sur signature unique 6		BCMNE			94.36	0.00050	
Exposition sur signature unique 7		CDN			5 234.16	0.00050	
Exposition sur signature unique 8		SCI			78 709.64	0.04175	
Exposition sur signature unique 9		MNCAPAC			5 140.26	0.04175	
Exposition sur signature unique 10		SCOR			1 556.49	0.00050	
<b>Expositions de type 2</b>							177 839.15
Arriérés de créances sur intermédiaires de plus de 3 mois					72 067.64		
Toutes expositions de type 2 sauf arriérés de créances sur intermédiaires de plus de 3 mois					753 188.48		
Diversification dans le module risque de défaut de la contrepartie							41 544.52
<b>Total risque de défaut de la contrepartie</b>							2 374 595.54
<b>Informations supplémentaires sur les prêts hypothécaires</b>							
Pertes découlant des prêts hypothécaires de type 2							
Pertes globales découlant de prêts hypothécaires							

**Pour la MNCAP : S.26.03.01**

<b>S.26.03.01</b>		<b>SCR-B3C</b>					
<b>Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en vie</b>							
Article 112		Normal					
<b>Utilisation de simplifications</b>							
Simplifications – risque de mortalité		N		"Y" ou "N"			
Simplifications – risque de longévité		N		"Y" ou "N"			
Simplifications – risque d'invalidité – de morbidité		N		"Y" ou "N"			
Simplifications – risque de cessation		N		"Y" ou "N"			
Simplifications – risque de dépenses en vie		N		"Y" ou "N"			
Simplifications – risque de catastrophe en vie		N		"Y" ou "N"			
		<b>Valeurs initiales absolues avant choc</b>		<b>Valeurs absolues après choc</b>			
<b>Risque de souscription en vie</b>		<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs (après la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)</b>	<b>Capital de solvabilité requis net</b>	<b>Passifs (avant la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)</b>
Risque de mortalité			-25 317 201.68		-18 606 584.36	6 710 617.32	-18 606 584.36
Risque de longévité			-25 317 201.68		-25 317 201.68	0.00	-25 317 201.68
Risque d'invalidité – de morbidité			-25 317 201.68		-25 317 201.68	0.00	-25 317 201.68
Risque de cessation						9 928 713.07	
risque d'augmentation des taux de cessation			-25 317 201.68		-20 925 885.41	4 391 316.27	-20 925 885.41
risque de diminution des taux de cessation			-25 317 201.68		-31 104 340.03	0.00	-31 104 340.03
risque de cessation de masse			-25 317 201.68		-15 388 488.61	9 928 713.07	-15 388 488.61
Risque de dépenses en vie			-25 317 201.68		-23 672 018.72	1 645 182.96	-23 672 018.72
Risque de révision			-25 317 201.68		-25 317 201.68	0.00	-25 317 201.68
Risque de catastrophe en vie			-25 317 201.68		-25 250 095.47	67 106.21	-25 250 095.47
Diversification dans le module risque de souscription en vie						-5 359 660.25	
<b>Total risque de souscription en vie</b>						12 991 959.31	
<b>Informations supplémentaires sur le risque de révision</b>		<b>PPE</b>					
Facteur appliqué pour le choc de révision							

Pour la MNCAP : S.26.04.01

S.26.04.01		SCR-B3D									
Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en santé											
Article 112		Normal									
Utilisation de simplifications											
Simplifications – risque de mortalité en santé	N	"Y" ou "N"									
Simplifications – risque de longévité en santé	N	"Y" ou "N"									
Simplifications – risque d'invalidité – de morbidité – frais médicaux	N	"Y" ou "N"									
Simplifications – risque d'invalidité – de morbidité – protection du revenu	N	"Y" ou "N"									
Simplifications – risque de cessation SLT	N	"Y" ou "N"									
Simplifications – risque de dépense en santé	N	"Y" ou "N"									
Valeurs initiales absolues avant choc				Valeurs absolues après choc							
Risque de souscription en santé SLT	Actifs		Passifs		Actifs	Passifs (après la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)	Capital de solvabilité requis net	Passifs (avant la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)	Capital de solvabilité requis brut		
Risque de mortalité en santé		4 400 822.65			4 400 822.65		0.00	4 400 822.65		0.00	
Risque de longévité en santé		4 400 822.65			4 372 453.85		0.00	4 372 453.85		0.00	
Risque risque d'invalidité – de morbidité en santé							15 901 757.68			15 901 757.68	
Frais médicaux											
hausse des paiements médicaux							0.00			0.00	
baïsse des paiements médicaux							0.00			0.00	
Assurance de protection du revenu		4 400 822.65			20 302 580.33		15 901 757.68	20 302 580.33		15 901 757.68	
Risque de cessation en santé SLT							312 970.14			312 970.14	
risque d'augmentation des taux de cessation		4 400 822.65			4 078 223.64		0.00	4 078 223.64		0.00	
risque de diminution des taux de cessation		4 400 822.65			4 713 792.79		312 970.14	4 713 792.79		312 970.14	
risque de cessation de masse		4 400 822.65			3 411 452.66		0.00	3 411 452.66		0.00	
Risque de dépenses en santé		4 400 822.65			6 854 453.89		2 453 631.24	6 854 453.89		2 453 631.24	
Risque de révision en santé		4 400 822.65			5 247 687.83		846 865.18	5 247 687.83		846 865.18	
Diversification dans le risque de souscription en santé SLT										-2 149 620.53	
<b>Total risque de souscription en santé SLT</b>							<b>17 365 603.71</b>			<b>17 365 603.71</b>	
Informations supplémentaires sur le risque de révision											
Facteur appliqué pour le choc de révision		PPE									
		0.03									
Écart type du risque de primes				Écart type du risque de réserve		Mesure de volume pour risque de primes et de réserve					
Risque de primes et de réserve en santé non-SLT	PPE	PPE	PPE	PPE	V <sub>prem</sub>	V <sub>res</sub>	Diversifi-cation géographique	V			
	Écart type	Écart type brut/net	Facteur d'ajustement pour la réassurance non proportionnelle								
Assurance des frais médicaux, y compris réassurance proportionnelle y afférente											
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente											
Assurance d'indemnisation des travailleurs, y compris réassurance proportionnelle y afférente											
Réassurance santé non proportionnelle											
Total mesure de volume											
Écart type combiné											
Capital de solvabilité requis											
Risque de primes et de réserve en santé non-SLT											
Valeurs initiales absolues avant choc				Valeurs absolues après choc							
Risque de cessation en santé non-SLT	Actifs		Passifs		Actifs	Passifs	Capital de solvabilité requis				
Risque de cessation en santé non-SLT											
Capital de solvabilité requis											
Diversification dans le risque de souscription en santé non-SLT											
<b>Total risque de souscription en santé non-SLT</b>											
Risque de catastrophe santé											
Capital de solvabilité requis net		Capital de solvabilité requis brut									
Risque d'accident de masse	0.00		0.00								
Risque de concentration d'accidents	1 384 512.66		1 384 512.66								
Risque de pandémie	1 112 869.47		1 112 869.47								
Diversification dans le module risque de catastrophe santé	-721 050.58		-721 050.58								
<b>Total risque de catastrophe en santé</b>	<b>1 776 331.55</b>		<b>1 776 331.55</b>								
Capital de solvabilité requis net											
Capital de solvabilité requis brut											
<b>Total risque de souscription en santé</b>	<b>-1 249 392.66</b>		<b>-1 249 392.66</b>								
Diversification dans le module risque de souscription en santé											
<b>Total risque de souscription en santé</b>	<b>17 892 542.60</b>		<b>17 892 542.60</b>								

Pour la MNCAP : S.26.06.01

S.26.06.01	SCR-B3G
<b>Capital de solvabilité requis – Risque opérationnel</b>	
Article 112	Normal
<b>Risque opérationnel – informations relatives aux provisions techniques</b>	
<b>Capital requis</b>	
Provisions techniques brutes en vie (hors marge de risque)	-69 175 061.78
Provisions techniques brutes en vie liées à des unités de compte (hors marge de risque)	
Provisions techniques brutes en non-vie (hors marge de risque)	-23 617 518.19
<b>Capital requis pour risque opérationnel sur base des provisions techniques</b>	<b>-417 566.61</b>
<b>Risque opérationnel – informations relatives aux primes acquises</b>	
Primes brutes vie acquises (12 derniers mois)	21 903 775.16
Primes brutes vie acquises liées à des unités de compte (12 derniers mois)	
Primes brutes non-vie acquises (12 derniers mois)	9 343 825.82
Primes brutes vie acquises (12 mois précédant les 12 derniers mois)	15 752 158.92
Primes brutes vie acquises liées à des unités de compte (12 mois précédant les 12 derniers mois)	
Primes brutes non-vie acquises (12 mois précédant les 12 derniers mois)	6 792 678.82
<b>Capital requis pour risque opérationnel sur base des primes acquises</b>	<b>1 312 291.50</b>
<b>Risque opérationnel – calcul du SCR</b>	
Capital requis pour risque opérationnel avant plafonnement	1 312 291.50
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base	9 204 284.59
Capital requis pour risque opérationnel après plafonnement	1 312 291.50
Dépenses encourues pour les activités en unités de compte (12 derniers mois)	
<b>Total exigence de capital pour risque opérationnel</b>	<b>1 312 291.50</b>

**Pour la MNCAP : S.28.01.01**

<b>S.28.01.01 (MCR-B4A)</b>			
<b>Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement</b>			
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie</b>			
Résultat Minimum de Capital Requis Non Vie - MCR <sub>NL</sub>		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie</b>			
Résultat Minimum de Capital Requis Vie - MCR <sub>L</sub>	4 087 192.21	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Eng Engagements avec participation aux bénéfiques – Prestations garanties			
Eng Engagements avec participation aux bénéfiques – Prestations discrétionnaires futures			
Eng Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autr Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			
Mor Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			5 706 821 335.35
<b>Calcul du MCR global</b>			
MCR linéaire	4 087 192.21		
Capital de solvabilité requis	31 993 240.14		
Plafond du MCR	14 396 958.06		
Plancher du MCR	7 998 310.04		
MCR combiné	7 998 310.04		
Seuil plancher absolu du MCR	6 700 000.00		
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>7 998 310.04</b>		

**Pour la MNCAP : S.29.01.01**

<b>S.29.01.01</b>			
<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les investissements et les dettes financières</b>			
	Année N	Année N-1	Variation
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>			
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	74 189 088.58	72 808 142.56	1 380 946.02
Comptes mutualistes subordonnés			
Fonds excédentaires			
Actions de préférence			
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence			
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations	10 603 473.84	12 496 264.70	-1 892 790.86
Passifs subordonnés			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets			
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra			
Variation du total des éléments de fonds propres de base avant ajustements	84 792 562.42	85 304 407.26	-511 844.84
<b>Variation des composantes de la réserve de réconciliation – éléments déclarés en «fonds propres»</b>			
Excédent d'actif sur passif (variation des fonds propres de base expliquée par les modèles d'analyse de variation)			0.00
Actions propres			
Dividendes, distributions et charges prévisibles			
Autres éléments de fonds propres de base			
Éléments de fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur			
Variation totale de la réserve de réconciliation			-1 892 790.86
<b>Analyse résumée de la variation de l'excédent d'actif sur passif</b>			
Variation liée aux investissements et aux dettes financières			
Variation liée aux provisions techniques			
Variation des éléments de fonds propres de base de capital «pur» et des autres éléments approuvés			
Variation de la position d'impôt différé			
Impôt sur le revenu de la période de référence			
Distribution de dividendes			
Autres variations de l'excédent de l'actif sur le passif			

Pour la MNCAP : S.29.02.01

<b>S.29.02.01</b>	
<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les investissements et les de</b>	
<b>Analyse des mouvements ayant une incidence sur l'excédent de l'actif sur le passif</b>	
dont mouvements de valorisation ayant une incidence sur l'excédent de l'actif sur le passif	
Mouvements de valorisation sur les investissements	- 77 739 373.72
Mouvements de valorisation sur les actions propres	
Mouvements de valorisation sur les dettes financières et les passifs subordonnés	
dont revenus et dépenses d'investissement ayant une incidence sur l'excédent de l'actif sur le passif	
Revenus d'investissement	
Dépenses d'investissement, y compris charges d'intérêts sur les dettes financières et les passifs subordonnés	
<b>Variation de l'excédent de l'actif sur le passif expliquée par les investissements et la gestion des dettes financières</b>	
<b>Détails sur les revenus d'investissement</b>	
Dividendes	
Intérêts	
Loyers	
Autres	

Pour la MNCAP : S.29.03.01

S.29.03.01		
Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les provisions techniques		
Dont ventilation suivante de la variation de la meilleure estimation – analyse par année de souscription si applicable	VIE	NON-VIE
	Brut de réassurance	Brut de réassurance
Meilleure estimation d'ouverture	-47 366 965.44	
Événements exceptionnels entraînant le recalcul de la meilleure estimation d'ouverture		
Changements de périmètre		
Variation des changes		
Meilleure estimation relative aux risques acceptés durant la période		
Variation de la meilleure estimation liée au dénouement de l'actualisation – risques acceptés avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée aux flux entrants et sortants projetés pour l'année N – risques acceptés avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à l'expérience – risques acceptés avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à des changements d'hypothèses non économiques – risques acceptés avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à des changements de l'environnement économique – risques acceptés avant la période		
Autres variations non expliquées par ailleurs	26 450 586.42	
Meilleure estimation de clôture	-20 916 379.02	
	<b>VIE</b>	<b>NON-VIE</b>
	<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>	<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>
Meilleure estimation d'ouverture	-31 272 703.20	
Meilleure estimation de clôture	-71 876 200.95	
Dont ventilation suivante de la variation de la meilleure estimation – analyse par année d'accident si applicable	VIE	NON-VIE
	Brut de réassurance	Brut de réassurance
Meilleure estimation d'ouverture		
Événements exceptionnels entraînant le recalcul de la meilleure estimation d'ouverture		
Changements de périmètre		
Variation des changes		
Variation de la meilleure estimation relative aux risques couverts après la période		
Variation de la meilleure estimation relative aux risques couverts durant la période		
Variation de la meilleure estimation liée au dénouement de l'actualisation – risques couverts avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée aux flux entrants et sortants projetés pour l'année N – risques couverts avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à l'expérience et à d'autres sources – risques couverts avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à des changements d'hypothèses non économiques – risques couverts avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à des changements de l'environnement économique – risques couverts avant la période		
Autres variations non expliquées par ailleurs		
Meilleure estimation de clôture		
	<b>VIE</b>	<b>NON-VIE</b>
	<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>	<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>
Meilleure estimation d'ouverture		
Meilleure estimation de clôture		
Dont ajustements des provisions techniques liés à la valorisation des contrats en unités de compte avec, en théorie, effet neutralisant sur actif sur passif.		
	VIE	
Variation des investissements en unités de compte		
Flux techniques sur les provisions techniques		
	VIE	NON-VIE
Primes émises durant la période		
Sinistres et prestations de la période, nets de sauvetages et subrogations		
Dépenses (hors dépenses d'investissement)		
Total des flux techniques sur les provisions techniques brutes		
Flux techniques liés à la réassurance durant la période (montants recouvrables reçus, nets des primes payées)		
Variation de l'excédent de l'actif sur le passif expliquée par les provisions techniques		
	VIE	NON-VIE
Provisions techniques brutes		
Montants recouvrables au titre de la réassurance		

**Pour la MNCAP : S.29.04.01**

<b>S.29.04.01</b>			
<b>Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques</b>			
<b>Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques – par année de souscription</b>			
	Ligne d'activité		
	37		
	Risques acceptés durant la période	Risques acceptés avant la période	
Primes émises pour contrats souscrits durant la période			
Sinistres et prestations – nets des montants recouvrés par sauvetage ou subrogation			
Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)			
Variation de la meilleure estimation			
Variation des provisions techniques calculées comme un tout	0.00	0.00	
Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte	0.00	0.00	
<b>Total</b>			
<b>Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques – par année d'accident</b>			
	Risques couverts après la période	Risques couverts durant la période	Risques couverts avant la période
Primes acquises/à acquérir			
Sinistres et prestations – nets des montants recouvrés par sauvetage ou subrogation			
Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)			
Variation de la meilleure estimation			
Variation des provisions techniques calculées comme un tout			
Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte			
<b>Total</b>			



## Pour la MNCAP : S.30.04.01

S.30.04.01 Programme de cession en réassurance – Données sur les parts													
Code du programme de réassurance	Code d'identification du traité	Numéro de section progressif dans le traité	Numéro progressif de l'excédent/de la tranche du programme	Type Code / Code réassureur	Type Code / Code courtier	Code d'activité courtier	Part réassureur (%)	Exposition cédée pour la part du réassureur (montant)	Type de sûreté (le cas échéant)	Description de la limite de la sûreté des réassureurs	Type Code / Code du fournisseur de la sûreté (le cas échéant)	Estimation de la prime de réassurance sortante pour la part du réassureur	Commentaires
MNCAP-01-02	MNCAP-01-02	1	1	SC/784718207			80%	416 537 453	5			14 346 214.80	
MNCAP-05-06	MNCAP-05-06	1	1	SC/784718207			80%	56 800 562	5			1 956 302.02	
MNCAP-03	MNCAP-03	1	1	SC/433935558			90%	64 680 127	5			656 835.44	
MNCAP-04	MNCAP-04	1	1	SC/433935558					5			0	
MNCAP-03bis	MNCAP-03bis	1	1	SC/433935558			50%	2 883 943 941	5			30 954 495.98	
MNCAP-04bis	MNCAP-04bis	1	1	SC/433935558					5			0.00	
SWISSRE01	SWISSRE01	1	1	SC/505214056			50%	93 955 701	5			1 805 829.78	
53424.001	53424.001	1	1	SC/319528857			50%	108 762 204	5			878 542.32	
AXA1350	AXA1350	1	1	SC/310499959			55%	1 860 473 332	5			23 613 518.23	
SWISSRE SelEmpr	SWISSRE SelEmpr	1	1	SC/505214056			50%	270 802 803	5			3 106 168.64	
3.54107.001	3.54107.001	1	1	SC/319528857			50%	34 369 219	5			304 594.13	
April_AdP_Liberté	April_AdP_Liberté	1	1	SC/433935558			75%	1 677 086 656	5			23 728 016.94	
HRE_Hodeva	HRE_Hodeva	1	1	SC/451428684			50%	638 053	5			8 769.19	
GENRE_Aramis	GENRE_Aramis	1	1	SC/319528857			50%	8 908 434	5			111 572.93	
UNMI_MAgObs	UNMI_MAgObs	1	1	SC/784718207			80%	150 158	5			1 326 726.21	

S.30.04.01 Programme de cession en réassurance – Données sur les parts							
Informations sur les réassureurs et les courtiers							
Type Code / Code réassureur	Nom juridique du réassureur	Type de réassureur	Pays de résidence	Évaluation externe par un OEEC désigné	OEEC désigné	Échelon de qualité de crédit	Notation interne
SC/784718207	UNMI	6	France		Absent	9	
SC/433935558	SCOR	6	France	A	S&P	9	
SC/505214056	SWISS RE	6	France	A	S&P	9	
SC/319528857	GEN RE	6	France	AA	S&P	9	
SC/310499959	AXA France Vie	6	France	AA	S&P	9	
SC/499888148	RGA	6	France	AA	S&P	9	
SC/451428684	HANNOVER RE	6	France	AA	S&P	9	

Pour la MNCAP : **S.31.01.01**

S.31.01.01										
Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)										
Type Code / Code réassureur	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions pour primes en non-vie, y compris en santé non-SLT	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions pour sinistres en non-vie, y compris en santé non-SLT	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions techniques en vie, y compris en santé SLT	Ajustement pour pertes attendues pour défaut de la contrepartie	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Total montants recouvrables au titre de la réassurance	Éléments à recevoir nets	Actifs remis en nantissement par le réassureur	Garanties financières	Dépôt en espèces	Total garanties reçues
SC/784718207		0.00	-5 396 681.68		-5 396 681.68	13 246 320.24	7 887 574.00			7 887 574.00
SC/433935558		0.00	-42 830 110.97		-42 830 110.97	3 112 986.97				0.00
SC/505214056		0.00	-3 065 724.13		-3 065 724.13	-116 458.91				0.00
SC/319528857		0.00	-840 835.75		-840 835.75	-308 142.80				0.00
SC/310499959		0.00	-19 282 483.61		-19 282 483.61	-3 582 512.34				0.00
SC/499888148		0.00	-49 812.73		-49 812.73	-22 962.69				0.00
SC/451428684		0.00	-410 552.08		-410 552.08	-8 527.39				0.00

## ANNEXE 7.2 – QRT demandés MNCAP-AC

## Pour la MNCAP-AC : S.01.02.01

S.02.01.01	BS-C1	
BILAN		
Actif	Valorisation Solvabilité II	Valeur dans les comptes sociaux
Goodwill (Écarts d'acquisitions)		
Frais d'acquisition différés		
Immobilisations incorporels	0.00	0.00
Actifs d'impôts différés	0.00	
Excédent de régime de retraite		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0.00	0.00
Investissements	29 960 522.16	28 210 264.30
.. Biens Immobiliers (autre que détenus pour usage propre)	2 200 185.00	2 328 185.00
.. Détenions dans des entreprises liées, y compris participations		
.. Actions	360 138.06	390 213.08
... Actions cotées	353 254.48	383 436.05
... Actions non cotées	6 883.58	6 777.03
.. Obligations	12 105 893.81	12 049 853.04
... Obligations d'Etat	2 182 649.00	2 115 844.50
... Obligation d'entreprise	9 923 244.81	9 934 008.54
... Titres structurés		
... Titres garantis		
.. Organismes de placement collectif	366 687.48	235 234.72
.. Produits dérivés		
.. Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0.00	
.. Autres investissements	14 927 617.81	13 206 778.5
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés		
Prêts et prêts hypothécaires	0.00	0.00
.. Avances sur polices		
.. Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers		
.. Autres prêts et prêts hypothécaires		
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (Prov. tech. cédées)	0.00	908 174.84
.. Non vie et santé similaire à la non-vie	0.00	908 174.84
... Non vie hors santé	0.00	908 174.84
... Santé similaire à la non vie		
.. Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	0.00	0.00
... Santé similaire à la vie		
... Vie hors santé, UC et indexés		
.. Vie UC et indexés		
Dépôts auprès des cédantes		
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	850 717.90	482 511.11
Créances nées d'opérations de réassurance	0.00	0.00
Autres créances (hors assurance)	801 935.18	801 935.18
Actions propres auto-détenues (directement)		
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 738 152.70	3 738 152.70
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		2 383 578.81
<b>Total de l'actif</b>	<b>35 351 327.94</b>	<b>36 524 616.94</b>
<b>Passif</b>	<b>Valorisation Solvabilité II</b>	<b>Valeur dans les comptes sociaux</b>
Provisions techniques – non-vie	2 922 101.95	5 743 748.95
.. Provisions techniques non-vie (hors santé)	2 922 101.95	5 743 748.95
... Provisions techniques calculées comme un tout		
... Meilleure estimation	1 408 441.11	
... Marge de risque	1 513 660.84	
.. Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	0.00	
... Provisions techniques calculées comme un tout		
... Meilleure estimation		
... Marge de risque		
Provisions techniques - vie (hors UC et indexés)	0.00	0.00
.. Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0.00	
... Provisions techniques calculées comme un tout		
... Meilleure estimation		
... Marge de risque		
.. Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	0.00	
... Provisions techniques calculées comme un tout		
... Meilleure estimation		
... Marge de risque		
Provisions techniques UC et indexés	0.00	
.. Provisions techniques calculées comme un tout		
.. Meilleure estimation		
.. Marge de risque		
Autres provisions techniques		
Passifs éventuels		
Provisions autres que les provisions techniques	1 369 888.43	1 369 888.43
Provision pour retraite		
Dépôts des réassureurs		
Passifs d'impôts différés	549 397.72	
Produits dérivés		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit		
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	495 872.95	495 872.95
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 156 624.55	1 156 624.55
Autres dettes (hors assurance)	1 566 688.62	1 566 688.62
Passifs subordonnés	19 000 000.00	19 000 000.00
.. Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	19 000 000.00	19 000 000.00
.. Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		
<b>Total du passif</b>	<b>27 060 574.22</b>	<b>29 332 823.50</b>
<b>Actif net</b>	<b>8 290 753.72</b>	<b>7 191 793.44</b>

## Pour la MNCAP-AC : S.02.02.01

S.02.02.01	BS-C1D		
Actifs et passifs par monnaie			
	Valeur totale toutes monnaies	Valeur monnaie de déclaration Solvabilité II	Valeur monnaies restantes
Code monnaie			
<b>Actifs</b>			
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	29 960 522.16	29 960 522.16	0.00
Autres actifs: immobilisations corporelles détenues pour usage propre, trésorerie et équivalents de trésorerie, avances sur polices, prêts et prêts hypothécaires aux particuliers et autres prêts et prêts hypothécaires (hors contrats en unités de compte et indexés)	3 738 152.70	3 738 152.70	0.00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0.00	0.00	0.00
Montants recouvrables au titre de la réassurance	0.00	0.00	0.00
Dépôts auprès des cédantes, créances nées d'opérations d'assurance, montants à recevoir d'intermédiaires et créances nées d'opérations de réassurance	850 717.90	850 717.90	0.00
Autres actifs	801 935.18	801 935.18	0.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>35 351 327.94</b>	<b>35 351 327.94</b>	<b>0.00</b>
		0.00	
<b>Passifs</b>			
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	2 922 101.95	2 922 101.95	0.00
Provisions techniques – contrats UC et indexés	0.00	0.00	0.00
Dépôts des réassureurs, des dettes nées d'opérations d'assurance, des montants dus aux intermédiaires et des dettes nées d'opérations de réassurance	1 652 497.50	1 652 497.50	0.00
Produits dérivés	0.00	0.00	0.00
Dettes financières	0.00	0.00	0.00
Passifs éventuels	0.00	0.00	0.00
Autres dettes	22 485 974.77	22 485 974.77	0.00
<b>Total du passif</b>	<b>27 060 574.22</b>	<b>27 060 574.22</b>	<b>0.00</b>
		0.00	

## Pour la MNCAP-AC : S.03.01.01

S.03.01.01	BS-C1BGE			
Éléments de hors bilan – Généralités				
	Valeur maximale	Valeur des garanties/sûretés/passifs éventuels	Valeur des actifs pour lesquels des sûretés sont détenues	Valeur des passifs pour lesquels des sûretés sont données en garantie
<b>Garanties fournies par l'entreprise, y compris lettres de crédit</b>				
Dont garanties, y compris lettres de crédit, fournies à d'autres entreprises du même groupe.				
<b>Garanties reçues par l'entreprise, y compris lettres de crédit</b>				
Dont garanties, y compris lettres de crédit, reçues d'autres entreprises du même groupe.				
<b>Sûretés détenues</b>				
Sûretés détenues au titre de prêts accordés ou d'obligations achetées				
Sûretés détenues au titre de dérivés				
Actifs remis en nantissement par les réassureurs pour provisions techniques cédées				
Autres sûretés détenues				
<b>Total des sûretés détenues</b>				
<b>Sûretés données en garantie</b>				
Sûretés données en garantie de prêts reçus ou d'obligations émises				
Sûretés données en garantie de produits dérivés				
Actifs remis en nantissement aux cédantes au titre des provisions techniques (réassurance acceptée)				
Autres sûretés données en garantie				3 905 815.34
<b>Total des sûretés données en garantie</b>				
<b>Passifs éventuels</b>				
Passifs éventuels non comptabilisés au bilan Solvabilité II				
Dont passifs éventuels envers des entités du même groupe				
Passifs éventuels comptabilisés au bilan Solvabilité II				
<b>Total des passifs éventuels</b>				

**Pour la MNCAP-AC : S.03.02.01**

S.03.02.01		BS-C1BGR						
Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées reçues par l'entreprise								
Code de la garantie	Nom du fournisseur de la garantie	Code d'identification du fournisseur de la garantie	Type de code d'identification du fournisseur de la garantie	Fournisseur de la garantie appartenant au même groupe	Événement(s) déclencheur(s) de la garantie	Événement déclencheur spécifique	Date de prise d'effet de la garantie	Fonds propres auxiliaires
Gar02	MNCAP	9695004R1E11KQKAPV54	LEI	1	3	SCR < 110%	05/07/2016	2

**Pour la MNCAP-AC : S.03.03.01**

S.03.03.01		BS-C1BGF						
Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par l'entreprise								
Code de la garantie	Nom du destinataire de la garantie	Code d'identification du destinataire de la garantie	Type de code d'identification du destinataire de la garantie	Destinataire de la garantie appartenant au même groupe	Événement(s) déclencheur(s) de la garantie	Évaluation de la valeur maximale de la garantie	Événement déclencheur spécifique	Date de prise d'effet de la garantie
Gar01	MNCAP	9695004R1E11KQKAPV54	LEI	1	3		3	05/07/2016

**Pour la MNCAP-AC : S.04.01.01**

<b>S.04.01.01</b>							
<b>Activité par pays</b>							
<b>Ligne d'activité</b>							
		sc2_LB_x143					
		<b>Entreprise</b>		<b>Tous pays de l'EEE</b>			<b>Total des contrats émis par toutes les succursales hors EEE</b>
		Contrats émis dans le pays d'origine, par l'entreprise	Contrats émis en libre prestation de services par l'entreprise dans d'autres pays de l'EEE que son pays d'origine	Montant des contrats émis en libre prestation de services dans le pays d'origine, par toute succursale EEE	Total des contrats émis par l'ensemble des succursales EEE dans le pays où elles sont établies	Total des contrats émis en libre prestation de services, par toutes les succursales EEE	
Primes émises		193 397.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge des sinistres		467 687.22	0.00		0.00	0.00	0.00
Commissions		2 959.13	0.00		0.00	0.00	0.00

<b>S.04.01.01</b>							
<b>Activité par pays</b>							
<b>Ligne d'activité</b>							
		12					
		<b>Entreprise</b>		<b>Tous pays de l'EEE</b>			<b>Total des contrats émis par toutes les succursales hors EEE</b>
		Contrats émis dans le pays d'origine, par l'entreprise	Contrats émis en libre prestation de services par l'entreprise dans d'autres pays de l'EEE que son pays d'origine	Montant des contrats émis en libre prestation de services dans le pays d'origine, par toute succursale EEE	Total des contrats émis par l'ensemble des succursales EEE dans le pays où elles sont établies	Total des contrats émis en libre prestation de services, par toutes les succursales EEE	
Primes émises		6 168 721.18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge des sinistres		2 191 672.93	0.00		0.00	0.00	0.00
Commissions		1 985 536.26	0.00		0.00	0.00	0.00

## Pour la MNCAP-AC : S.05.01.01

S.05.01.01		A1-NV															
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité																	
	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
<b>Primes émises</b>																	
Brut – assurance directe								193 397.46				6 168 721.18					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs								7 000.13				2 164 722.71					
Net								186 397.33				4 003 998.47					
<b>Primes acquises</b>																	
Brut – assurance directe																	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs												0.00					
Net																	
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut – assurance directe								-355 504.35				2 165 629.92					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs								-179 061.62				971 835.84					
Net								-176 442.73				1 193 794.08					
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut – assurance directe								729 563.17				-293 424.34					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs								28 989.28				81 223.40					
Net								758 552.45				-212 200.94					
<b>Dépenses engagées</b>																	
<b>Charges administratives</b>																	
Brut – assurance directe								81 248.85				360 044.10					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	
Net								81 248.85				360 044.10					
<b>Frais de gestion des investissements</b>																	
Brut – assurance directe																	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	
Net																	
<b>Frais de gestion des sinistres</b>																	
Brut – assurance directe								93 628.40				308 601.72					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	
Net								93 628.40				308 601.72					
<b>Frais d'acquisition</b>																	
Brut – assurance directe								83 732.97				2 798 413.12					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	
Net								83 732.97				2 798 413.12					
<b>Frais généraux</b>																	
Brut – assurance directe																	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	
Net																	
<b>Autres dépenses</b>																	
														28 062.51			
<b>Total des dépenses</b>																	

## Pour la MNCAP-AC : S.06.02.01

MNCAP-AC - [RAN13N2031] -> FR.13.03-STOT (C20-C31) - Compte de résultat par catégorie (non-vie & dommages corporels) (2018)					
	Affaires non données en substitution	Affaires directes (non données en substitution)	Affaires prises en substitution (non données en substitution)	Affaires données en substitution	Affaires directes
<b>SOUS-TOTAL - (cat. 20 à 31)</b>					
Solde de souscription					
Primes de l'exercice					
Primes nettes					
. Primes et accessoires émis	6 168 721.18	6 168 721.18			6 168 721.18
. Charges d'annulations					
. Ristournes					
. Primes à émettre nettes clôture	-11 547.41	-11 547.41			-11 547.41
. Primes à émettre nettes ouverture	-11 547.41	-11 547.41			-11 547.41
Sous-total primes nettes	6 168 721.18	6 168 721.18			6 168 721.18
Variation de provision pour primes non acquises					
. Provision pour primes non acquises clôture	10 149.88	10 149.88			10 149.88
. Provision pour primes non acquises ouverture	10 149.88	10 149.88			10 149.88
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	0.00	0.00			0.00
Sous total primes de l'exercice	6 168 721.18	6 168 721.18			6 168 721.18
Charge des prestations					
. Sinistres payés	2 345 192.20	2 345 192.20			2 345 192.20
. Versements périodiques de rentes payés					
. Recours encaissés	179 562.28	179 562.28			179 562.28
. Frais de gestion des sinistres	308 601.72	308 601.72			308 601.72
. Provisions pour sinistres clôture	2 127 629.90	2 127 629.90			2 127 629.90
. Provisions pour sinistres ouverture	2 421 054.24	2 421 054.24			2 421 054.24
. Prévisions de recours à enc. clôture					
. Prévisions de recours à enc. ouverture					
. Provisions pour égalisation clôture	45 000.00	45 000.00			45 000.00
. Provisions pour égalisation ouverture	45 000.00	45 000.00			45 000.00
. Autres provisions techniques clôture	30 297.00	30 297.00			30 297.00
. Autres provisions techniques ouverture	30 297.00	30 297.00			30 297.00
. Intérêts techniques inclus dans les prestations versées					
. Participation aux bénéfices incorporées exercice	-10 865.63	-10 865.63			-10 865.63
. Capitaux constitutifs de rente (sinistres)					
. Capitaux constitutifs de rente (provisions de rentes)					
Sous-total charge des prestations	2 191 672.93	2 191 672.93			2 191 672.93
Total solde de souscription	3 977 048.25	3 977 048.25			3 977 048.25
...					
Charges d'acquisition et de gestion nettes					
. Frais d'acquisition	2 798 413.12	2 798 413.12			2 798 413.12
. Frais d'administration	360 044.10	360 044.10			360 044.10
. Autres charges nettes de produits techniques	-23 055.19	-23 055.19			-23 055.19
. Subventions d'exploitation reçues					
Total charges d'acquisition et de gestion nettes	3 135 402.03	3 135 402.03			3 135 402.03
Solde financier					
. Produits des placements alloués	80 581.50	80 581.50			80 581.50
. Dont revenus et autres produits de placements	101 357.30	101 357.30			101 357.30
. Dont profits et pertes provenant de la réalisation de placements					
. Dont charges des placements alloués	20 747.26	20 747.26			20 747.26
. Dont frais externes et internes de gestion alloués	28.54	28.54			28.54
Total solde financier	80 581.50	80 581.50			80 581.50
Participations aux résultats					
. Intérêts techniques					
. Participation aux bénéfices directement incorporée					
. Dotation pour provisions pour participation aux bénéfices	-30 442.00	-30 442.00			-30 442.00
Total participations aux résultats	-30 442.00	-30 442.00			-30 442.00
Solde de réassurance					
. Primes cédées aux réassureurs	2 164 722.71	2 164 722.71			2 164 722.71
. Part des réassureurs dans les prestations payées	971 835.84	971 835.84			971 835.84
. Part des réassureurs dans les provisions techniques clôture	814 335.60	814 335.60			814 335.60
. Part des réassureurs dans les provisions techniques ouverture	895 559.00	895 559.00			895 559.00
. Part des réassureurs dans le résultat					
. Commissions reçues des réassureurs					
Total solde de réassurance	-1 274 110.27	-1 274 110.27			-1 274 110.27
<b>TOTAL RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>-321 440.55</b>	<b>-321 440.55</b>			<b>-321 440.55</b>
...					
Hors-compte					
. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes clôture	218 141.00	218 141.00			218 141.00
. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ouverture	248 583.00	248 583.00			248 583.00
. Part des réassureurs dans la provision pour participation aux bénéfices et ristournes clôture					
. Part des réassureurs dans la provision pour participation aux bénéfices et ristournes ouverture					
. Provision pour risques croissants clôture	30 297.00	30 297.00			30 297.00
. Provision pour risques croissants ouverture	30 297.00	30 297.00			30 297.00
. Provision mathématiques de rentes clôture					
. Provision mathématiques de rentes ouverture					
. Provision pour risques en cours clôture					
. Provision pour risques en cours ouverture					
. Provision pour risque d'exigibilité clôture					
. Provision pour risque d'exigibilité ouverture					

**Pour la MNCAP-AC : S.09.01.01**

S.09.01.01 AS-D3								
Informations sur les profits/revenus et les pertes enregistrés durant la période de référence								
N° de Ligne	Catégorie d'actifs	Portefeuille	Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	Dividendes	Intérêts	Loyers	Profits et pertes nets	Pertes et gains non réalisés
L01	1 - Obligations d'Etat	6	2		35 851.12		0.00	0.00
L02	2 - Obligations d'Entreprises	6	2		360 447.99		0.00	0.00
L03	4 - Obligations de placements collectifs	6	2		-92.24		0.00	0.00
L04	0 - Autres investissements	6	2		186 657.94		0.00	0.00
L05	7-Tréso et dépôts	6	2		5 336.07		0.00	0.00

Pour la MNCAP-AC : S.17.01.01

S.17.01.01	TP-E1A											
Provisions techniques non-vie												
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Assurance proportionnelle acceptée						
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout												
Assurance directe												
Réassurance proportionnelle acceptée												
Réassurance non proportionnelle acceptée												
<b>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout</b>												
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque												
Meilleure estimation												
Provisions pour primes												
Brut – total												
Brut – assurance directe												
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée												
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie												
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables												
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables												
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie												
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>												
Provisions pour sinistres												
Brut – total												
Brut – assurance directe												
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée												
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie												
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables												
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables												
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie												
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>												
Total meilleure estimation – brut												
Total meilleure estimation – net												
Marge de risque												
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques												
Provisions techniques calculées comme un tout												
Meilleure estimation												
Marge de risque												
Provisions techniques – Total												
Provisions techniques – Total												
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total												
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie												
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)												
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes												
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes												
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)												
Sorties de trésorerie												
Prestations et sinistres futurs												
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie												
Entrées de trésorerie												
Primes futures												
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)												
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)												
Sorties de trésorerie												
Prestations et sinistres futurs												
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie												
Entrées de trésorerie												
Primes futures												
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)												
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations												
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt												
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt												
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité												
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires												



Pour la MNCAP-AC : S.18.01.01

S.18.01.01 TP-E2									
Projection des flux de trésorerie futurs (meilleure estimation – non-vie)									
Année (projection des flux de trésorerie non actualisés attendus)	Meilleure estimation des provisions pour primes (Brut)				Meilleure estimation des provisions pour sinistres (Brut)				Total des montants recouvrables au titre de la réassurance (après l'ajustement)
	Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		Sorties de trésorerie		Entrées de trésorerie		
	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie	Prestations futures	Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	Primes futures	Autres entrées de trésorerie	
1	1 712 230.22	2 539 603.36	6 159 895.27	0.00	598 975.12	355 014.04	0.00	0.00	-747 490.81
2	447 792.70	860 820.84	1 394 988.93	0.00	380 264.32	248 524.30	0.00	0.00	33 351.13
3	431 758.33	809 725.23	1 314 299.83	0.00	161 553.52	142 061.39	0.00	0.00	0.00
4	420 849.07	761 992.88	1 239 867.95	0.00	161 553.52	140 773.55	0.00	0.00	0.00
5	404 326.95	714 209.23	1 161 035.38	0.00	161 553.52	139 511.47	0.00	0.00	0.00
6	392 473.42	660 258.91	1 076 910.23	0.00	161 553.52	138 274.63	0.00	0.00	0.00
7	374 880.92	610 759.18	999 430.07	0.00	161 553.52	137 062.52	0.00	0.00	0.00
8	356 943.57	561 040.87	923 049.53	0.00	161 553.52	135 874.66	0.00	0.00	0.00
9	336 455.45	518 348.51	854 662.83	0.00	161 553.52	134 710.56	0.00	0.00	0.00
10	287 364.43	379 586.69	668 345.37	0.00	161 553.52	133 569.74	0.00	0.00	0.00
11	270 032.88	346 910.10	614 552.64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12	252 866.11	315 272.73	561 311.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	229 588.66	282 829.38	506 990.53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14	205 004.58	248 530.87	448 351.27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
15	182 745.83	215 720.54	391 718.27	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	160 730.51	186 322.44	342 010.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
17	138 368.20	160 335.53	297 136.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
18	115 120.86	132 798.75	246 740.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
19	96 867.17	109 056.95	204 022.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	83 928.20	91 474.84	171 640.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	73 713.07	79 121.57	149 376.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	62 492.48	67 015.58	127 062.59	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	46 421.24	51 241.47	97 211.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24	26 958.90	32 321.24	60 995.86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
25	14 230.63	19 118.52	36 121.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	10 663.53	13 475.30	25 406.45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	6 997.00	9 355.35	17 747.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
28	3 922.32	5 619.13	10 496.45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29	924.11	2 736.08	5 141.06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30	107.21	1 052.70	1 924.86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
31 et suivants	9.06	735.99	1 479.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

## Pour la MNCAP-AC : S.19.01.01

S.19.01.01 TP-E4		Addition des infos CHO+GLI																				
Sinistres en non-vie																						
Ligne d'activité non-vie concernée		12																				
Année d'accident / année de souscription		1															1 : Année d'accident		2 : Année de souscription			
Monnaie		EUR															EUR					
Conversions monétaires		1															1 : Monnaie d'origine		2 : Monnaie de déclaration			
Sinistres en non-vie - Sinistres Payés																						
S.19.01.01.01																						
Sinistres payés bruts (non cumulés)																						
(valeur absolue)																						
Année de développement																						
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
Précédentes																						
N-14																						
N-13																						
N-12																						
N-11																						
N-10																						
N-9																						
N-8																						
N-7																						
N-6																						
N-5	10 277	28 442	374 024	967 658	362 952												976 32	1 744 330				
N-4	19 603	224 086	660 968	190 416													131	1 095 204				
N-3	102 801	1 123 140	539 464														7 116	1 772 520				
N-2	1 081 720	616 238															349 714	2 047 672				
N-1	862 058																1 020 857	1 892 915				
N																	918 688	918 688				
<b>Total</b>																	<b>2 297 481</b>	<b>2 297 481</b>				
S.19.01.01.07																						
Recouvrements de réassurance reçus (non cumulés)																						
(valeur absolue)																						
Année de développement																						
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
Précédentes																						
N-14																						
N-13																						
N-12																						
N-11																						
N-10																						
N-9																						
N-8																						
N-7																						
N-6																						
N-5	-	-	68 559	162 821	-												-	-				
N-4	-	21 765	106 285	61 326	-												-	189 376				
N-3	30 224	620 909	363 682														-	1 014 815				
N-2	459 628	321 198															113 005	893 831				
N-1	427 367																415 340	842 708				
N																	492 190	492 190				
<b>Total</b>																	<b>1 020 535</b>	<b>1 020 535</b>				
S.19.01.01.13																						
Sinistres payés nets (non cumulés)																						
(valeur absolue)																						
Année de développement																						
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
Précédentes																						
N-14																						
N-13																						
N-12																						
N-11																						
N-10																						
N-9																						
N-8																						
N-7																						
N-6																						
N-5																						
N-4	19 603	202 321	354 683	129 090													131	905 828				
N-3	72 577	602 231	176 781														7 116	757 705				
N-2	622 092	295 040															236 709	1 153 841				
N-1	434 691																605 516	1 040 207				
N																	426 498	426 498				
<b>Total</b>																	<b>1 276 946</b>	<b>1 276 946</b>				

Sinistres en non-vie - Sinistres déclarés mais non réglés (RBNS)

S.19.01.01.05

Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS)

(valeur absolue)

Année	Année de développement															Fin d'année	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 et +
Précédentes																	
N-14																	
N-13																	
N-12																	
N-11																	
N-10																	
N-9																	
N-8																	
N-7																	
N-6																	
N-5																	
N-4																	
N-3																	
N-2																	
N-1																	
N																	
Total																	

S.19.01.01.11

Réassurance sinistres RBNS

(valeur absolue)

Année	Année de développement															Fin d'année	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 et +
Précédentes																	
N-14																	
N-13																	
N-12																	
N-11																	
N-10																	
N-9																	
N-8																	
N-7																	
N-6																	
N-5																	
N-4																	
N-3																	
N-2																	
N-1																	
N																	
Total																	

S.19.01.01.17

Sinistres RBNS nets

(valeur absolue)

Année	Année de développement															Fin d'année	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 et +
Précédentes																	
N-14																	
N-13																	
N-12																	
N-11																	
N-10																	
N-9																	
N-8																	
N-7																	
N-6																	
N-5																	
N-4																	
N-3																	
N-2																	
N-1																	
N																	
Total																	

S.20.01.01	Development of the distribution of the claims incurred - Accident Year	Line of business: 2000 9- Credit and suretyship insurance	RBNS Claims, Open Claims at the beginning of the year												Claims reported during the year						Reopen Claims during the year					
			Open Claims at the end of the year:			Closed Claims at the end of the year:			RBNS Claims, Open Claims at the end of the year:			Open Claims at the end of the year:			Closed Claims at the end of the year:			Open Claims at the end of the year:			Closed Claims at the end of the year:					
			Number of Claims	Gross RBNS at the beginning of the year	Gross payments made during the current year	Gross RBNS at the end of the period	Number of claims ended with payments	Gross RBNS at the beginning of the year	Gross payments made during the current year	Gross RBNS at the end of the period	Number of claims ended with payments	Gross payments made during the current year	Number of claims	Gross payments made during the current year	Number of claims settled with payment	Number of claims ended without any payment	Gross payments made during the current year	Number of claims settled with payment	Number of claims ended without any payment	Gross payments made during the current year	Number of claims settled with payment	Number of claims ended without any payment	Gross payments made during the current year	Number of claims settled with payment	Number of claims ended without any payment	
CO20	CO30	CO40	CO50	CO60	CO70	CO80	CO90	CO00	CO10	CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO160	CO170	CO180	CO190	CO200	CO210	CO220	CO230	CO240			
Pror	R0010																									
N-14	R0020																									
N-13	R0030																									
N-12	R0040																									
N-11	R0050																									
N-10	R0060																									
N-9	R0070																									
N-8	R0080																									
N-7	R0090																									
N-6	R0100																									
N-5	R0110																									
N-4	R0120																									
N-3	R0130																									
N-2	R0140																									
N-1	R0150																									
Total previous years	R0160																									
N	R0170																									
Total	R0180																									

## Pour la MNCAP-AC : S.21.01.01

S.21.01.01.01		TP-E6																																	
Profil de risque de la distribution des sinistres																																			
Par année d'accident																																			
Ligne d'activité				12																															
	Limite inférieure sinistres survenus	Limite supérieure sinistres survenus	Nombre de sinistres année AACIASO US N	Total sinistres survenus année AACIASO S N	Nombre de sinistres année AACIASO US N-1	Total sinistres survenus année AACIASO S N-1	Nombre de sinistres année AACIASO US N-2	Total sinistres survenus année AACIASO S N-2	Nombre de sinistres année AACIASO US N-3	Total sinistres survenus année AACIASO S N-3	Nombre de sinistres année AACIASO US N-4	Total sinistres survenus année AACIASO S N-4	Nombre de sinistres année AACIASO US N-5	Total sinistres survenus année AACIASO S N-5	Nombre de sinistres année AACIASO US N-6	Total sinistres survenus année AACIASO S N-6	Nombre de sinistres année AACIASO US N-7	Total sinistres survenus année AACIASO S N-7	Nombre de sinistres année AACIASO US N-8	Total sinistres survenus année AACIASO S N-8	Nombre de sinistres année AACIASO US N-9	Total sinistres survenus année AACIASO S N-9	Nombre de sinistres année AACIASO US N-10	Total sinistres survenus année AACIASO S N-10	Nombre de sinistres année AACIASO US N-11	Total sinistres survenus année AACIASO S N-11	Nombre de sinistres année AACIASO US N-12	Total sinistres survenus année AACIASO S N-12	Nombre de sinistres année AACIASO US N-13	Total sinistres survenus année AACIASO S N-13	Nombre de sinistres année AACIASO US N-14	Total sinistres survenus année AACIASO S N-14			
Fourchette 1	0	5 000	361	428 007,15	528	764 578,91	451	697 703,15	166	410 770,47	280	630 964,20	257	475 740,10	265	438 466,10	238	407 586,95	343	478 768,66															
Fourchette 2	5 000	10 000	10	62 819,27	49	337 662,11	38	265 363,88	4	26 144,02	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
Fourchette 3	10 000	15 000	2	22 595,82	13	155 832,29	31	376 489,24	3	34 291,16	1	11 272,36	1	12 441,25	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
Fourchette 4	15 000	20 000	2	34 332,71	5	83 448,35	9	152 883,60	4	69 219,91	3	48 785,84	1	15 976,80																					
Fourchette 5	20 000	25 000	3	66 407,02	2	45 495,54	3	63 738,15	6	136 490,64	0	0,00	1	20 690,12																					
Fourchette 6	25 000	30 000	0	0,00	3	81 241,09	3	79 615,96	1	26 291,21	2	58 250,08	0	0,00																					
Fourchette 7	30 000	35 000	0	0,00	0	0,00	2	62 339,94	1	33 801,04	0	0,00	0	0,00																					
Fourchette 8	35 000	40 000	1	36 103,73	0	0,00	3	112 620,03	4	146 687,27	1	36 514,56	0	0,00																					
Fourchette 9	40 000	45 000	0	0,00	1	44 005,28	0	0,00	4	169 196,04	0	0,00	0	0,00																					
Fourchette 10	45 000	50 000	0	0,00	0	0,00	1	46 591,04	1	46 108,99	1	45 937,57	0	0,00																					
Fourchette 11	50 000	55 000	0	0,00	1	54 443,76	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00																					
Fourchette 12	55 000	60 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	55 129,77																			
Fourchette 13	60 000	65 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
Fourchette 14	65 000	70 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
Fourchette 15	70 000	75 000	0	0,00	1	70 026,03	0	0,00	1	71 741,60	0	0,00	1	72 237,98																					
Fourchette 16	75 000	80 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
Fourchette 17	80 000	85 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
Fourchette 18	85 000	90 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	87 122,94	0	0,00	0	0,00																					
Fourchette 19	90 000	95 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	93 874,19	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
Fourchette 20	95 000	100 000	1	96 793,78	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00																					
Fourchette 21	> 100 000		0	0,00	0	0,00	0	0,00	3	361 034,12	0	0,00	0	0,00																					
<b>Total</b>			<b>380</b>	<b>747 049,48</b>	<b>603</b>	<b>1 636 723,66</b>	<b>541</b>	<b>1 857 344,89</b>	<b>200</b>	<b>1 171 173,60</b>	<b>288</b>	<b>831 744,61</b>	<b>262</b>	<b>652 216,02</b>	<b>265</b>	<b>438 466,10</b>	<b>238,00</b>	<b>407 586,95</b>	<b>343,00</b>	<b>478 768,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		



**Pour la MNCAP-AC : S.23.03.01**

S.23.03.01	OF-B1-M					
<b>Mouvements annuels des fonds propres</b>						
	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Réduction</b>			<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
<b>Capital en actions ordinaires – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Versé						
Appelé non encore versé						
Actions propres auto-détenues						
<b>Total capital en actions ordinaires</b>						
<b>Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Niveau 1						
Niveau 2						
<b>Total</b>						
<b>Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Versé	8 080 702.87	- 888 909.43				7 191 793.44
Appelé non encore versé						
<b>Total</b>						
<b>Comptes mutualistes subordonnés – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>	<b>Intervention réglementaire</b>	<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total comptes mutualistes subordonnés</b>						
<b>Fonds excédentaires</b>						
<b>Actions de préférence – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Réduction</b>			<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total actions de préférence</b>						
<b>Primes d'émission liées aux actions de préférence</b>						
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total</b>						
<b>Passifs subordonnés – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>	<b>Intervention réglementaire</b>	<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total passifs subordonnés</b>						
<b>Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets</b>						
<b>Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>		<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1 à traiter en tant qu'éléments non restreints						
Niveau 1 à traiter en tant qu'éléments restreints						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total</b>						
<b>Fonds propres auxiliaires – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Nouveau montant mis à disposition</b>	<b>Réduction du montant disponible</b>	<b>Appelés en fonds propres de base</b>		<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 2	19 000 000.00					19 000 000.00
Niveau 3						
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>19 000 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>19 000 000.00</b>

**Pour la MNCAP-AC : S.23.04.01**

<b>S.23.04.01</b>	<b>OF-B1-L</b>				
<b>Liste des éléments de fonds propres</b>					
<b>Code ligne d'identification des fonds propres auxiliaires</b>	<b>Description des fonds propres auxiliaires</b>	<b>Montant</b>	<b>Contrepartie</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Date d'autorisation</b>
L01	Titres participatifs	19 000 000.00	MNCAP	01/01/2003	01/01/2016

**Pour la MNCAP-AC : S.25.01.01**

<b>S.25.01.01</b>	<b>SCR-B2A</b>		
<b>Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard</b>			
Article 112	Normal		
	<b>Capital de solvabilité requis net</b>	<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE</b>
Risque de marché	3 530 988.15	3 530 988.15	0.00
Risque de défaut de la contrepartie	622 440.45	622 440.45	0.00
Risque de souscription en vie	0.00		
Risque de souscription en santé	0.00		
Risque de souscription en non-vie	4 239 941.21	4 239 941.21	
Diversification	-1 908 307.91	-1 908 307.91	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0.00		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>6 485 061.90</b>	<b>6 485 061.90</b>	
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>			
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE			
Risque opérationnel	190 863.56		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>6 675 925.46</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>6 675 925.46</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.			
Prestations discrétionnaires futures nettes			

**Pour la MNCAP-AC : S.26.01.01**

<b>S.26.01.01</b>		<b>SCR-B3A</b>					
<b>Capital de solvabilité requis – Risque de marché</b>							
	Article 112	Normal					
<b>Utilisation de simplifications</b>							
Simplification risque de spread – obligations et prêts	N	"Y" ou "N"					
Simplification entreprises captives – risque de taux d'intérêt	N	"Y" ou "N"					
Simplification entreprises captives – risque de spread sur obligations et prêts	N	"Y" ou "N"					
Simplification entreprises captives – concentrations du risque de marché	N	"Y" ou "N"					
		<b>Valeurs initiales absolues avant choc</b>		<b>Valeurs absolues après choc</b>			
<b>Risque de marché – informations de base</b>	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs (après la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)	Capital de solvabilité requis net	Passifs (avant la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)	Capital de solvabilité requis brut
	Risque de taux d'intérêt					1 053 465.68	
choc baissier de taux d'intérêt	12 105 893.81	-1 516 087.61	12 504 328.23	-1 434 589.86	0.00	-1 434 589.86	0.00
choc haussier de taux d'intérêt	12 105 893.81	-1 516 087.61	11 056 785.84	-1 520 445.32	1 053 465.68	-1 520 445.32	1 053 465.68
Risque sur actions					280 777.36		280 777.36
actions de type 1	719 941.96		439 164.60		280 777.36		280 777.36
action de type 1	719 941.96		439 164.60				
participations stratégiques (actions de type 1)							
fondé sur la durée (actions de type 1)							
actions de type 2	0.00		0.00				
action de type 2							
participations stratégiques (actions de type 2)							
fondé sur la durée (actions de type 2)							
Titres des sociétés d'infrastructure éligibles							
Titres infrastructurels éligibles autres que des sociétés d'infrastructure							
Risque sur actifs immobiliers	7 242 000.00		5 431 500.00		1 810 500.00		
Risque de spread					1 541 815.85		1 541 815.85
obligations et prêts	12 105 893.81		10 564 077.96		1 541 815.85		1 541 815.85
obligations et prêts (invest. éligible en sociétés d'infrastructure)							
obligations et prêts (infrastructurel éligible autre qu'en sociétés d'infrastructure)							
obligations et prêts (autres qu'invest. infrastructurel éligible et sociétés d'infrastructure)							
dérivés de crédit							
choc baissier sur dérivés de crédit							
choc haussier sur dérivés de crédit							
Positions de titrisation							
titrisations de type 1							
titrisations de type 2							
retitrisations							
Concentrations du risque de marché	37 352 662.79				1 301 732.70		1 301 732.70
Risque de change					45 035.28		45 035.28
augmentation de la valeur de la monnaie étrangère	160 533.26		200 666.58		40 133.32		40 133.32
diminution de la valeur de la monnaie étrangère							
Diversification au sein du module «risque de marché»					-2 502 338.72		-2 502 338.72
<b>Total risque de marché</b>					<b>3 530 988.15</b>		<b>3 530 988.15</b>

**Pour la MNCAP-AC : S.26.02.01**

S.26.02.01		SCR-B3B						
Capital de solvabilité requis – Risque de défaut de la contrepartie								
Article 112		Normal						
Utilisation de simplifications								
Simplifications		N		"Y" ou "N"				
Risque de défaut de la contrepartie – informations de base			Nom de l'exposition sur signature unique	Code de l'exposition sur signature unique	Type de code de l'exposition sur signature unique	Perte en cas de défaut	Probabilité de défaut	Capital de solvabilité requis net
<b>Expositions de type 1</b>								615 416.52
Exposition sur signature unique 1			Groupe MNCAP			787 265.54	0.0418	
Exposition sur signature unique 2			CNP			0.00	-	
Exposition sur signature unique 3			CREDIT AGRICOLE			202 403.69	0.0001	
Exposition sur signature unique 4			Société Générale			1 203 095.33	0.0005	
Exposition sur signature unique 5			CREDIT MUTUEL			2 332 553.66	0.0005	
Exposition sur signature unique 6			APC Courtage			274 000.00	0.0005	
Exposition sur signature unique 7			GE Assurance			0.00	0.0005	
Exposition sur signature unique 8			EDENRED			2 422.19	0.0024	
Exposition sur signature unique 9			SCOR			0.00	0.0005	
Exposition sur signature unique 10			BPCE			2 120.02	0.0005	
<b>Expositions de type 2</b>								9 324.50
Arriérés de créances sur intermédiaires de plus de 3 mois						10 360.56		
Toutes expositions de type 2 sauf arriérés de créances sur intermédiaires de plus de 3 mois								
Diversification dans le module risque de défaut de la contrepartie								2 300.57
<b>Total risque de défaut de la contrepartie</b>								622 440.45
<b>Informations supplémentaires sur les prêts hypothécaires</b>								
Pertes découlant des prêts hypothécaires de type 2								
Pertes globales découlant de prêts hypothécaires								

## Pour la MNCAP-AC : S.26.05.01

S.26.05.01		SCR-B3E						
Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en non-vie								
Article 112		Normal						
Utilisation de simplifications								
Simplification entreprises captives – risque de primes et de réserve		N	"Y" ou "N"					
Risque de primes et de réserve en non-vie	Écart type du risque de primes			Écart type du risque de réserve	Mesure de volume pour risque de primes et de réserve			
	PPE Écart type	PPE Écart type brut/net	PPE Facteur d'ajustement pour la réassurance non proportionnelle	PPE	V <sub>prim</sub>	V <sub>res</sub>	Diversification géographique	V
Responsabilité civile automobile								
Véhicules à moteur, autres catégories								
Assurance maritime, aérienne et transport (MAT)								
Incendie et autres dommages aux biens								
Responsabilité civile								
Crédit et cautionnement		2			159 525.43	2 275 870.59	1.00	2 435 396.03
Protection juridique								
Assistance								
Divers		2			6 051 053.76	1 094 357.17	1.00	7 145 410.93
Réassurance non proportionnelle – dommages aux biens								
Réassurance non proportionnelle – accidents								
Réassurance non proportionnelle – MAT								
Total mesure de volume								9 580 806.96
Écart type combiné								
		<b>Capital de solvabilité requis</b>						
Risque de primes et de réserve en non-vie		3 466 612.37						
		<b>Valeurs initiales absolues avant choc</b>		<b>Valeurs absolues après choc</b>				
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Capital de solvabilité requis		
Risque de cessation en non-vie								
Risque de cessation en non-vie			-3 637 838.19		-3 612 091.87	25 746.32		
		<b>Capital de solvabilité requis</b>						
Risque de catastrophe en non-vie		1 723 737.78						
Risque de catastrophe en non-vie								
<b>Total risque de souscription en non-vie</b>								
Diversification dans le module risque de souscription en non-vie		-976 155.26						
<b>Total risque de souscription en non-vie</b>		4 239 941.21						

**Pour la MNCAP-AC : S.26.06.01**

<b>S.26.06.01</b>	<b>SCR-B3G</b>
<b>Capital de solvabilité requis – Risque opérationnel</b>	
Article 112	Normal
<b>Risque opérationnel – informations relatives aux provisions techniques</b>	
Provisions techniques brutes en vie (hors marge de risque)	
Provisions techniques brutes en vie liées à des unités de compte (hors marge de risque)	
Provisions techniques brutes en non-vie (hors marge de risque)	1 408 441.11
<b>Capital requis pour risque opérationnel sur base des provisions techniques</b>	<b>42 253.23</b>
<b>Risque opérationnel – informations relatives aux primes acquises</b>	
Primes brutes vie acquises (12 derniers mois)	
Primes brutes vie acquises liées à des unités de compte (12 derniers mois)	
Primes brutes non-vie acquises (12 derniers mois)	6 362 118.64
Primes brutes vie acquises (12 mois précédant les 12 derniers mois)	
Primes brutes vie acquises liées à des unités de compte (12 mois précédant les 12 derniers mois)	
Primes brutes non-vie acquises (12 mois précédant les 12 derniers mois)	6 109 086.30
<b>Capital requis pour risque opérationnel sur base des primes acquises</b>	<b>190 863.56</b>
<b>Risque opérationnel – calcul du SCR</b>	
Capital requis pour risque opérationnel avant plafonnement	190 863.56
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base	1 945 518.57
Capital requis pour risque opérationnel après plafonnement	190 863.56
Dépenses encourues pour les activités en unités de compte (12 derniers mois)	0.00
<b>Total exigence de capital pour risque opérationnel</b>	<b>190 863.56</b>

**Pour la MNCAP-AC : S.27.01.01**

S.27.01.01	SCR-B3F		
Capital de solvabilité requis – Risque de catastrophe en non-vie et santé			
S.27.01.01.01			
Risque de catastrophe en non-vie et santé – résumé	SCR avant atténuation du risque	Total atténuation du risque	SCR après atténuation du risque
<b>Risque de catastrophe en non-vie – résumé</b>			
<b>Risque de catastrophe naturelle</b>			
Tempête			
Tremblements de terre			
Inondations			
Grêle			
Affaissement			
Diversification entre périls			
<b>Risque de catastrophe – réassurance dommages non proportionnelle</b>			
<b>Risque de catastrophe d'origine humaine</b>	161 981.40		161 981.40
Responsabilité civile automobile			0.00
Maritime			0.00
Aérien			0.00
Incendie			0.00
Responsabilité civile			0.00
Crédit et cautionnement	161 981.40		161 981.40
Diversification entre périls			0.00
<b>Autres risques de catastrophe en non-vie</b>	1 716 110.12		1 716 110.12
Diversification entre périls			0.00
<b>Total risques de catastrophe en non-vie avant diversification</b>	1 878 091.52		1 878 091.52
Diversification entre sous-modules	-154 353.74		-154 353.74
<b>Total risques de catastrophe en non-vie après diversification</b>	1 723 737.78		1 723 737.78
<b>Risque de catastrophe santé – résumé</b>			
<b>Risque de catastrophe santé</b>			
Accident de masse			
Concentration d'accidents			
Pandémie			
Diversification entre sous-modules			

S.27.01.01 SCR-B3F										
Capital de solvabilité requis – Risque de catastrophe en non-vie et santé										
S.27.01.01.08										
Risque de catastrophe d'origine humaine – responsabilité civile automobile	Nombre de véhicules assurés avec garantie supérieure à 24 millions d'EUR	Nombre de véhicules assurés avec garantie inférieure ou égale à 24 millions d'EUR	Capital requis pour risque de catastrophe en responsabilité civile automobile avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstruction estimées	Capital requis pour risque de catastrophe en responsabilité civile automobile après atténuation du risque				
Responsabilité civile automobile										
S.27.01.01.09										
Risque de catastrophe d'origine humaine – collision de navire-cherme en mer	Capital requis pour risque de catastrophe – part assurance maritime sur corps de navire-cherme t avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe – part responsabilité civile maritime sur navire-cherme t avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe – part responsabilité civile pollution maritime par hydrocarbures sur navire-cherme t avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour collision de navires-cherme en mer avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstruction estimées	Capital requis pour risque de catastrophe pour collision de navires-cherme en mer après atténuation du risque	Nom du navire		
Collision de navires-cherme en mer										
S.27.01.01.10										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Explosion de plateforme en mer	Capital requis pour risque de catastrophe pour dommages aux biens avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour enlèvement de l'épave avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour perte de production avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour frais de recottes de coiffage ou de sécurisation du puits avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour engagement d'assurance et de réassurance de responsabilité civile avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour explosion de plateforme en mer avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstruction estimées	Capital requis pour risque de catastrophe pour explosion de plateforme en mer après atténuation du risque	Nom de la plateforme
Explosion de plateforme en mer										
S.27.01.01.11										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Maritime	Capital requis pour risque de catastrophe maritime avant atténuation du risque	Total atténuation du risque estimée	Capital requis pour risque de catastrophe maritime après atténuation du risque							
Total avant diversification										
Diversification entre types d'événements										
Total après diversification										
S.27.01.01.12										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Aviation	Capital requis pour risque de catastrophe pour corps de véhicules aériens avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile aérienne avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe aérienne avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstruction estimées	Capital requis pour risque de catastrophe aérienne après atténuation du risque				
Capital requis brut pour risque de catastrophe aérienne										
S.27.01.01.13										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Incendie	Capital requis pour risque de catastrophe incendie avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstruction estimées	Capital requis pour risque de catastrophe incendie après atténuation du risque						
Incendie										
S.27.01.01.14										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Responsabilité civile	Prime acquise 12 mois suivants	Limite de responsabilité civile la plus élevée fournie	Nombre de sinistres	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstruction estimées	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile après atténuation du risque			
Responsabilité civile pour faute professionnelle										
Responsabilité civile des employeurs										
Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entreprise										
Autres responsabilité civile										
Réassurance non proportionnelle										
Total										
S.27.01.01.15										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Responsabilité civile	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile avant atténuation du risque	Total atténuation du risque estimée	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile après atténuation du risque							
Total avant diversification										
Diversification entre types de couvertures										
Total après diversification										
S.27.01.01.16										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Crédit et cautionnement – Risque de défaut majeur	Exposition (individuelle ou groupe)	Proportion de dommages causés par le scénario	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement avant atténuation du risque – risque de défaut majeur	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstruction estimées	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement après atténuation du risque – risque de défaut majeur				
Exposition la plus élevée 1										
Exposition la plus élevée 2										
Total										
S.27.01.01.17										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Crédit et cautionnement – Risque de récession	Prime acquise 12 mois suivants	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement avant atténuation du risque – Risque de récession	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstruction estimées	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement après atténuation du risque – Risque de récession					
Total										
S.27.01.01.18										
Risque de catastrophe d'origine humaine – Crédit et cautionnement	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement avant atténuation du risque	Total atténuation du risque estimée	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement après atténuation du risque							
Total avant diversification										
Diversification entre types d'événements										
Total après diversification										
S.27.01.01.19										
Autres risques de catastrophe en non-vie	Estimation des primes brutes à acquérir	Exigence de capital pour risque de catastrophe Autre risque de catastrophes en non-vie avant atténuation du risque	Total atténuation du risque estimée	Exigence de capital pour risque de catastrophe Autre risque de catastrophes en non-vie après atténuation du risque						
MAT autre que maritime et aérienne										
Réassurance MAT non proportionnelle autre que maritime et aérienne										
Pertes pécuniaires diverses										
Réassurance accidents non proportionnelle, autre que l'assurance et la réassurance responsabilité civile générale										
Réassurance crédit et cautionnement non proportionnelle										
Total avant diversification										
Diversification entre groupes d'engagements										
Total après diversification										

**Pour la MNCAP-AC : S.28.01.01**

<b>S.28.01.01 (MCR-B4A)</b>			
<b>Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement</b>			
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie</b>			
Résultat Minimum de Capital Requis Non Vie - MCR <sub>NL</sub>			
	1 027 157.56	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		2 523 139.65	676 000.00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		0.00	4 132 572.48
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie</b>			
Résultat Minimum de Capital Requis Vie - MCR <sub>L</sub>			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Eng Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Eng Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Eng Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autr Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			
Mor Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
<b>Calcul du MCR global</b>			
MCR linéaire	1 027 157.56		
Capital de solvabilité requis	6 675 925.46		
Plafond du MCR	3 004 166.46		
Plancher du MCR	1 668 981.37		
MCR combiné	1 668 981.37		
Seuil plancher absolu du MCR	3 700 000.00		
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>3 700 000.00</b>		

**Pour la MNCAP-AC : S.29.01.01**

<b>S.29.01.01</b>			
<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les investissements et les dettes financières</b>			
	Année N	Année N-1	Variation
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>			
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	7 191 793.44	8 080 702.87	- 888 909.43
Comptes mutualistes subordonnés			
Fonds excédentaires			
Actions de préférence			
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence			
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations	1 098 960.28	3 807 577.57	-2 708 617.29
Passifs subordonnés			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets			
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra			
Variation du total des éléments de fonds propres de base avant ajustements	8 290 753.72	11 888 280.44	-3 597 526.72
<b>Variation des composantes de la réserve de réconciliation – éléments déclarés en «fonds propres»</b>			
Excédent d'actif sur passif (variation des fonds propres de base expliquée par les modèles d'analyse de variation)			0.00
Actions propres			
Dividendes, distributions et charges prévisibles			
Autres éléments de fonds propres de base			
Éléments de fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur			
Variation totale de la réserve de réconciliation			- 2 708 617.29
<b>Analyse résumée de la variation de l'excédent d'actif sur passif</b>			
Variation liée aux investissements et aux dettes financières			
Variation liée aux provisions techniques			
Variation des éléments de fonds propres de base de capital «pur» et des autres éléments approuvés			
Variation de la position d'impôt différé			
Impôt sur le revenu de la période de référence			
Distribution de dividendes			
Autres variations de l'excédent de l'actif sur le passif			

**Pour la MNCAP-AC : S.29.02.01**

<b>S.29.02.01</b>	
<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les investissements et les de</b>	
<b>Analyse des mouvements ayant une incidence sur l'excédent de l'actif sur le passif</b>	
dont mouvements de valorisation ayant une incidence sur l'excédent de l'actif sur le passif	
Mouvements de valorisation sur les investissements	- 1 173 289.00
Mouvements de valorisation sur les actions propres	
Mouvements de valorisation sur les dettes financières et les passifs subordonnés	
dont revenus et dépenses d'investissement ayant une incidence sur l'excédent de l'actif sur le passif	
Revenus d'investissement	
Dépenses d'investissement, y compris charges d'intérêts sur les dettes financières et les passifs subordonnés	
<b>Variation de l'excédent de l'actif sur le passif expliquée par les investissements et la gestion des dettes financières</b>	
<b>Détails sur les revenus d'investissement</b>	
Dividendes	
Intérêts	
Loyers	
Autres	

**Pour la MNCAP-AC : S.29.03.01**

<b>S.29.03.01</b>		
<b>Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les provisions techniques</b>		
<b>Dont ventilation suivante de la variation de la meilleure estimation – analyse par année de souscription si applicable</b>	<b>VIE</b>	<b>NON-VIE</b>
	<b>Brut de réassurance</b>	<b>Brut de réassurance</b>
Meilleure estimation d'ouverture		- 1 551 725.15
Événements exceptionnels entraînant le recalcul de la meilleure estimation d'ouverture		
Changements de périmètre		
Variation des changes		
Meilleure estimation relative aux risques acceptés durant la période		
Variation de la meilleure estimation liée au dénouement de l'actualisation – risques acceptés avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée aux flux entrants et sortants projetés pour l'année N – risques acceptés avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à l'expérience – risques acceptés avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à des changements d'hypothèses non économiques – risques acceptés avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à des changements de l'environnement économique – risques acceptés avant la période		
Autres variations non expliquées par ailleurs		2 989 076.40
Meilleure estimation de clôture		1 437 351.25
	<b>VIE</b>	<b>NON-VIE</b>
	<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>	<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>
Meilleure estimation d'ouverture		- 420 344.16
Meilleure estimation de clôture		-
<b>Dont ventilation suivante de la variation de la meilleure estimation – analyse par année d'accident si applicable</b>		
	<b>VIE</b>	<b>NON-VIE</b>
	<b>Brut de réassurance</b>	<b>Brut de réassurance</b>
Meilleure estimation d'ouverture		
Événements exceptionnels entraînant le recalcul de la meilleure estimation d'ouverture		
Changements de périmètre		
Variation des changes		
Variation de la meilleure estimation relative aux risques couverts après la période		
Variation de la meilleure estimation relative aux risques couverts durant la période		
Variation de la meilleure estimation liée au dénouement de l'actualisation – risques couverts avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée aux flux entrants et sortants projetés pour l'année N – risques couverts avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à l'expérience et à d'autres sources – risques couverts avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à des changements d'hypothèses non économiques – risques couverts avant la période		
Variation de la meilleure estimation liée à des changements de l'environnement économique – risques couverts avant la période		
Autres variations non expliquées par ailleurs		
Meilleure estimation de clôture		
	<b>VIE</b>	<b>NON-VIE</b>
	<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>	<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>
Meilleure estimation d'ouverture		
Meilleure estimation de clôture		
<b>Dont ajustements des provisions techniques liés à la valorisation des contrats en unités de compte avec, en théorie, effet neutralisant sur actif sur passif.</b>		
	<b>VIE</b>	
Variation des investissements en unités de compte		
<b>Flux techniques sur les provisions techniques</b>		
	<b>VIE</b>	<b>NON-VIE</b>
Primes émises durant la période		
Sinistres et prestations de la période, nets de sauvetages et subrogations		
Dépenses (hors dépenses d'investissement)		
<b>Total des flux techniques sur les provisions techniques brutes</b>		
Flux techniques liés à la réassurance durant la période (montants recouvrables reçus, nets des primes payées)		
<b>Variation de l'excédent de l'actif sur le passif expliquée par les provisions techniques</b>		
	<b>VIE</b>	<b>NON-VIE</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>		
<b>Montants recouvrables au titre de la réassurance</b>		

**Pour la MNCAP-AC : S.29.04.01**

<b>S.29.04.01</b>			
<b>Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques</b>			
<b>Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques – par année de souscription</b>			
	Ligne d'activité		
	12		
	Risques acceptés durant la période	Risques acceptés avant la période	
Primes émises pour contrats souscrits durant la période			
Sinistres et prestations – nets des montants recouverts par sauvetage ou subrogation			
Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)			
Variation de la meilleure estimation			
Variation des provisions techniques calculées comme un tout			
Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte			
<b>Total</b>			
<b>Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques – par année d'accident</b>			
	Risques couverts après la période	Risques couverts durant la période	Risques couverts avant la période
Primes acquises/à acquérir			
Sinistres et prestations – nets des montants recouverts par sauvetage ou subrogation			
Dépenses (liées aux engagements d'assurance et de réassurance)			
Variation de la meilleure estimation			
Variation des provisions techniques calculées comme un tout			
Ajustement de valorisation des actifs en représentation de fonds en unités de compte			
<b>Total</b>			



**Pour la MNCAP-AC : S.31.01.01**

S.31.01.01 Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)										
Type Code / Code réassureur	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions pour primes en non-vie, y compris en santé non-SLT	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions pour sinistres en non-vie, y compris en santé non-SLT	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions techniques en vie, y compris en santé SLT	Ajustement pour pertes attendues pour défaut de la contrepartie	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Total montants recouvrables au titre de la réassurance	Éléments à recevoir nets	Actifs remis en nantissement par le réassureur	Garanties financières	Dépôt en espèces	Total garanties reçues
SC/817446511	0.00	0.00	0.00		0.00	-179 061.92				
SC/433935558	0.00	0.00	0.00		0.00	-939 498.56				
SC/353687932	0.00	0.00	0.00		0.00	-38 064.07				

S.31.01.02 Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)							
Informations sur les réassureurs							
Type Code / Code réassureur	Nom juridique du réassureur	Type de réassureur	Pays de résidence	Évaluation externe par un OEEC désigné	OEEC désigné	Échelon de qualité de crédit	Notation interne
SC/817446511	CCR	6	FR	AA	S&P	9	
SC/433935558	SCOR	6	FR	AA	S&P	9	
SC/353687932	Hannover Ré	6	FR	AA	S&P	9	

ANNEXE 7.3 – QRT demandés CAP Mutualité

Pour CAP Mutualité : S.01.01.04

S.01.01.04			
Appendix I: Quantitative reporting templates			
S.01.01.04.01			
Content of the submission			
		C0010	
Template Code - Template name			
S.01.02.04 - Basic Information - General	R0010	1 - Reported	
S.01.03.04 - Basic Information - RFF and matching adjustment portfolios	R0020	2 - Not reported as no RFF or MAP	
S.02.01.01 - Balance sheet	R0030	1 - Reported	
S.02.02.01 - Assets and liabilities by currency	R0040	1 - Reported	
S.03.01.04 - Off-balance sheet items - general	R0060	1 - Reported	
S.03.02.04 - Off-balance sheet items - List of unlimited guarantees received by the group	R0070	1 - Reported	
S.03.03.04 - Off-balance sheet items - List of unlimited guarantees provided by the group	R0080	1 - Reported	
S.05.01.01 - Premiums, claims and expenses by line of business	R0110	1 - Reported	
S.05.02.01 - Premiums, claims and expenses by country	R0120	3 - Not due in accordance with instructions of the template	
S.06.01.01 - Summary of assets	R0130	5 - Not due as S.06.02 and S.08.01 reported annually	
S.06.02.04 - List of assets	R0140	1 - Reported	
S.06.03.04 - Collective investment undertakings - look-through approach	R0150	0 - Not reported other reason (in this case special justification is needed)	
S.07.01.04 - Structured products	R0160	2 - Not reported as no structured products	
S.08.01.04 - Open derivatives	R0170	2 - Not reported as no derivative transactions	
S.08.02.04 - Derivatives Transactions	R0180	2 - Not reported as no derivative transactions	
S.09.01.04 - Income/gains and losses in the period	R0190	1 - Reported	
S.10.01.04 - Securities lending and repos	R0200	2 - Not reported as no Securities lending and repos	
S.11.01.04 - Assets held as collateral	R0210	2 - Not reported as no Assets held as collateral	
S.15.01.04 - Description of the guarantees of variable annuities	R0260	2 - Not reported as no variable annuities	
S.15.02.04 - Hedging of guarantees of variable annuities	R0270	2 - Not reported as no variable annuities	
S.22.01.04 - Impact of long term guarantees measures and transitionals	R0370	2 - Not reported as no LTG measures or transitionals are applied	
S.23.01.04 - Own funds	R0410	1 - Reported	
S.23.02.04 - Detailed information by tiers on own funds	R0420	1 - Reported	
S.23.03.04 - Annual movements on own funds	R0430	1 - Reported	
S.23.04.04 - List of items on own funds	R0440	0 - Not reported other reason (in this case special justification is needed)	
S.25.01.04 - Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula	R0460	1 - Reported as standard formula is used	
S.25.02.04 - Solvency Capital Requirement - for groups using the standard formula and par	R0470	10 - Not reported as use of standard formula	
S.25.03.04 - Solvency Capital Requirement - for groups on Full Internal Models	R0480	10 - Not reported as use of standard formula	
S.26.01.04 - Solvency Capital Requirement - Market risk	R0500	1 - Reported	
S.26.02.04 - Solvency Capital Requirement - Counterparty default risk	R0510	1 - Reported	
S.26.03.04 - Solvency Capital Requirement - Life underwriting risk	R0520	1 - Reported	
S.26.04.04 - Solvency Capital Requirement - Health underwriting risk	R0530	1 - Reported	
S.26.05.04 - Solvency Capital Requirement - Non-Life underwriting risk	R0540	1 - Reported	
S.26.06.04 - Solvency Capital Requirement - Operational risk	R0550	1 - Reported	
S.26.07.04 - Solvency Capital Requirement - Simplifications	R0560	2 - Not reported as no simplified calculations used	
S.27.01.04 - Solvency Capital Requirement - Non-Life and Health catastrophe risk	R0570	1 - Reported	
S.31.01.04 - Share of reinsurers (including Finite Reinsurance and SPV's)	R0680	1 - Reported	
S.31.02.04 - Special Purpose Vehicles	R0690	2 - Not reported as no Special Purpose Insurance Vehicles	
S.32.01.04 - Undertakings in the scope of the group	R0700	1 - Reported	
S.33.01.04 - Insurance and Reinsurance individual requirements	R0710	1 - Reported	
S.34.01.04 - Other regulated and non-regulated financial undertakings including insurance	R0720	2 - Not reported as no non-(re)insurance business in the scope of the group	
S.35.01.04 - Contribution to group Technical Provisions	R0730	1 - Reported	
S.36.01.01 - IGT - Equity-type transactions, debt and asset transfer	R0740	2 - Not reported as no IGT on Equity-type transactions, debt and asset transfer	
S.36.02.01 - IGT - Derivatives	R0750	2 - Not reported as no IGT on Derivatives	
S.36.03.01 - IGT - Internal reinsurance	R0760	2 - Not reported as no IGT on Internal reinsurance	
S.36.04.01 - IGT - Cost Sharing, contingent liabilities, off BS and other items	R0770	2 - Not reported as no IGT on Cost Sharing, contingent liabilities, off BS and other items	
S.37.01.04 - Risk concentration	R0780	2 - Not due in accordance with threshold decided by group supervisor	

**Pour CAP Mutualité : S.01.02.04**

<b>S.01.02.04</b>			
<b>Basic information - General</b>			
<b>S.01.02.04.01</b>			
<b>Basic information - General</b>			
			<b>C0010</b>
Participating undertaking name	<b>R0010</b>	Cap Mutualité	
Group identification code and type of code	<b>R0020</b>	LEI/9695006SRS5RJYYRXE39	
Country of the group supervisor	<b>R0050</b>	FRANCE	
Sub-group information	<b>R0060</b>	1 - No sub-group information	
Language of reporting	<b>R0070</b>	French	
Reporting submission date	<b>R0080</b>	2019-06-05	
Financial year end	<b>R0081</b>	31/12/2018	
Reporting reference date	<b>R0090</b>	2018-12-31	
Regular/Ad-hoc submission	<b>R0100</b>	1 - Regular reporting	
Currency used for reporting	<b>R0110</b>	EUR	
Accounting standards	<b>R0120</b>	2 - Local GAAP	
Method of Calculation of the group SCR	<b>R0130</b>	1 - Standard formula	
Use of group specific parameters	<b>R0140</b>	2 - Don't use group specific parameters	
Ring-fenced funds	<b>R0150</b>	2 - Not reporting activity by RFF	
Method of group solvency calculation	<b>R0160</b>	1 - Method 1 is used exclusively	
Matching adjustment	<b>R0170</b>	2 - No use of matching adjustment	
Volatility adjustment	<b>R0180</b>	2 - No use of volatility adjustment	
Transitional measure on the risk-free interest rate	<b>R0190</b>	2 - No use of transitional measure on the	
Transitional measure on technical provisions	<b>R0200</b>	2 - No use of transitional measure on technical provisions	
Initial submission or re-submission	<b>R0210</b>	1 - Initial submission	
Exemption of reporting ECAI information	<b>R0250</b>	0 - Not exempted	

## Pour CAP Mutualité : S.02.01.01

S.02.01.01.01			
Balance sheet			
		Solvency II value	Statutory accounts
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		1809494,100
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060	281507,690	281507,690
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	70700934,480	62468708,660
Property (other than for own use)	R0080	23603730,950	19887263,310
Holdings in related undertakings, including participations	R0090		
Equities	R0100	2158033,540	2352165,950
Equities - listed	R0110	2130499,230	2325057,800
Equities - unlisted	R0120	27534,310	27108,150
Bonds	R0130	20005362,310	19765583,040
Government Bonds	R0140	2796572,000	4247251,500
Corporate Bonds	R0150	17208790,310	15518331,540
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	368121,820	236586,020
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200		
Other investments	R0210	24565685,860	20227110,340
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		8719584,850
Non-life and health similar to non-life	R0280		5167200,260
Non-life excluding health	R0290		5167200,260
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		3552384,590
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		3552384,590
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		

Insurance and intermediaries receivables	R0360	18600971,740	16221888,490
Reinsurance receivables	R0370	14615058,140	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	2910057,030	2910057,030
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	15185763,350	15185763,350
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		21733750,030
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>122294292,430</b>	<b>129330754,200</b>
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	2922101,940	12524608,810
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	2922101,940	12524608,810
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	1408441,110	
Risk margin	R0550	1513660,840	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	-383274,220	5608010,170
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	16960641,110	5608010,170
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	4400822,650	
Risk margin	R0640	12559818,460	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	-17343915,330	
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	-25317201,680	
Risk margin	R0680	7973286,350	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	18409384,390	18409384,390
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	3998160,510	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	152091,770	152091,770
Insurance & intermediaries payables	R0820	495872,950	495872,950
Reinsurance payables	R0830	3450979,610	3450979,610
Payables (trade, not insurance)	R0840	3871772,420	3871772,420
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		3437152,060
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>32917089,380</b>	<b>47949872,180</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>89377203,050</b>	<b>81380882,020</b>

## Pour CAP Mutualité : S.02.02.01

S.02.02.01		S.02.02.01.01			S.02.02.01.02
Assets and liabilities by currency		All currencies			Material currencies
		Total value of all currencies	Value of the solvency II reporting currency	Value of remaining other currencies	Value of material currencies
		C0020	C0030	C0040	C0050
Material currency	R0110				
<b>Assets</b>					
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0020	70700934,48	70700934,48		
Other assets: Property, plant & equipment held for own use, Cash and cash equivalents, Loans on policies, Loans & mortgages to individuals and Other loans & mortgages (other than index-linked and unit-linked contracts)	R0030	15467271,04	15467271,04		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0040	0,00			
Reinsurance recoverables	R0050	0,00			
Deposits to cedants, insurance and intermediaries receivables and reinsurance receivables	R0060	33216029,88	33216029,88		
Any other assets	R0070	2910057,03	2910057,03		
Total assets	R0100	122294292,43	122294292,43		
<b>Liabilities</b>					
Technical provisions (excluding index-linked and unit-linked contracts)	R0110	2538827,73	2538827,73		
Technical provisions - index-linked and unit-linked contracts	R0120	0,00			
Deposits from reinsurers and insurance, intermediaries and reinsurance payables	R0130	3946852,56	3946852,56		
Derivatives	R0140	0,00			
Financial liabilities	R0150	152091,77	152091,77		
Contingent liabilities	R0160	0,00			
Any other liabilities	R0170	26279317,32	26279317,32		
Total liabilities	R0200	32917089,38	32917089,38		

## Pour CAP Mutualité : S.03.01.04

S.03.01.04	BS-C1BGE			
Éléments de hors bilan – Généralités				
	Valeur maximale	Valeur des garanties/ sûretés/ passifs éventuels	Valeur des actifs pour lesquels des sûretés sont détenues	Valeur des passifs pour lesquels des sûretés sont données en garantie
<b>Garanties fournies par l'entreprise, y compris lettres de crédit</b>				
<b>Garanties reçues par l'entreprise, y compris lettres de crédit</b>				
<b>Sûretés détenues</b>				
Sûretés détenues au titre de prêts accordés ou d'obligations achetées				
Sûretés détenues au titre de dérivés				
Actifs remis en nantissement par les réassureurs pour provisions techniques cédées		7 887 574.00		
Autres sûretés détenues				
<b>Total des sûretés détenues</b>		7 887 574.00	0.00	
<b>Sûretés données en garantie</b>				
Sûretés données en garantie de prêts reçus ou d'obligations émises				
Sûretés données en garantie de produits dérivés				
Actifs remis en nantissement aux cédantes au titre des provisions techniques (réassurance acceptée)				
Autres sûretés données en garantie				5 082 534.34
<b>Total des sûretés données en garantie</b>				5 082 534.34
<b>Passifs éventuels</b>				
Passifs éventuels non comptabilisés au bilan Solvabilité II				
Passifs éventuels comptabilisés au bilan Solvabilité II				
<b>Total des passifs éventuels</b>				

**Pour CAP Mutualité : S.03.02.04**

S.03.02.04		BS-C1BGR					
Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées reçues par l'entreprise							
Code de la garantie	Nom du fournisseur de la garantie	Code d'identification du fournisseur de la garantie	Type de code d'identification du fournisseur de la garantie	Événement(s) déclencheur(s) de la garantie	Événement déclencheur spécifique	Date de prise d'effet de la garantie	Fonds propres auxiliaires
Gar01	MNCAP-AC	969500RZTN6V1Q8JH237	LEI	1	SCR < 110%	05/07/2016	2
Gar02	MNCAP	9695004R1E11KQKAPV54	LEI	1	SCR < 110%	05/07/2016	2

**Pour CAP Mutualité : S.03.03.04**

S.03.03.04		BS-C1BGF					
Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par l'entreprise							
Code de la garantie	Nom du destinataire de la garantie	Code d'identification du destinataire de la garantie	Type de code d'identification du destinataire de la garantie	Événement(s) déclencheur(s) de la garantie	Éstimation de la valeur maximale de garantie	Événement déclencheur spécifique	Date de prise d'effet de la garantie
Gar02	MNCAP-AC	969500RZTN6V1Q8JH237	LEI	1		3	05/07/2016
Gar01	MNCAP	9695004R1E11KQKAPV54	LEI	1		3	05/07/2016

## Pour CAP Mutualité : S.05.01.01

S.05.01.01		A1-NV																
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité																		
	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe											193 397,46	6 168 721,18						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											7 000,13	2 164 722,71						
Net											186 397,33	4 003 998,47						
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe											0,00	0,00						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											0,00	0,00						
Net											0,00	0,00						
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe											-355 504,35	2 165 629,92						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											-179 061,62	971 835,84						
Net											-176 442,73	1 193 794,08						
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe											729 563,17	-293 424,34						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											28 989,28	81 223,40						
Net											758 552,45	-212 200,94						
<b>Dépenses engagées</b>																		
Charges administratives											81 248,85	360 044,10						
Brut - assurance directe											81 248,85	360 044,10						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											0,00	0,00						
Net											81 248,85	360 044,10						
<b>Frais de gestion des investissements</b>																		
Brut - assurance directe											0,00	0,00						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											0,00	0,00						
Net											0,00	0,00						
<b>Frais de gestion des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe											93 628,40	308 601,72						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											0,00	0,00						
Net											93 628,40	308 601,72						
<b>Frais d'acquisition</b>																		
Brut - assurance directe											83 732,97	2 798 413,12						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											0,00	0,00						
Net											83 732,97	2 798 413,12						
<b>Frais généraux</b>																		
Brut - assurance directe											0,00	0,00						
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée											0,00	0,00						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																		
Part des réassureurs											0,00	0,00						
Net											0,00	0,00						
<b>Autres dépenses</b>																		
<b>Total des dépenses</b>																		

S.05.01.01		A1-V									
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité											
		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
<b>Primes émises</b>											
Brut					21 903 775.16						
Part des réassureurs					7 757 897.07						
Net					14 145 878.09						
<b>Primes acquises</b>											
Brut					21 903 775.16						
Part des réassureurs					7 757 897.07						
Net					14 145 878.09						
<b>Charge des sinistres</b>											
Brut					6 073 671.59						
Part des réassureurs					3 776 792.72						
Net					2 296 878.87						
<b>Variation des autres provisions techniques</b>											
Brut					0.00						
Part des réassureurs					0.00						
Net					0.00						
<b>Dépenses engagées</b>											
					0.00						
<b>Charges administratives</b>											
Brut					23 005 205.70						
Part des réassureurs					0.00						
Net					23 005 205.70						
<b>Frais de gestion des investissements</b>											
Brut					3 160.81						
Part des réassureurs					0.00						
Net					3 160.81						
<b>Frais de gestion des sinistres</b>											
Brut					0.00						
Part des réassureurs					0.00						
Net					0.00						
<b>Frais d'acquisition</b>											
Brut					-11 048 783.82						
Part des réassureurs					0.00						
Net					-11 048 783.82						
<b>Frais généraux</b>											
Brut					0.00						
Part des réassureurs					0.00						
Net					0.00						
<b>Autres dépenses</b>											
Total des dépenses											
Montant total des rachats					0.00						

## Pour CAP Mutualité : S.06.02.04

S.06.02.04												
Liste des actifs												
Portefeuille	Número du fonds	Placements en représentation des contrats en unités de compte et indexés (O/N)	Code d'identification (code ISIN...)	Type de code d'identification (Code Catégorie)	Denomination Legale (Groupes)	Actifs donnés en sûreté	Intitulé de l'élément	Nom de l'émetteur	Code de l'émetteur	Type de code d'identification de l'émetteur	Secteur de l'émetteur	Groupe de l'émetteur
Général	CAPMUT_001	N	CAPCA	CAU	CALIE LIFE PAT CAPI	Garantie	CALIE LIFE PAT	CREDIT			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_002	N	FR0010471656	ISIN	Crédit Coop. Monnaie Asso.	Pas garantie	Crédit Coop.				Banque	BPCE
Général	CAPMUT_003	N	FR0010950865	ISIN	CREDIT COOPERATIF	Pas garantie	CREDIT	BPCE			Banque	BPCE
Général	CAPMUT_004	N	FR0011000231	ISIN	CRED.LOG.5.454% (OBLIG)	Pas garantie	CRED.LOG.5.454%	CREDIT			Banque	Org. public
Général	CAPMUT_005	N	FR0011192392	ISIN	CADES 4% 15122025	Pas garantie	CADES 4%	CADES			Banque	Org. public
Général	CAPMUT_006	N	FR0011462746	ISIN	UNEDIC 2.25% 05042023	Pas garantie	UNEDIC 05042023	UNEDIC			Adm publique	Org. public
Général	CAPMUT_007	N	CAPCNP	CAU	CNP PATRIMOINE	Pas garantie	CNP PATRIMOINE	CNP			Assurance vie	CNP
Général	CAPMUT_008	N	CAP1031	CAU	CAP1 AXA1	Garantie	CAP1 AXA1	AXA			Assurance	AXA
Général	CAPMUT_009	N	MS	CAU	PARTS MNCAP SERVICES	Pas garantie	PARTS MNCAP	MNCAP			Activités	MNCAP
Général	CAPMUT_010	N	MULTI001	CAU	MULTI SUPPORT AXA	Pas garantie	MULTI SUPPORT	AXA			Assurance	AXA
Général	CAPMUT_011	N	CAPNAT	CAU	CAPITALISATION NATIXIS	Pas garantie	CAPITALISATION	BPCE			Assurance	MNCAP
Général	CAPMUT_012	N	IMMEUBLE02	CAU	41 AV VILLIERS PARIS	Pas garantie	41 AV VILLIERS	IMMEUBLE02			Assurance	MNCAP
Général	CAPMUT_013	N	IMMEUBLE03	CAU	96 BLD MALESHERBES	Pas garantie	96 BLD	IMMEUBLE03			Assurance	MNCAP
Général	CAPMUT_014	N	IMMEUBLE04	CAU	PARKING CARDINET PARIS	Pas garantie	PARKING	IMMEUBLE04			Assurance	MNCAP
Général	CAPMUT_015	N	IMMEUBLE05	CAU	PARKING VILLIERS	Pas garantie	PARKING VILLIERS	IMMEUBLE05			Assurance	MNCAP
Général	CAPMUT_016	N	IMMEUBLE01	CAU	19 AV DE VILLIERS PARIS	Pas garantie	19 AV DE VILLIERS	IMMEUBLE01			Assurance	MNCAP
Général	CAPMUT_017	N	SC1	CAU	PARTS SCI CAP ST	Pas garantie	PARTS SCI CAP	SCI ST			Assurance	MNCAP
Général	CAPMUT_018	N	LIVCDN	CAU	CDN LIVRET	Pas garantie	CDN LIVRET	SOCIETE GENERALE			Banque	Société générale
Général	CAPMUT_019	N	LIVARK	CAU	ARKEA LIVRET INSTITUTIONNEL	Pas garantie	ARKEA LIVRET INSTITUTIONNEL	CREDIT MUTUEL			Banque	Crédit Mutuel
Général	CAPMUT_020	N	DEP	CAU	Autres dépôts / divers	Pas garantie	Autres dépôts / divers	DEP			Banque	Société générale
Général	CAPMUT_021	N	FR0012395689	ISIN	CA 3% 02/02/2025	Pas garantie	CA 3% 02/02/2025	CREDIT AGRICOLE			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_022	N	FR0012620367	ISIN	CA 14/04/2025 2.7%	Pas garantie	CA 14/04/2025 2.7%	CREDIT AGRICOLE			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_023	N	LIVCA	CAU	LIVRET CREDIT AGRICOLE	Pas garantie	LIVRET CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_024	N	FR0010117085	ISIN	SYCOM EUR GR I 5D	Pas garantie	SYCOM EUR GR I 5D	SYCOMORE			Banque	SYCOMORE
Général	CAPMUT_025	N	FR0011645647	ISIN	LYXE S.B(DR)JUC	Pas garantie	LYXE S.B(DR)JUC	GENERALE			Banque	Générale
Général	CAPMUT_026	N	LU0210531983	ISIN	JPMF EU STRAT VAL AE	Pas garantie	JPMF EU STRAT VAL AE	JP MORGAN			Banque	JP MORGAN
Général	CAPMUT_027	N	LU0219445649	ISIN	MFS MERI US VAL I1	Pas garantie	MFS MERI US VAL I1	MFS MERIDIAN			Banque	MFS MERIDIAN
Général	CAPMUT_028	N	LU0256845834	ISIN	PICT SECUR I USD	Pas garantie	PICT SECUR I USD	PICTET			Banque	PICTET
Général	CAPMUT_029	N	LU0261948227	ISIN	FIDELITY GERMANY FUND ACC	Pas garantie	FIDELITY GERMANY FUND ACC	FIDELITY			Banque	FIDELITY
Général	CAPMUT_030	N	LU0281484617	ISIN	JPM US S.E.P.C C3D	Pas garantie	JPM US S.E.P.C C3D	JP MORGAN			Banque	JP MORGAN
Général	CAPMUT_031	N	LU0661986264	ISIN	JPMF EURO DYN CC3D	Pas garantie	JPMF EURO DYN CC3D	JP MORGAN			Banque	JP MORGAN
Général	CAPMUT_032	N	LU0849851471	ISIN	AAMM ARI US EQ I	Pas garantie	AAMM ARI US EQ I	ABN AMRO			Banque	ABN AMRO
Général	CAPMUT_033	N	LU0866838575	ISIN	ALKEN EUROPEAN OPPORTUN EU1 C	Pas garantie	ALKEN EUROPEAN OPPORTUN EU1 C	ALKEN			Banque	ALKEN
Général	CAPMUT_034	N	LU111643042	ISIN	ELEVA EURO SEL IC	Pas garantie	ELEVA EURO SEL IC	LEMANIK			Banque	LEMANIK
Général	CAPMUT_035	N	SC2	CAU	PARTS SCI CAP DOSNE	Pas garantie	PARTS SCI CAP DOSNE	SCI CAP DOSNE			Assurance	MNCAP
Général	CAPMUT_036	N	ES00000127C8	ISIN	ETAT ESPAGNOL INFL 1% 30/11/30	Pas garantie	ETAT ESPAGNOL INFL 1% 30/11/30	ESPAGNE CREDIT AGRICOLE			Banque	Org. public
Général	CAPMUT_037	N	LU0433182176	ISIN	AMUNDI INTL IU-C	Pas garantie	AMUNDI INTL IU-C	AGRICOLE			Banque	AGRICOLE
Général	CAPMUT_038	N	LU0318941159	ISIN	FID.FDS A.F.AU2D	Pas garantie	FID.FDS A.F.AU2D	FIDELITY			Banque	FIDELITY
Général	CAPMUT_039	N	FR0013308335	ISIN	CA 1.2% 06/02/2028	Pas garantie	CA 1.2% 06/02/2028	CREDIT AGRICOLE			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_040	N	FR0010961581	ISIN	EDF 4.5% 12/11/40 EMTN	Pas garantie	EDF 4.5% 12/11/40 EMTN	EDF			Transport	EDF
Général	CAPMUT_041	N	XS0428200751	ISIN	RESEAU FERRE DE FRANCE	Pas garantie	RESEAU FERRE DE FRANCE	RFF			Transport	RFF
Général	CAPMUT_042	N	AXACORALIS	CAU	AXA CORALIS CAPITALISATION	Pas garantie	AXA CORALIS CAPITALISATION	AXA			Banque	AXA
Général	CAPMUT_043	N	FR0000986531	ISIN	ODDO SELECT VAL MOY CAPITALISATION GENERALI	Pas garantie	ODDO SELECT VAL MOY CAPITALISATION GENERALI	ODDO			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_044	N	CAPGENER	CAU	CAPITALISATION GENERALI	Pas garantie	CAPITALISATION GENERALI	GENERALI			Assurance	GENERALI
Général	CAPMUT_045	N	FR0010232298	ISIN	BFT MONETAIRE IC	Pas garantie	BFT MONETAIRE IC	BFT			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_046	N	FR0012444750	ISIN	CA 2049 4.25%	Garantie	CA 2049 4.25%	CREDIT AGRICOLE			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_047	N	FR0001891511	ISIN	OAT 4.25%	Pas garantie	OAT 4.25%	FRANCE			Adm publique	Org. public
Général	CAPMUT_048	N	LIVCM	CAU	LIVRET CM ASSOC	Pas garantie	LIVRET CM ASSOC	CREDIT MUTUEL			Banque	Crédit Mutuel
Général	CAPMUT_049	N	FR0012303246	ISIN	TSR CFCMNE TV281124	Pas garantie	TSR CFCMNE TV281124	CREDIT MUTUEL			Banque	Crédit Logement
Général	CAPMUT_050	N	FR0011401751	ISIN	EDF 5.38%	Pas garantie	EDF 5.38%	EDF			Energie	EDF
Général	CAPMUT_051	N	FR0011531730	ISIN	GDF SUEZ PERP	Pas garantie	GDF SUEZ PERP	ENGIE			Energie	Engie
Général	CAPMUT_052	N	FR0011538222	ISIN	BPCE 4.625%	Pas garantie	BPCE 4.625%	BPCE			Banque	BPCE
Général	CAPMUT_053	N	FR0011612381	ISIN	EDENRED 2.625%	Pas garantie	EDENRED 2.625%	EDENRED			Services entreprises	Edenred
Général	CAPMUT_054	N	FR0011625482	ISIN	CASA 3.15%	Pas garantie	CASA 3.15%	CREDIT AGRICOLE			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_055	N	DATCA001	CAU	DAT CA INDEXE TMO 2023	Pas garantie	DAT CA INDEXE TMO 2023	CREDIT AGRICOLE			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_056	N	FR0011022094	ISIN	CM CIC HOME 4.375%	Pas garantie	CM CIC HOME 4.375%	CREDIT MUTUEL			Banque	Crédit Mutuel
Général	CAPMUT_057	N	CAPCA2	CAU	PARAPHE CAPI	Garantie	PARAPHE CAPI	CREDIT AGRICOLE			Banque	Crédit Agricole
Général	CAPMUT_058	N	CAPCNP2	CAU	CAP1 CNP PAT M02	Garantie	CAP1 CNP PAT M02	CNP			Assurance vie	CNP
Général	CAPMUT_059	N	BE6285457519	ISIN	ANH-BUSCH 2.75% 17/03/2036	Garantie	ANH-BUSCH 2.75% 17/03/2036	ANHEUSER			Assurance vie	CNP
Général	CAPMUT_060	N	DE000A2DAH6	ISIN	ALLIANZ 3.099% TV0747 FR	Garantie	ALLIANZ 3.099% TV0747 FR	ALLIANZ			Assurance vie	CNP
Général	CAPMUT_061	N	Trésor	CAU	Trésor sur comptes bancaires	Pas garantie	Trésor sur comptes bancaires				Banque	Banques
Général	CAPMUT_062	N	ImmoMNCAP	CAU	Trésor sur comptes bancaires	Pas garantie	Trésor sur comptes bancaires	MNCAP			Assurance	MNCAP

# Rapport SFCR unique 2018

6 345 071.70

Code du groupe émetteur	Pays de l'émetteur	Pays de conservation	Devise (Code ISO)	CIC	Participation	Notation externe	OECB désigné	Duration	Quantité	Montant total au pair	Prix unitaire SII	Pourcentage unitaire du prix nominal Solvabilité II	Méthode de valorisation SII	Prix d'acquisition	Montant total SII	Date de maturité (échéance)	Intérêts courus	N°portefeuille /just. Égalisateur	Conservateur	Investissement infrast.	Échelon qualité de crédit
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	AA	SP		1		2128377.44		Total / Hors sujet	2 000 000.00	2 128 377.44		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR43	Total / Hors sujet	AA	SP		2		717.17		Total / Hors sujet	1 351.30	1 434.34		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	10.5	2 000 000		1 02750411		Total / Hors sujet	2 000 000.00	2 084 000.00	24/05/2021	28 981.78			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	10	568 200		0 993126466		Total / Hors sujet	568 200.00	568 200.00	16/02/2021	3 905.54			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR11	Total / Hors sujet	AA	SP	13.9	1 139 000		1 066679432		Total / Hors sujet	1 139 000.00	1 246 862.00	15/12/2025	43 438.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR11	Total / Hors sujet	AA	SP	10	1 001 200		529850.35		Total / Hors sujet	1 001 200.00	1 110 328.00	05/04/2023	6 801.47			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	A	SP		1	1 001 200	6063104.25		Total / Hors sujet	500 000.00	529 850.35		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	AA	SP		1		6063104.25		Total / Hors sujet	3 000 000.00	5 083 104.25		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1 000		2128377.44		Total / Hors sujet	21 108.16	21 454.21		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	AA	SP		1		24967025		Total / Hors sujet	2 000 000.00	2 348 470.56		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	AA	SP		1		632454.18		Total / Hors sujet	600 000.00	632 454.18		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT91	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		121 000.00		Total / Hors sujet	9 176 356.27	12 110 000.00		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT91	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		890000		Total / Hors sujet	699 472.64	890 000.00		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT91	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		185000		Total / Hors sujet	146 567.19	185 000.00		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT91	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		50000		Total / Hors sujet	50 000.00	50 000.00		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT91	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		1470000		Total / Hors sujet	1 085 031.00	1 470 000.00		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT92	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1	400 000	14 311 111		Total / Hors sujet	6 000 000.00	6 439 999.95		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT72	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		8953987.19		Total / Hors sujet		6 953 987.19		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT72	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		431.67		Total / Hors sujet		431.67		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		11296.43		Total / Hors sujet	1 000 000.00	11 296.43		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	10	1 000 000		1 021419863		Total / Hors sujet	500 000.00	1 024 050.00	02/02/2025	2 630.14			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	10	500 000		0 991410822		Total / Hors sujet	500 000.00	499 515.00	14/04/2025	3 809.59			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT72	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1		5784.94		Total / Hors sujet		57 849.94		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		442		382 86999336		Total / Hors sujet	182 954.91	169 364.82		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		574		76.84		Total / Hors sujet	66 074.54	44 106.16		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		3 828		14 2599989		Total / Hors sujet	66 269.91	54 692.17		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	USD	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		886		201 8962017		Total / Hors sujet	187 673.71	174 900.40		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	USD	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1 864		205 0999981		Total / Hors sujet	359 709.48	341 382.16		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		8 169		18 9900065		Total / Hors sujet	181 846.62	155 120.39		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	USD	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		11 474		17 9499912		Total / Hors sujet	209 420.89	205 956.10		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		843		120 2200056		Total / Hors sujet	122 327.41	101 310.13		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	USD	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1 466		136 1800061		Total / Hors sujet	209 637.48	199 669.44		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		1 081		160 6700003		Total / Hors sujet	206 676.83	173 656.46		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		147		1136.76		Total / Hors sujet	188 652.16	166 535.34		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT92	Total / Hors sujet	Non noté	SP		381 500		23 9260746		Total / Hors sujet	7 230 000.00	7 247 731.06		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	ES11	Total / Hors sujet	A	SP	12.8	1 000 000		1 119220793		Total / Hors sujet	1 667 689.50	1 694 046.00	30/11/2020	18 214.81			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		144		1497 870023		Total / Hors sujet	233 422.88	214 971.31		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	LU31	Total / Hors sujet	Non noté	SP		10 978		10 72000033		Total / Hors sujet	136 213.48	117 847.83		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	10	1 500 000		0 955216438		Total / Hors sujet	1 400 000.00	1 434 600.00	06/02/2028	1 779.34			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	Non noté	SP	22.1	581 625		0 947818659		Total / Hors sujet	581 625.00	573 034.50	12/11/2040	22 659.47			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	14.7	1 000 000		0 996242658		Total / Hors sujet	1 000 000.00	1 000 000.00	30/01/2024	3 575.34			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	AA	SP		1		4876615.78		Total / Hors sujet	4 000 000.00	4 876 615.78		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR43	Total / Hors sujet	Non noté	SP		562		556.88		Total / Hors sujet	181 132.60	312 966.56		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	A	SP		1		486421.74		Total / Hors sujet	4 200 000.00	4 864 121.74		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR43	Total / Hors sujet	Non noté	SP		4		13430.23		Total / Hors sujet	54 102.12	53 720.92		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	34.7	3 102 000		0 916354349		Total / Hors sujet	3 102 000.00	2 974 005.00	31/12/2049	131 474.81			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR11	Total / Hors sujet	AA	SP	16	488 460		0 8862012		Total / Hors sujet	488 460.00	439 362.00	25/04/2019	6 483.80			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT72	Total / Hors sujet	A	SP		1		2110185.54		Total / Hors sujet		2 110 185.54		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	125	1 000 000		0 945424658		Total / Hors sujet	1 000 000.00	1 000 000.00	28/11/2024	54 575.34			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	A	SP	897.6	429 080		0 934807221		Total / Hors sujet	429 080.00	424 128.40	31/12/2999	22 999.86			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	A	SP	987.1	424 800		0 962256672		Total / Hors sujet	424 800.00	428 863.60	31/12/2999	29 122.72			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	10	526 614		1 072759363		Total / Hors sujet	526 613.80	578 142.12	18/07/2023	13 212.24			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	BBB	SP	7	496 700		1 033281282		Total / Hors sujet	496 700.00	524 064.45	30/10/2020	10 823.64			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	AA	SP	10	500 000		1 079376712		Total / Hors sujet	500 000.00	555 060.00	23/12/2023	15 361.64			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	AA	SP	20		100000		Total / Hors sujet	2 000 000.00	2 000 000.00		0.00			Sans objet	Sans objet	
France	France	France	EUR	FR21	Total / Hors sujet	A	SP	6.2	835 615		0 991010274		Total / Hors sujet	835 614.74	835 614.74	17/03/2021	7 511.05			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	AA	SP		1		1062990.88		Total / Hors sujet	1 000 000.00	1 062 990.88		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT09	Total / Hors sujet	A	SP		1		1059700.69		Total / Hors sujet	1 000 000.00	1 059 700.69		0.00			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	BE21	Total / Hors sujet	Non noté	SP	17.4	480		1026 716007		Total / Hors sujet	493 200.00	496 648.00	17/03/2026	2 824.08			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	DE21	Total / Hors sujet	AA	SP	29.7	500		1013 861616		Total / Hors sujet	511 500.00	515 008.50	06/07/2047	8 077.69			Sans objet	Sans objet
France	France	France	EUR	XT72	Total / Hors sujet	A	SP		1		6 983 964.01		Total / Hors sujet</								



## Pour CAP Mutualité : S.09.01.04

S.09.01.04				AS-D3							
Informations sur les profits/revenus et les pertes enregistrés durant la période de référence											
N° de Ligne	Nom juridique de l'entreprise	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Catégorie d'actifs	Portefeuille	Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	Dividendes	Intérêts	Loyers	Profits et pertes nets	Pertes et gains non réalisés
L01	MNCAP			9 - Immo corporels	6	2	0.00	0.00	782 091.82	0.00	0.00
L02	MNCAP			1 - Obligations d'Etat	6	2	0.00	40 330.06	0.00	0.00	0.00
L03	MNCAP			2 - Obligations d'Entreprises	6	2	0.00	171 771.66	0.00	0.00	0.00
L04	MNCAP			0 - Autres investissements	6	2	0.00	176 795.33	0.00	0.00	0.00
L05	MNCAP			7 - Trésor et dépôts	6	2	0.00	32 827.14	0.00	0.00	0.00
L06	MNCAP-AC			1 - Obligations d'Etat	6	2	0.00	35 851.12	0.00	0.00	0.00
L07	MNCAP-AC			2 - Obligations d'Entreprises	6	2	0.00	360 447.99	0.00	0.00	0.00
L08	MNCAP-AC			4 - Obligations de placements collectifs	6	2	0.00	-92.24	0.00	0.00	0.00
L09	MNCAP-AC			0 - Autres investissements	6	2	0.00	186 657.94	0.00	0.00	0.00
L10	MNCAP-AC			7-Trésor et dépôts	6	2	0.00	5 336.07	0.00	0.00	0.00

## Pour CAP Mutualité : S.23.01.04

S.23.01.04		OF-B1			
Fonds Propres de Base					
	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	0.00				
Actions ordinaires indisponibles et non payés au niveau groupe	0.00				
Primes d'émission liées aux actions ordinaires	0.00				
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	81 380 882.02	81 380 882.02			
Comptes subordonnés de membres de mutuelles indisponibles au niveau du groupe	0.00				
Comptes mutualistes subordonnés	0.00				
Fonds excédentaires	0.00				
Fonds excédentaires indisponibles au niveau du groupe	0.00				
Actions de préférence	0.00				
Actions préférentielles indisponibles au niveau du groupe	0.00				
Primes d'émission relatives à des actions de préférence	0.00				
Compte primes d'émission indisponible lié aux actions préférentielles au niveau du groupe - total	0.00				
Réserve de réconciliation (groupe)	11 819 544.89	11 819 544.89			
Dettes subordonnées	0.00				
Passifs subordonnés indisponibles au niveau du groupe	0.00				
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0.00				
Actifs d'impôt différé indisponibles au niveau du groupe	0.00				
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0.00				
Fonds propres indisponibles liés à des entités n'appartenant pas à l'EEE, en raison de restrictions locales: réglementaires ou autres, au niveau du groupe	0.00				
Intérêts minoritaires au niveau du groupe (si non communiqués dans le cadre d'un autre élément de fonds propre)	0.00				
Intérêts minoritaires indisponibles au niveau du groupe	0.00				

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II				
Total				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II				
<b>Déductions non comprises dans la réserve de réconciliation</b>				
Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières – total				
Déductions pour participations liées à des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des établissements financiers (niveau I, article 228)				
Déductions pour participations lorsqu'il y a indisponibilité des informations (article 229)				
Déduction pour participations lors de l'utilisation de la méthode D&A ou d'une combinaison de méthodes (article 233)				
Total des éléments des fonds propres indisponibles au niveau du groupe				
Total déductions				
Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Fonds propres de base totaux après ajustements (groupe)</b>	93 200 426.91	93 200 426.91	0.00	0.00
<b>Fonds propres auxiliaires</b>				
Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital non versé et non appelé mais pouvant l'être sur demande				
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes non versés et non appelés mais pouvant l'être sur demande				
Actions de préférence non versées et non appelées mais pouvant l'être sur demande				
Engagement légal et obligatoire à souscrire et payer les dettes subordonnées				
Lettres de crédit et garanties détenues en fiducie (selon l'article 96.2 de la Directive SII)				
Lettres de crédit et garanties autres que celles évoquées dans l'article 96.2 de la Directive SII				
Rappels de cotisations selon l'article 96.3 de la Directive SII				
Rappels de cotisations autres que ceux évoqués dans l'article 96.3 de la Directive SII				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau groupe				
Autres fonds propres auxiliaires				
<b>Fonds propres auxiliaires totaux (groupe)</b>				
Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Etablissements de crédit, entreprises d'investissements et établissements financiers				
Institutions de retraite professionnelle				
Entités non réglementées exerçant des activités financières				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers				
Fonds propres agrégés à l'aide de la méthode D&A ou d'une combinaison de méthodes - NET				
Fonds propres agrégés à l'aide de la méthode D&A et d'une combinaison de méthodes sans TIG				
Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Total fonds propres disponibles pour satisfaire au SCR (groupe)</b>	93 200 426.91	93 200 426.91	0.00	0.00
<b>Total fonds propres disponibles pour satisfaire au SCR minimum de groupe (groupe)</b>	93 200 426.91	93 200 426.91	0.00	0.00
Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Total fonds propres éligibles pour satisfaire au SCR (groupe)</b>	93 200 426.91	93 200 426.91	0.00	0.00
<b>Total fonds propres éligibles pour satisfaire au SCR minimum d'un groupe</b>	93 200 426.91	93 200 426.91	0.00	0.00
<b>SCR consolidé de groupe</b>				
	32 792 282.45			
Minimum de SCR consolidé de groupe (article 230)	32 792 282.45			
Ratio de fonds propres éligibles pour le calcul du SCR (à l'exclusion des autres secteurs financiers)	2.84214516			
Ratio de fonds propres éligibles pour le calcul du SCR minimum du groupe	2.84			
Total de fonds propres éligibles pour le calcul du SCR incluant les fonds propres des autres secteurs financiers	93 200 426.91			
<b>SCR pour entités incluses avec la méthode D&amp;A</b>				
Groupe SCR	32 792 282.45			
Ratio de fonds propres éligibles pour le calcul du SCR incluant les fonds propres des autres secteurs financiers et leur exigence de capital	2.84			
<b>Réserve de réconciliation</b>		<b>Niveau 1 - non restreint</b>		
actif net (excédent d'actif sur passif)		93 200 426.91		
Actions détenues en propre (reconnues comme actifs dans le Bilan)				
Dividendes prévus et distributions				
Autres fonds propres de base		81 380 882.02		
Ajustements pour fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés				
Autres fonds propres indisponibles				
<b>Réserve de réconciliation (total groupe)</b>		<b>11 819 544.89</b>		
		<b>Niveau 1 - non restreint</b>		
Profits futurs sur primes futures - Activités Vie		-20 916 379.03		
Profits futurs sur primes futures - Activités Non-Vie		1 408 441.11		
<b>Total "Profits futurs sur primes futures"</b>		<b>-19 507 937.92</b>		

**Pour CAP Mutualité : S.23.02.04**

S.23.02.04		OF-B1-N							
Informations détaillées sur les fonds propres, par niveau									
	Total	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3			
		Total niveau 1	Dont éléments comptés comme tel à titre transitoire	Niveau 2	Dont éléments comptés comme tel à titre transitoire				
<b>Capital en actions ordinaires</b>									
Versé									
Appelé non encore versé									
Actions propres auto-détenues									
<b>Total capital en actions ordinaires</b>									
<b>Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel</b>									
Versé	81 380 882.02	81 380 882.02							
Appelé non encore versé									
<b>Total</b>									
<b>Comptes mutualistes subordonnés</b>									
Subordonnés, datés									
Subordonnés, non datés, avec option de rachat									
Subordonnés non datés, sans possibilité contractuelle de rachat									
<b>Total comptes mutualistes subordonnés</b>									
<b>Actions de préférence</b>									
Actions de préférence datées									
Actions de préférence non datées, avec option de rachat									
Actions de préférence non datées, sans possibilité contractuelle de rachat									
<b>Total actions de préférence</b>									
<b>Passifs subordonnés</b>									
Passifs subordonnés datés									
Passifs subordonnés non datés, avec possibilité contractuelle de rachat									
Passifs subordonnés non datés, sans possibilité contractuelle de rachat									
<b>Total passifs subordonnés</b>									
<b>Fonds propres auxiliaires</b>									
Éléments pour lesquels un montant a été approuvé									
Éléments pour lesquels une méthode a été approuvée									
<b>Excédent d'actif sur passif – Attribution des écarts de valorisation</b>									
	<b>Total</b>	<b>Explication</b>							
Différence dans la valorisation des actifs	-7 036 461.77								
Différence dans la valorisation des provisions techniques	-21 328 627.05								
Différence dans la valorisation des autres passifs	2 472 620.39								
Total des réserves et des bénéfices non répartis, issus des états financiers.	0.00								
<i>Autre, veuillez expliquer pourquoi vous devez utiliser cette ligne.</i>	0.00								
Réserves issues des états financiers, corrigées des différences de valorisation avec Solvabilité II	#####								
Excédent d'actif sur passif attribuable aux fonds propres de base (hors réserve de réconciliation).	81 380 882.02								
Excédent d'actif sur passif	93 200 426.91								

## Pour CAP Mutualité : S.23.03.04

S.23.03.04	OF-B1-M					
<b>Mouvements annuels des fonds propres</b>						
	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Réduction</b>			<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
<b>Capital en actions ordinaires – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Versé						
Appelé non encore versé						
Actions propres auto-détenues						
<b>Total capital en actions ordinaires</b>						
<b>Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Niveau 1						
Niveau 2						
<b>Total</b>						
<b>Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel – mouvements au cours de la période de référence</b>						
Versé	80 888 845.43	492 036.59				81 380 882.02
Appelé non encore versé						
<b>Total</b>						
<b>Comptes mutualistes subordonnés – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>	<b>Intervention réglementaire</b>	<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total comptes mutualistes subordonnés</b>						
<b>Fonds excédentaires</b>						
<b>Actions de préférence – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Réduction</b>			<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total actions de préférence</b>						
<b>Primes d'émission liées aux actions de préférence</b>						
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total</b>						
<b>Passifs subordonnés – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>	<b>Intervention réglementaire</b>	<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total passifs subordonnés</b>						
<b>Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets</b>						
<b>Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Émis</b>	<b>Remboursé</b>	<b>Variation de la valorisation</b>		<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 1 à traiter en tant qu'éléments non restreints						
Niveau 1 à traiter en tant qu'éléments restreints						
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total</b>						
<b>Fonds propres auxiliaires – mouvements au cours de la période de référence</b>	<b>Solde reporté de l'exercice précédent</b>	<b>Nouveau montant mis à disposition</b>	<b>Réduction du montant disponible</b>	<b>Appelés en fonds propres de base</b>		<b>Solde reporté à l'exercice suivant</b>
Niveau 2						
Niveau 3						
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>						

**Pour CAP Mutualité : S.25.01.04**

S.25.01.04 SCR-B2A				
Capital de Solvabilité Requis - Entreprises utilisant la formule standard ou un modèle interne partiel				
	Article 112	Normal		
		Capital de solvabilité requis (SCR) net	Capital de solvabilité requis (SCR) brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	Risque de marché	10 437 188.35	10 437 188.35	
	Risque de défaut de contrepartie	2 397 686.76	2 397 686.76	
	Risque de souscription en vie	12 991 959.31	12 991 959.31	
	Risque de souscription en santé	17 892 542.60	17 892 542.60	
	Risque de souscription en non-vie	4 239 941.21	4 239 941.21	
	Diversification	-16 641 127.28	-16 641 127.28	
	Risque lié aux immobilisations incorporels			
	<b>Capital de solvabilité requis de base (SCR)</b>	<b>31 318 190.95</b>	<b>31 318 190.95</b>	
	<b>Calcul du capital de solvabilité requis (SCR)</b>			
	Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE			
	Risque opérationnel	1 474 091.51		
	Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
	Capacité d'absorption des pertes des impôts différés			
	Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
	<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>32 792 282.46</b>		
	Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
	<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation</b>	<b>32 792 282.46</b>		
	<b>Autres informations sur le SCR</b>			
	Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
	Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
	Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
	Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
	Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			
	Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	4		
	Prestations discrétionnaires futures nettes			
	Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	32 792 282.46		
	<b>Informations sur les autres entités</b>			
	Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)			
	Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM			
	Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle			
	Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières			
	Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital requis pour entreprises résiduelles			
	<b>SCR global</b>			
	SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	0.00		
	<b>Capital de solvabilité requis (SCR)</b>	<b>32 792 282.46</b>		

**Pour CAP Mutualité : S.26.01.04**

S.26.01.04		SCR-B3A						
Capital de solvabilité requis – Risque de marché								
	Article 112	Normal						
Utilisation de simplifications								
Simplification risque de spread – obligations et prêts	N	"Y" ou "N"						
Simplification entreprises captives – risque de taux d'intérêt	N	"Y" ou "N"						
Simplification entreprises captives – risque de spread sur obligations et prêts	N	"Y" ou "N"						
Simplification entreprises captives – concentrations du risque de marché	N	"Y" ou "N"						
		Valeurs initiales absolues avant choc		Valeurs absolues après choc				
Risque de marché – informations de base		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs (après la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)	Capital de solvabilité requis net	Passifs (avant la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)	Capital de solvabilité requis brut
Risque de taux d'intérêt						3 337 209.73		3 337 209.73
choc baissier de taux d'intérêt	20 116 146.07	-19 400 291.42	20 603 521.66	19 704 229.67			19 704 229.67	
choc haussier de taux d'intérêt	20 116 146.07	-19 400 291.42	18 515 937.96	17 663 289.80		3 337 209.73	17 663 289.80	3 337 209.73
Risque sur actions						974 462.21		974 462.21
actions de type 1	2 498 621.05		1 524 158.84			974 462.21		974 462.21
action de type 1	2 498 621.05		1 524 158.84					
participations stratégiques (actions de type 1)			0.00					
fondé sur la durée (actions de type 1)								
actions de type 2								
action de type 2								
participations stratégiques (actions de type 2)								
fondé sur la durée (actions de type 2)								
actions et infrastructures éligibles								
Risque sur actifs immobiliers	29 905 999.95		22 429 499.96			7 476 499.99		7 476 499.99
Risque de spread						2 256 902.72		2 256 902.72
obligations et prêts	20 116 146.07		17 859 243.35			2 256 902.72		2 256 902.72
obligations et prêts (investissement infrastructurel éligible)								
obligations et prêts (autres qu'investissement infrastructurel éligible)								
dérivés de crédit								
choc baissier sur dérivés de crédit								
choc haussier sur dérivés de crédit								
Positions de titrisation								
titrisations de type 1								
titrisations de type 2								
restitutions								
Concentrations du risque de marché	86 125 402.82					1 741 406.54		1 741 406.54
Risque de change						237 360.60		237 360.60
augmentation de la valeur de la monnaie étrangère	949 442.41		1 186 803.01					
diminution de la valeur de la monnaie étrangère								
Diversification au sein du module «risque de marché»						5 586 653.44		5 586 653.44
<b>Total risque de marché</b>						<b>10 437 188.35</b>		<b>10 437 188.35</b>

## Pour CAP Mutualité : S.26.02.04

S.26.02.04		SCR-B3B						
Capital de solvabilité requis – Risque de défaut de la contrepartie								
Article 112		Normal						
Utilisation de simplifications								
Simplifications		N		"Y" ou "N"				
Risque de défaut de la contrepartie – informations de base		Nom de l'exposition sur signature unique	Code de l'exposition sur signature unique	Type de code de l'exposition sur signature unique	Perte en cas de défaut	Probabilité de défaut	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut
<b>Expositions de type 1</b>								1 781 477.36
Exposition sur signature unique 1		UNMI			11 885 379.55	0.0050		
Exposition sur signature unique 2		BPCE (Crédit Coopératif)			163 726.92	0.0005		
Exposition sur signature unique 3		CACEIS			833 394.35	0.0005		
Exposition sur signature unique 4		BCMNE			2 521 271.10	0.0005		
Exposition sur signature unique 5		CDN			11 671 423.57	0.0005		
Exposition sur signature unique 6		APC Courtage			274 000.00	0.0418		
Exposition sur signature unique 7		SCOR			3 112 986.97	0.0001		
Exposition sur signature unique 8		GENERALI			60 522.48	0.0001		
Exposition sur signature unique 9		EDENRED			2 422.19	0.0418		
Exposition sur signature unique 10								
<b>Expositions de type 2</b>								752 055.01
Arriérés de créances sur intermédiaires de plus de 3 mois					835 616.68			
Toutes expositions de type 2 sauf arriérés de créances sur intermédiaires de plus de 3 mois					0.00			
Diversification dans le module risque de défaut de la contrepartie								135 845.61
<b>Total risque de défaut de la contrepartie</b>							2 397 686.76	2 397 686.76
<b>Informations supplémentaires sur les prêts hypothécaires</b>								
Pertes découlant des prêts hypothécaires de type 2								
Pertes globales découlant de prêts hypothécaires								



Pour CAP Mutualité : S.26.04.04

S.26.04.04		SCR-B3D															
<b>Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en santé</b>																	
Article 112		Normal															
<b>Utilisation de simplifications</b>																	
Simplifications – risque de mortalité en santé		N		"Y" ou "N"													
Simplifications – risque de longévité en santé		N		"Y" ou "N"													
Simplifications – risque d'invalidité – de morbidité – frais médicaux		N		"Y" ou "N"													
Simplifications – risque d'invalidité – de morbidité – protection du revenu		N		"Y" ou "N"													
Simplifications – risque de cessation SLT		N		"Y" ou "N"													
Simplifications – risque de dépense en santé		N		"Y" ou "N"													
				<b>Valeurs initiales absolues avant choc</b>		<b>Valeurs absolues après choc</b>											
<b>Risque de souscription en santé SLT</b>		Actifs		Passifs		Actifs		Passifs (après la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)		Capital de solvabilité requis net							
								Passifs (avant la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques)		Capital de solvabilité requis brut							
Risque de mortalité en santé		4 400 822.65				4 400 822.65		0.00		4 400 822.65							
Risque de longévité en santé		4 400 822.65				4 372 453.85		0.00		4 372 453.85							
Risque risque d'invalidité – de morbidité en santé		0.00				0.00		15 901 757.68		0.00							
Frais médicaux																	
hausse des paiements médicaux								0.00		0.00							
baisse des paiements médicaux								0.00		0.00							
Assurance de protection du revenu		4 400 822.65				20 302 580.33		15 901 757.68		20 302 580.33							
Risque de cessation en santé SLT								312 970.14		312 970.14							
risque d'augmentation des taux de cessation		4 400 822.65				4 078 223.64		0.00		4 078 223.64							
risque de diminution des taux de cessation		4 400 822.65				4 713 792.79		312 970.14		4 713 792.79							
risque de cessation de masse		4 400 822.65				3 411 452.66		0.00		3 411 452.66							
Risque de dépenses en santé		4 400 822.65				6 854 453.89		2 453 631.24		6 854 453.89							
Risque de révision en santé		4 400 822.65				5 247 687.83		846 865.18		5 247 687.83							
Diversification dans le risque de souscription en santé SLT								-2 149 620.53		-2 149 620.53							
<b>Total risque de souscription en santé SLT</b>								<b>17 365 603.71</b>		<b>17 365 603.71</b>							
<b>Informations supplémentaires sur le risque de révision</b>		<b>PPE</b>															
Facteur appliqué pour le choc de révision		0.03															
				<b>Écart type du risque de primes</b>		<b>Écart type du risque de réserve</b>		<b>Mesure de volume pour risque de primes et de réserve</b>									
<b>Risque de primes et de réserve en santé non-SLT</b>		PPE Écart type		PPE Écart type brut/net		PPE Facteur d'ajustement pour la réassurance non proportionnelle		PPE		V <sub>prem</sub>		V <sub>res</sub>		Diversification géographique		V	
Assurance des frais médicaux, y compris réassurance proportionnelle et afférente																	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle et afférente																	
Assurance d'indemnisation des travailleurs, y compris réassurance proportionnelle et afférente																	
Réassurance santé non proportionnelle																	
Total mesure de volume																	
Écart type combiné																	
		<b>Capital de solvabilité requis</b>															
Risque de primes et de réserve en santé non-SLT																	
				<b>Valeurs initiales absolues avant choc</b>		<b>Valeurs absolues après choc</b>											
<b>Risque de cessation en santé non-SLT</b>		Actifs		Passifs		Actifs		Passifs		Capital de solvabilité requis							
Risque de cessation en santé non-SLT																	
		<b>Capital de solvabilité requis</b>															
Diversification dans le risque de souscription en santé non-SLT																	
<b>Total risque de souscription en santé non-SLT</b>																	
<b>Risque de catastrophe santé</b>		<b>Capital de solvabilité requis net</b>		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>													
Risque d'accident de masse		0.00		0.00													
Risque de concentration d'accidents		1 384 512.66		1 384 512.66													
Risque de pandémie		1 112 869.47		1 112 869.47													
Diversification dans le module risque de catastrophe santé		-721 050.58		-721 050.58													
<b>Total risque de catastrophe en santé</b>		<b>1 776 331.55</b>		<b>1 776 331.55</b>													
<b>Total risque de souscription en santé</b>		<b>Capital de solvabilité requis net</b>		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>													
Diversification dans le module risque de souscription en santé		-1 249 392.66		-1 249 392.66													
<b>Total risque de souscription en santé</b>		<b>17 892 542.60</b>		<b>17 892 542.60</b>													

**Pour CAP Mutualité : S.26.05.04**

<b>S.26.05.04</b>	<b>SCR-B3E</b>							
<b>Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en non-vie</b>								
Article 112	Normal							
<b>Utilisation de simplifications</b>								
Simplification entreprises captives – risque de primes et de réserve	N	"Y" ou "N"						
	<b>Écart type du risque de primes</b>			<b>Écart type du risque de réserve</b>	<b>Mesure de volume pour risque de primes et de réserve</b>			
<b>Risque de primes et de réserve en non-vie</b>	PPE Écart type	PPE Écart type brut/net	PPE Facteur d'ajustement pour la réassurance non propor- tionnelle	PPE	V <sub>prem</sub>	V <sub>res</sub>	Diversification géographique	V
Responsabilité civile automobile								
Véhicules à moteur, autres catégories								
Assurance maritime, aérienne et transport (MAT)								
Incendie et autres dommages aux biens								
Responsabilité civile								
Crédit et cautionnement	0.00	2.00	0.00	0.00	159 525.43	2 275 870.59	1.00	2 435 396.03
Protection juridique								
Assistance								
Divers	0.00	2.00	0.00	0.00	6 051 053.76	1 094 357.17	1.00	7 145 410.93
Réassurance non proportionnelle – dommages aux biens								
Réassurance non proportionnelle – accidents								
Réassurance non proportionnelle – MAT								
Total mesure de volume								9 580 806.96
Écart type combiné	0.00							
	<b>Capital de solvabilité requis</b>							
<b>Risque de primes et de réserve en non-vie</b>	3 466 612.37							
	<b>Valeurs initiales absolues avant choc</b>		<b>Valeurs absolues après choc</b>					
<b>Risque de cessation en non-vie</b>	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Capital de solvabilité requis			
<b>Risque de cessation en non-vie</b>	0.00	-3 637 838.19	0.00	-3 612 091.87	25 746.32			
	<b>Capital de solvabilité requis</b>							
<b>Risque de catastrophe en non-vie</b>	1 723 737.78							
<b>Total risque de souscription en non-vie</b>								
Diversification dans le module risque de souscription en non-vie	-976 155.26							
<b>Total risque de souscription en non-vie</b>	4 239 941.21							

Pour CAP Mutualité : S.26.06.04

S.26.06.04	SCR-B3G
<b>Capital de solvabilité requis – Risque opérationnel</b>	
Article 112	Normal
<b>Risque opérationnel – informations relatives aux provisions techniques</b>	
<b>Capital requis</b>	
Provisions techniques brutes en vie (hors marge de risque)	-92 792 579.98
Provisions techniques brutes en vie liées à des unités de compte (hors marge de risque)	0.00
Provisions techniques brutes en non-vie (hors marge de risque)	972 717.81
<b>Capital requis pour risque opérationnel sur base des provisions techniques</b>	<b>-91 819 862.17</b>
<b>Risque opérationnel – informations relatives aux primes acquises</b>	
Primes brutes vie acquises (12 derniers mois)	21 903 775.16
Primes brutes vie acquises liées à des unités de compte (12 derniers mois)	0.00
Primes brutes non-vie acquises (12 derniers mois)	15 705 944.46
Primes brutes vie acquises (12 mois précédant les 12 derniers mois)	15 752 158.92
Primes brutes vie acquises liées à des unités de compte (12 mois précédant les 12 derniers mois)	0.00
Primes brutes non-vie acquises (12 mois précédant les 12 derniers mois)	12 901 765.12
<b>Capital requis pour risque opérationnel sur base des primes acquises</b>	<b>1 474 091.51</b>
<b>Risque opérationnel – calcul du SCR</b>	
Capital requis pour risque opérationnel avant plafonnement	1 474 091.51
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base	9 395 457.28
Capital requis pour risque opérationnel après plafonnement	1 474 091.51
Dépenses encourues pour les activités en unités de compte (12 derniers mois)	0.00
<b>Total exigence de capital pour risque opérationnel</b>	<b>1 474 091.51</b>

**Pour CAP Mutualité : S.27.01.04**

S.27.01.04	SCR-B3F		
<b>Capital de solvabilité requis – Risque de catastrophe en non-vie et santé</b>			
S.27.01.04.01			
<b>Risque de catastrophe en non-vie et santé – résumé</b>	<b>SCR avant atténuation du risque</b>	<b>Total atténuation du risque</b>	<b>SCR après atténuation du risque</b>
<b>Risque de catastrophe en non-vie – résumé</b>			
<b>Risque de catastrophe naturelle</b>			
Tempête			
Tremblements de terre			
Inondations			
Grêle			
Affaissement			
Diversification entre périls			
<b>Risque de catastrophe – réassurance dommages non proportionnelle</b>			
<b>Risque de catastrophe d'origine humaine</b>	161 981.40	0.00	161 981.40
Responsabilité civile automobile	0.00	0.00	0.00
Maritime	0.00	0.00	0.00
Aérien	0.00	0.00	0.00
Incendie	0.00	0.00	0.00
Responsabilité civile	0.00	0.00	0.00
Crédit et cautionnement	161 981.40	0.00	161 981.40
Diversification entre périls	0.00	0.00	0.00
<b>Autres risques de catastrophe en non-vie</b>	1 716 110.12	0.00	1 716 110.12
Diversification entre périls	0.00	0.00	0.00
<b>Total risques de catastrophe en non-vie avant diversification</b>	1 878 091.52	0.00	1 878 091.52
Diversification entre sous-modules	-154 353.74	0.00	-154 353.74
<b>Total risques de catastrophe en non-vie après diversification</b>	1 723 737.78	0.00	1 723 737.78
<b>Risque de catastrophe santé – résumé</b>			
<b>Risque de catastrophe santé</b>	1 776 331.55		1 776 331.55
Accident de masse			
Concentration d'accidents	1 384 512.66		1 384 512.66
Pandémie	1 112 869.47		1 112 869.47
Diversification entre sous-modules	-721 050.58		-721 050.58

S.27.01.04		SCR-B3F									
Capital de solvabilité requis – Risque de catastrophe en non-vie et santé											
S.27.01.04.08											
Risque de catastrophe d'origine humaine – responsabilité civile automobile	Nombre de véhicules assurés avec garantie supérieure à 24 millions d'EUR	Nombre de véhicules assurés avec garantie inférieure ou égale à 24 millions d'EUR	Capital requis pour risque de catastrophe en responsabilité civile automobile avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstitution estimées	Capital requis pour risque de catastrophe en responsabilité civile automobile après atténuation du risque					
Responsabilité civile automobile											
S.27.01.04.09											
Risque de catastrophe d'origine humaine – collision de navire-citerne en mer	Capital requis pour risque de catastrophe – part assurance maritime sur corps de navire-citerne t avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe – part responsabilité civile maritime sur navire-citerne t avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe – part responsabilité civile pollution maritime par hydrocarbures sur navire-citerne t avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour collision de navires-citernes en mer avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstitution estimées	Capital requis pour risque de catastrophe pour collision de navires-citernes en mer après atténuation du risque	Nom du navire			
Collision de navires-citernes en mer											
S.27.01.04.10											
Risque de catastrophe d'origine humaine – Explosion de plateforme en mer	Capital requis pour risque de catastrophe pour dommages aux biens avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour enlèvement de l'épave avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour perte de recettes de production avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour frais de coiffage ou de sécurisation du puits avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour engagement d'assurance et de réassurance de responsabilité civile avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour explosion de plateforme en mer avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstitution estimées	Capital requis pour risque de catastrophe pour explosion de plateforme en mer après atténuation du risque	Nom de la plateforme	
Explosion de plateforme en mer											

S.27.01.04.11											
Risque de catastrophe d'origine humaine – Maritime	Capital requis pour risque de catastrophe maritime avant atténuation du risque	Total atténuation du risque estimée	Capital requis pour risque de catastrophe maritime après atténuation du risque								
Total avant diversification											
Diversification entre types d'événements											
Total après diversification											
S.27.01.04.12											
Risque de catastrophe d'origine humaine – Aviation	Capital requis pour risque de catastrophe pour corps de véhicules aériens avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile aérienne avant atténuation du risque	Capital requis pour risque de catastrophe aérienne avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstitution estimées	Capital requis pour risque de catastrophe aérienne après atténuation du risque					
Capital requis brut pour risque de catastrophe aérienne											
S.27.01.04.13											
Risque de catastrophe d'origine humaine – Incendie	Capital requis pour risque de catastrophe incendie avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstitution estimées	Capital requis pour risque de catastrophe incendie après atténuation du risque							
Incendie											
S.27.01.04.14											
Risque de catastrophe d'origine humaine – Responsabilité civile	Prime acquise 12 mois suivants	Limite de responsabilité civile la plus élevée fournie	Nombre de sinistres	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile avant atténuation du risque	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstitution estimées	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile après atténuation du risque				
Responsabilité civile pour faute professionnelle											
Responsabilité civile des employeurs											
Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entreprise											
Autres responsabilité civile											
Réassurance non proportionnelle											
Total											

<b>S.27.01.04.15</b>						
Risque de catastrophe d'origine humaine – Responsabilité civile	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile avant atténuation du risque	Total atténuation du risque estimée	Capital requis pour risque de catastrophe pour responsabilité civile après atténuation du risque			
<b>Total avant diversification</b>						
Diversification entre types de couvertures						
<b>Total après diversification</b>						
<b>S.27.01.04.16</b>						
Risque de catastrophe d'origine humaine – Crédit et cautionnement – Risque de défaut majeur	Exposition (individuelle ou groupe)	Proportion de dommages causés par le scénario	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement avant atténuation du risque – risque de défaut majeur	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstitution estimées	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement après atténuation du risque – risque de défaut majeur
Exposition la plus élevée 1	143 000.00	0.10				14 300.00
Exposition la plus élevée 2	138 000.00	0.10				13 800.00
<b>Total</b>						<b>28 100.00</b>
<b>S.27.01.04.17</b>						
Risque de catastrophe d'origine humaine – Crédit et cautionnement – Risque de récession	Prime acquise 12 mois suivants	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement avant atténuation du risque – Risque de récession	Atténuation du risque estimée	Primes de reconstitution estimées	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement après atténuation du risque – Risque de récession	
<b>Total</b>	159 525.43	159 525.43			159 525.43	
<b>S.27.01.04.18</b>						
Risque de catastrophe d'origine humaine – Crédit et cautionnement	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement avant atténuation du risque	Total atténuation du risque estimée	Exigence de capital pour risque de catastrophe crédit et cautionnement après atténuation du risque			
<b>Total avant diversification</b>	187 625.43		187 625.43			
Diversification entre types d'événements	- 25 644.03		- 25 644.03			
<b>Total après diversification</b>	161 981.40		161 981.40			
<b>S.27.01.04.19</b>						
Autres risques de catastrophe en non-vie	Estimation des primes brutes à acquérir	Exigence de capital pour risque de catastrophe Autre risque de catastrophes en non-vie avant atténuation du risque	Total atténuation du risque estimée	Exigence de capital pour risque de catastrophe Autre risque de catastrophes en non-vie après atténuation du risque		
MAT autre que maritime et aérienne						
Réassurance MAT non proportionnelle autre que maritime et aérienne						
Pertes pécuniaires diverses	4 290 275.31	1 716 110.12				
Réassurance accidents non proportionnelle, autre que l'assurance et la réassurance responsabilité civile générale						
Réassurance crédit et cautionnement non proportionnelle						
<b>Total avant diversification</b>		1 716 110.12		1 716 110.12		
Diversification entre groupes d'engagements		-		-		
<b>Total après diversification</b>		1 716 110.12		1 716 110.12		

Pour CAP Mutualité : S.31.01.04

S.31.01.04.01 Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)												
Nom juridique de l'entreprise	Type Code / Code entreprise	Type Code / Code réassureur	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions pour primes en non-vie, y compris en santé non-SLT	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions pour sinistres en non-vie, y compris en santé non-SLT	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Provisions techniques en vie, y compris en santé SLT	Ajustement pour pertes attendues pour défaut de la contrepartie	Montants recouvrables au titre de la réassurance: Total montants recouvrables au titre de la réassurance	Éléments à recevoir nets	Actifs remis en nantissement par le réassureur	Garanties financières	Dépôt en espèces	Total garanties reçues
MNCAP	LEI9695004R1E1IKQKAPV54	SC/784718207	0.00	0.00	-5 396 681.68	0.00	-5 396 681.68	13 246 320.24	7 887 574.00	0.00	0.00	7 887 574.00
MNCAP	LEI9695004R1E1IKQKAPV54	SC/433935558	0.00	0.00	-42 830 110.97	0.00	-42 830 110.97	3 112 986.97	0.00	0.00	0.00	0.00
MNCAP	LEI9695004R1E1IKQKAPV54	SC/505214056	0.00	0.00	-3 065 724.13	0.00	-3 065 724.13	-116 458.91	0.00	0.00	0.00	0.00
MNCAP	LEI9695004R1E1IKQKAPV54	SC/319528857	0.00	0.00	-840 835.75	0.00	-840 835.75	-308 142.80	0.00	0.00	0.00	0.00
MNCAP	LEI9695004R1E1IKQKAPV54	SC/310499959	0.00	0.00	-19 282 483.61	0.00	-19 282 483.61	-3 582 512.34	0.00	0.00	0.00	0.00
MNCAP	LEI9695004R1E1IKQKAPV54	SC/499888148	0.00	0.00	-49 812.73	0.00	-49 812.73	-22 962.69	0.00	0.00	0.00	0.00
MNCAP	LEI9695004R1E1IKQKAPV54	SC/451428684	0.00	0.00	-410 552.08	0.00	-410 552.08	-8 627.39	0.00	0.00	0.00	0.00
MNCAP-AC	LEI969500RZTN6V1Q8JH237	SC/817446511	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-179 061.92	0.00	0.00	0.00	0.00
MNCAP-AC	LEI969500RZTN6V1Q8JH237	SC/433935558	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-939 498.56	0.00	0.00	0.00	0.00
MNCAP-AC	LEI969500RZTN6V1Q8JH237	SC/353687932	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-38 064.07	0.00	0.00	0.00	0.00

S.31.01.04.02 Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)							
Informations sur les réassureurs							
Type Code / Code réassureur	Nom juridique du réassureur	Type de réassureur	Pays de résidence	Évaluation externe par un OEEC désigné	OEEC désigné	Échelon de qualité de crédit	Notation interne
SC/784718207	UNMI	6	France		Absent	9	
SC/433935558	SCOR	6	France	AA	S&P	9	
SC/505214056	SWISS RE	6	France	A	S&P	9	
SC/319528857	GEN RE	6	France	AA	S&P	9	
SC/310499959	AXA France Vie	6	France	AA	S&P	9	
SC/499888148	RGA	6	France	AA	S&P	9	
SC/451428684	HANNOVER RE	6	France	AA	S&P	9	
SC/817446511	CCR	6	FR	AA	S&P	9	
SC/433935558	SCOR	6	FR	AA	S&P	9	
SC/353687932	Hannover Ré	6	FR	AA	S&P	9	

Pour CAP Mutualité : S.32.01.04

S.32.01.04 G01 Entreprises dans le périmètre du groupe																
Critères de classement (dans la monnaie de déclaration du groupe)																
Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Total du bilan (entreprises d'assurance et de réassurance)	Total du bilan (autres entreprises réglementées)	Total du bilan (entreprises non réglementées)	Primes/coûtisations émises, nettes de réassurance, des entreprises d'assurance ou de réassurance, selon IFRS ou référentiel comptable local	Chiffre d'affaires, défini comme le produit brut des activités ordinaires selon les IFRS ou le référentiel comptable local, pour les autres types d'entreprises et de sociétés holding d'assurance	Résultats de souscription	Résultats des investissements	Résultats total	Référentiel comptable
FR	969500SRSSRJJYRXE39	LEI	CAP MUTUALITE	Combinante	UMG	Mutuelle	ACPR		93 200 426.91			688 346.96		0.00		France
FR	9695004R1E1IKQKAPV54	LEI	MNCAP	Assurance vie	Mutuelle	Mutuelle	ACPR	84 792 562.42			20 413 602.69		869 326.31	1 328 503.32	1 380 946.02	France
FR	969500RZTN6V1Q8JH237	LEI	MNCAP-AC	Assurance non vie	Mutuelle	Mutuelle	ACPR	8 290 753.72			4 190 395.80		-893 003.63	588 200.87	-888 909.43	France
FR	748899134	SC	SCI Cap. St Quentin	Immobilier	SCI	Non mutuelle					9 851 998.00					France
FR	811916287	SC	SCI Cap Dosne	Immobilier	SCI	Non mutuelle					12 550 736.00					France
MA	45033	SC	MNCAP Services	Gestion	SARL	Non mutuelle					649 724.59					France

